

Enquête Iceberg sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques

Rapport général



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1800 GENÈVE 1111



Le mot de la Conseillère d'état

Pour mieux combattre les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques, il est indispensable de mieux les connaître.

Si nous disposons déjà de données — issues notamment de la statistique policière de la criminalité, du rapport annuel de l'Observatoire des violences domestiques, ou encore des associations de terrain — ces chiffres ne comptabilisent que les situations portées à la connaissance de la Police ou du réseau institutionnel et associatif.

Or, nous le savons, **de nombreuses violences demeurent invisibles, tues, cachées**. C'est tout le drame de ce phénomène : il est très répandu, mais souvent silencieux.

L'enquête Iceberg sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques, a été réalisée afin de mesurer l'ampleur des violences liées au genre dans notre canton, y compris celles qui ne sont pas reportées à la Police ou au réseau de prise en charge.

Réalisée en 2024 auprès d'un échantillon représentatif de la population genevoise, cette enquête apporte des enseignements précieux. Elle permet de mieux cerner l'ampleur des violences liées au genre, d'identifier les personnes les plus

exposées, de comprendre leurs conséquences — tant pour les victimes que pour la société dans son ensemble. Elle éclaire aussi les parcours d'aide : vers qui se tournent les victimes ? Et lorsqu'elles n'en parlent pas, pourquoi ?

La lutte contre les violences domestiques et liées au genre fait partie des priorités du Conseil d'État, comme en témoigne l'objectif 3.2 du Programme de législature 2023-2028 ainsi que le Plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028. Ce plan, porté collectivement par plusieurs départements, s'appuie sur des engagements concrets. L'enquête Iceberg en fait partie. Elle sera renouvelée régulièrement, afin de suivre l'évolution de la situation et d'adapter nos politiques publiques en conséquence.

Les résultats de cette enquête sont bouleversants, par l'omniprésence des violences de genre qu'ils révèlent. Mais ils sont aussi essentiels, parce qu'ils nous permettent, enfin, de **nommer, mesurer, comprendre** ce qui trop souvent demeure caché. Et surtout, parce qu'ils nous donnent les moyens d'agir, ensemble, pour que ces violences reculent pour de bon.

Nathalie Fontanet

Conseillère d'État chargée du département des finances, des ressources humaines et des relations extérieures

Impressum

Édition

Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV)

Date de publication

24 juin 2025

Responsable de la publication

Emilie Flamand, directrice

Conduite de l'enquête, analyse et rédaction

Dr. Davy-Kim Lascombes Trinh, chargé de projets

Mandataire collecte des données

MIS trend

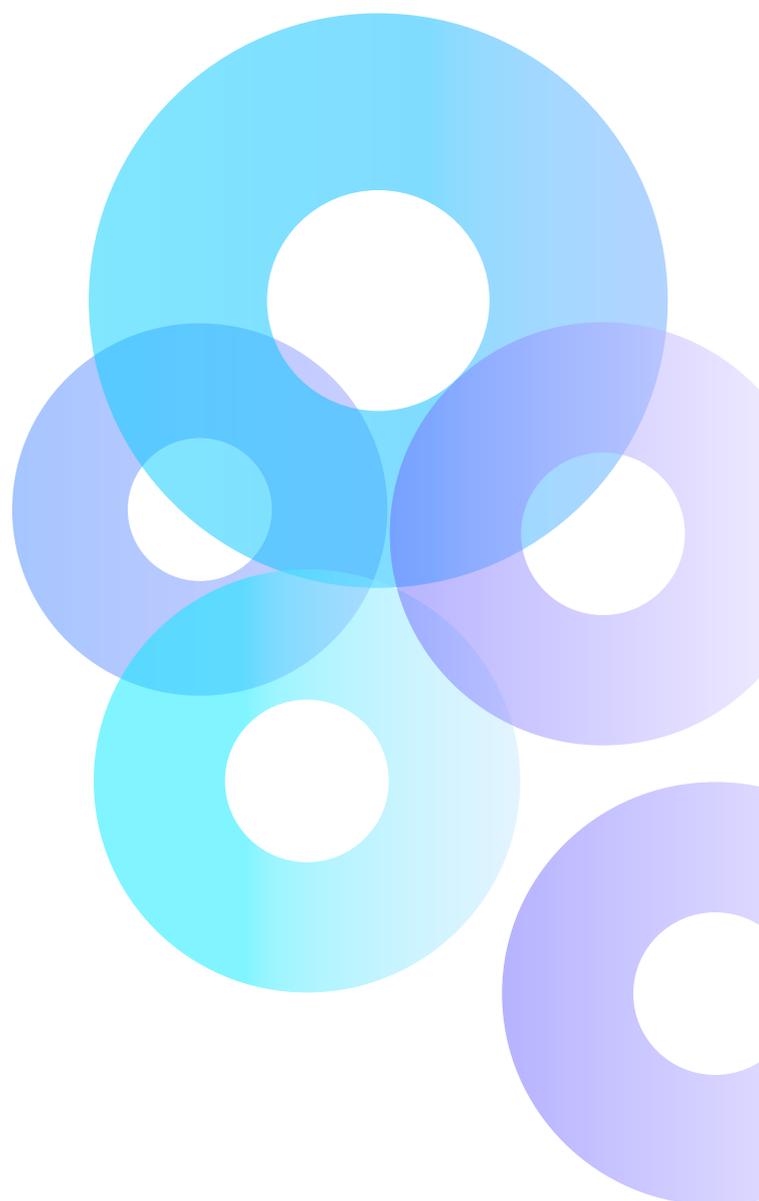
Composition et mise en page

Colegram sa

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux 4578 personnes qui ont généreusement donné de leur temps pour répondre à un long questionnaire en ligne ou par téléphone, sur un sujet particulièrement délicat.

Nos sincères remerciements vont également au groupe d'accompagnement de l'enquête ainsi qu'à l'équipe du BPEV, dont les contributions ont été déterminantes pour l'amélioration tant de l'enquête que de ce rapport.



Définitions

Violences: Tous actes intentionnels pouvant porter atteinte à l'intégrité psychologique ou physique ou à l'autonomie d'une personne.

Violences physiques: actes violents avec contact physique tels que: gifler, bousculer, donner des coups avec ou sans instrument, empoigner brutalement, mordre et griffer, jeter des objets, tabasser, étrangler, enfermer, tenter ou commettre un homicide/féminicide.

Violences psychologiques: actes violents sans contact physique tels qu'insultes, intimidations, récriminations, dévalorisation et humiliations, culpabilisation, menaces, comportement jaloux et de terreur psychologique, destruction d'objets, actes de cruauté envers les animaux de compagnie de la victime.

Violences économiques et administratives: actes violents portant atteinte à l'autonomie administrative, financière ou professionnelle de la victime tels que la confiscation des documents d'identité, le contrôle en matière de finances, la restriction, la dilapidation ou l'accaparement des ressources financières, l'exploitation financière d'une personne, l'interdiction de travailler ou l'imposition du travail forcé.

Harcèlement sexiste et sexuel: actes violents non physiques à caractère sexiste et sexuel tels que de la drague insistante et non souhaitée par la cible, des remarques à caractère sexuel, des commentaires sexistes ou LGBTQ+phobes, un environnement hostile aux femmes ou aux personnes LGBTQ+, le voyeurisme et l'exhibitionnisme ou l'exposition non sollicitée à des images à caractère pornographique.

Violences sexuelles: actes violents physiques et non consentis à caractère sexuel, tels que la contrainte sexuelle, le viol, la tentative de viol, les attouchements ou les baisers non désirés ou les actes à caractère sexuel portant atteinte à l'intégrité de la personne, tels que la pornodivulgation (action de divulguer, afin de nuire à un tiers et sans son consentement, un

enregistrement ou tout autre document à caractère sexuel le concernant, que celui-ci ait été ou non réalisé avec son accord).

Violences domestiques: situation dans laquelle une personne exerce des violences sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre - existant ou rompu.

Violences en couple: situation dans laquelle une personne exerce des violences sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport de couple - existant ou rompu - ou par un rapport amoureux.

Violences LGBTQ+phobes: Toutes violences dont le motif repose sur l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, et/ou l'intersexuation, qu'elle soit réelle ou présumée, de la victime, et/ou touchant de manière prédominante les personnes LGBTQ+.

Violences sexistes et sexuelles (VSS+): Toutes violences dont la nature est sexiste, sexuelle ou LGBTQ+phobes, ou dont le motif repose sur le genre, l'orientation affective et sexuelle réelle ou présumée de la victime ou qui touchent de manière prédominante les femmes ou les personnes LGBTQ+.

Prévalence des violences: part de personnes ayant vécu une forme de violence dans une population donnée. La prévalence peut être mesurée sur l'ensemble de la vie adulte ou sur une période plus courte, comme les 12 derniers mois. Par exemple, la prévalence des VSS+ dans l'espace public chez les femmes est de 79 % sur l'ensemble de leur vie adulte, et de 34,4 % au cours des 12 derniers mois.

Sommaire

I. Introduction : Présentation de l'enquête	6
II. Normes et légitimation des violences	10
III. Les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes en dehors du couple et du cadre familial	16
III. 1 Prévalence des différents types de violences	16
III. 2 Violences au travail	25
III. 3 Violences dans les lieux de formation	36
III. 4 Violences dans les espaces publics	43
III. 5 Violences dans les espaces privés	54
III. 6 Cyberviolences	61
III. 7 Stalking	65
IV. Violences domestiques	70
IV.1 Violences en couple	70
IV.2 Violences intrafamiliales	88
Annexe : Méthodologie	96

I. Introduction

L'enquête genevoise sur les violences dans les rapports de genre (Iceberg), portée par le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), est une enquête de prévalence des violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques dans le canton de Genève, en population générale. Un suréchantillonnage réalisé spécifiquement auprès de personnes LGBTIQ+ vivant dans le canton a également été réalisé, permettant une analyse à la fois comparative et descriptive des enjeux qui les touchent. Cette enquête vise à mieux comprendre, prévenir et prendre en charge ces formes de violences. Plus précisément, elle vise à :

1. Mesurer la prévalence de ces violences dans toutes les sphères d'activité (lieu de formation, cadre professionnel, espaces privés, publics, en ligne, cadre domestique), évaluer les facteurs de risque et analyser les conséquences de ces violences pour les habitantes et habitants du canton ;
2. Fournir une base statistique solide montrant la surexposition aux violences de certaines catégories de la population ;
3. Mieux comprendre le non-recours et le décalage entre l'expérience des violences, leur détection et leur prise en charge par les réseaux institutionnels et associatifs ;
4. Soutenir la recherche en mettant à disposition les résultats et les données pour les chercheuses et chercheurs proposant un plan d'analyse sur la thématique ;
5. Produire des informations clés permettant à l'État ainsi qu'au réseau institutionnel et associatif de mieux appréhender ces enjeux et d'améliorer leurs actions et politiques publiques afin de prévenir plus efficacement les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques,

et d'optimiser la prise en charge des personnes victimes et auteures.

Cadre légal

L'enquête Iceberg s'inscrit dans les engagements pris par le Conseil d'État à plusieurs niveaux. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul ; RS 0.311.35) est entrée en vigueur en Suisse le 1er avril 2018. Elle constitue l'accord international le plus complet visant à combattre ces violations des droits humains. L'article 11 de cette convention préconise la collecte de données et le soutien à la recherche. Les recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) appellent à une amélioration des bases de données et des stratégies de collecte d'informations sur ces violences. Au niveau cantonal, l'article 5 de la loi sur les violences domestiques (LVD) charge l'État de favoriser la collecte et la diffusion des connaissances relatives aux violences domestiques. De même, l'article 13 de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre) confie à l'État la mission d'établir des statistiques sur les violences fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou encore l'intersexuation, en particulier sur les féminicides et le harcèlement sexuel.

Collecte de données sur les violences

En Suisse et à Genève, de nombreuses études et rapports mettent en lumière les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques. Toutefois, ces données restent parcelaires et fragmentées. Parmi elles, la statistique policière de la criminalité (SPC) recense l'ensemble des infractions au code pénal liées aux violences sexualisées et aux violences domestiques. De son côté, le collectif associatif Stop [Femizid](#) établit un décompte des féminicides en Suisse, tandis que le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) a récemment publié un [rapport sur les constats d'agressions sexuelles \(CAS\)](#). De nombreuses

institutions publiques réalisent également des états des lieux sur le harcèlement sexiste et sexuel en leur sein. C'est notamment le cas de [l'Université de Lausanne](#), de la [HES-SO](#), de la [Ville de Genève](#), de la [police cantonale de Genève](#) ou encore de [l'armée](#). Concernant les violences LGBTIQ+phobes, la LGBT+-Helpline effectue un recensement annuel des crimes de haine annoncés à la structure. Amnesty Suisse a récemment publié un [rapport sur les discriminations](#), et les travaux du [Panel Suisse LGBTIQ+](#) apportent également des éclairages sur ces enjeux. Cependant, l'ensemble de ces études ne permet pas d'avoir une vision globale du phénomène des violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes (VSS+). En effet, la plupart d'entre elles se concentrent uniquement sur les violences détectées et prises en charge (SPC, CAS) ou se limitent à un type spécifique de violence dans un cadre institutionnel restreint. Enfin, les dernières enquêtes de prévalence en Suisse menées en population générale remontent à plus de 20 ans, portaient exclusivement sur les violences au sein du couple (Gillioz, 1997) et n'interrogeaient que les femmes (Killias, Simonin et De Puy, 2005). Quant aux résultats de la prochaine enquête de prévalence en Suisse, ils ne seront pas disponibles avant 2028.

Le canton de Genève fait figure de pionnier en Suisse dans l'étude et la collecte de données sur les violences domestiques. Opérationnel depuis 2011, l'Observatoire des violences domestiques recueille et analyse annuellement des données standardisées et anonymisées des institutions engagées dans la lutte contre ces violences. Bien que ces données permettent un pilotage précis des politiques de prise en charge, elles demeurent parcellaires, puisqu'elles ne concernent que les violences domestiques détectées et prises en charge par le réseau associatif et institutionnel participant à l'Observatoire. Ainsi, les données existantes, tant au niveau national qu'au niveau cantonal, n'offrent qu'une compréhension partielle des violences sexistes, sexuelles, domestiques et LGBTIQ+phobes et ne

permettent pas d'évaluer de manière exhaustive l'efficacité des mesures de prise en charge institutionnelles et associatives.

L'enquête Iceberg vient combler ces lacunes. À ce jour, elle constitue l'étude la plus complète et détaillée sur les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes (VSS+) en Suisse. Elle est la seule enquête permettant d'estimer la prévalence de ces violences dans un large éventail de contextes, ainsi que d'évaluer leur fréquence, leurs conséquences et leur prise en charge par le réseau institutionnel et associatif. De plus, elle permet de mettre en évidence la surexposition des femmes et des personnes LGBTIQ+ aux violences, qu'elles soient détectées ou non. Au-delà d'une meilleure compréhension du phénomène, l'enquête fournit des indicateurs fiables pour évaluer l'efficacité des dispositifs de prise en charge.

Méthodologie de l'enquête Iceberg

L'enquête repose sur une approche rigoureuse, fondée sur des connaissances scientifiques et sur un pool d'expertise interdisciplinaire. Elle s'inspire de références reconnues par la communauté scientifique, telles que les enquêtes Virage et EU-GBV. La démarche de l'enquête s'inscrit dans une perspective de genre, considérant ces violences comme ancrées dans des rapports sociaux, normes et représentations inégalitaires. L'enquête intègre également une approche intersectionnelle, prenant en compte l'âge, la classe sociale, la situation de handicap, le statut migratoire et la race¹ des personnes répondantes. Enfin, son élaboration a bénéficié de l'expertise d'un groupe d'accompagnement interdisciplinaire, composé de spécialistes des violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes, de criminologues, de sociologues, de représentantes du réseau de prise en charge et du milieu associatif, ainsi que du service d'analyse stratégique de la police.

1 La «race» est une notion socialement construite qui se base sur l'idée d'une hiérarchie entre des personnes ou des groupes en lien avec leur appartenance ou leur origine réelle ou supposée, ou encore sur de prétendues différences culturelles ou religieuses.

La structure du questionnaire permet une analyse approfondie des VSS+ à Genève. Il explore les normes et perceptions des répondantes et répondants et dresse un panorama détaillé des violences qu'ils et elles ont subies, en intégrant les violences psychologiques, administratives et économiques, les violences physiques et sexuelles, les violences LGBTIQ+phobes, les cyberviolences et le stalking. L'enquête couvre également un large éventail de contextes, reflétant les espaces et parcours de vie des Genevoises et Genevois: le travail et la formation, les espaces publics, privés et en ligne, le cadre familial et conjugal. Enfin, cette enquête ne se limite pas à une mesure de prévalence: elle analyse également les conséquences de ces violences, la nature des aides formelles et informelles reçue par les victimes, ainsi que les mécanismes de non-recours.

Pour dresser ce panorama détaillé et comprendre vers qui se sont tournées les personnes ayant vécu des violences, l'enquête analyse les réponses de 4578 personnes résidentes du canton de Genève ayant participé à l'étude. Elle a été distribuée à plus de 10'000 personnes représentatives de la population genevoise à partir du registre de la population de l'OCPM. Avec un taux de participation exceptionnel de 42%, ce sont 4291 personnes qui ont répondu à l'enquête par ce biais. Parmi ces 4291 personnes, 2248 sont des femmes, 1996 des hommes et 181 personnes s'identifient comme lesbienne, gay, bisexuelle, ou non binaire (LGB). Afin d'analyser les violences spécifiques vécues par les personnes LGBTIQ+, un suréchantillonnage de cette population a été réalisé avec l'appui du réseau associatif. Ainsi, 287 personnes LGBTIQ+ résidentes dans le canton supplémentaires ont également participé à l'enquête. **Les résultats produits dans ce rapport général ne sont représentatifs de la population.** Les réponses du suréchantillonnage seront analysées dans un rapport ultérieur, spécifique sur les violences envers les personnes LGBTIQ+.

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité et l'inclusivité du questionnaire, permettant aux personnes répondantes de participer en ligne ou par téléphone, et en trois langues: français, anglais et espagnol. Les enjeux éthiques, sécuritaires et de bien-être des personnes interrogées ont été pris en compte à chaque étape: la rédaction du questionnaire, la collecte des données, et l'analyse des résultats. Le questionnaire garantit un anonymat strict, et veille à minimiser les risques et limiter la charge émotionnelle pour les personnes répondantes. Durant la collecte, une ligne d'écoute disponible 24h/24 et 7j/7 a été mise à disposition pour toutes les personnes souhaitant parler ou s'informer sur la thématique.

[L'annexe méthodologique](#) figurant en fin de rapport fournit des informations plus détaillées.

Portée et limites des résultats

Les résultats de l'enquête, présentés dans les chapitres suivants, permettent tant au grand public qu'au réseau institutionnel, aux associations et aux milieux professionnels de mieux comprendre la nature des VSS+, leurs conséquences et les modalités de leur prise en charge. Ces analyses apportent des éléments pouvant alimenter une réflexion sur les politiques publiques de prévention de ces violences. Certains résultats ont également une portée transversale qui dépasse la seule question des VSS+ et de leur prise en charge, en offrant par exemple des éléments de réflexion sur l'impact des VSS+ sur le marché du travail ou encore sur l'occupation genrée de l'espace public.

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence. En effet, bien que cette enquête fournisse les statistiques les plus robustes à ce jour sur la prévalence des VSS+ à Genève et leurs conséquences, elle présente plusieurs limites. Tout d'abord, elle sous-détecte très probablement certaines formes de violences, en particulier les violences en couple et les VSS+. Le mode de distribution de l'enquête, par courrier, peut entraîner une moindre participation des personnes subissant des violences (plus

particulièrement des personnes vivant des violences au sein de leur foyer) ou un sous-signalement de ces dernières. Les sentiments de honte et de déni, la banalisation des VSS+, le difficile travail de remémoration ainsi que la structure même du questionnaire² peuvent également entraîner une sous-déclaration des violences vécues. Par ailleurs, la méthode d'échantillonnage et de distribution du questionnaire exclut de facto certaines populations particulièrement exposées aux VSS+ et aux violences domestiques, telles que les personnes sans-abri ou sans-papiers qui ne sont pas enregistrées au registre de la population de l'OCPM. De plus, la taille de l'échantillon ne permet pas d'analyser certains sous-groupes spécifiques, particulièrement exposés aux VSS+, comme les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes intersexes ou les femmes et les hommes trans. L'approche statistique adoptée pourrait également sous-estimer l'ampleur des écarts de genre (Brown et al., 2023)³. Enfin, comme toute enquête de victimation, l'enquête Iceberg appréhende les VSS+ du point de vue des victimes et non des auteurs. Par conséquent, les données sur les auteurs de VSS+ sont indirectes et moins détaillées que celles recueillies sur les victimes.

Structure du rapport

Ce rapport présente les principaux résultats de cette enquête, à travers une série de statistiques descriptives. Il est organisé de la manière suivante :

Un premier chapitre met en lumière une adhésion résiduelle aux normes facilitatrices des VSS+ et des violences domestiques, en soulignant également un attachement important des jeunes hommes à certaines valeurs patriarcales légitimant la violence envers les enfants et les inégalités au sein du couple.

Le second chapitre se concentre sur les VSS+ en dehors du cadre domestique et du couple. Les résultats révèlent une prévalence très élevée des violences, principalement subies par les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires. Cinq sous-sections de cette partie, qui correspondent chacune à un contexte et des lieux clés des parcours de vie et du quotidien des victimes, abordent les facteurs de risque de victimation, les profils des auteurs et autrices, la fréquence des violences, leurs conséquences, ainsi que le recours ou non-recours aux services de soutien ; une sixième sous-section aborde la prévalence en matière de harcèlement obsessionnel (nommé ci-après *stalking*) :

- III.1 Dans le cadre professionnel
- III.2 Dans le cadre de la formation
- III.3 Dans les espaces publics
- III.4 Dans les espaces privés
- III.5 Dans les espaces en ligne
- III.6 *Stalking*

Le troisième chapitre analyse la prévalence des violences domestiques avec une sous-section détaillée sur les violences en couple (partenaires et ex-partenaires), et une autre offrant un aperçu des violences intrafamiliales vécues tout au long de la vie.

2 L'organisation des questions et le choix des mots utilisés jouent un rôle crucial dans la remémoration des actes de violence et leur signalement dans le questionnaire. Par exemple, le terme « violence » n'est jamais employé dans l'enquête Iceberg, afin de favoriser les déclarations des personnes ayant vécu des actes violents sans les percevoir comme tels. De son côté, l'organisation des modules de l'enquête VIRAGE est conçue pour optimiser le travail de remémoration des répondantes. En revanche, pour des raisons méthodologiques, l'enquête Iceberg suit une organisation plus proche de celle de l'EUGBV, qui active moins efficacement la mémoire des personnes répondantes.

3 Les femmes peuvent sous-déclarer les violences si l'expérience des VSS+ est perçue comme « normale ». De plus, les effets cumulatifs, répétitifs et la gravité des violences vécues peuvent être invisibilisés en raison de l'agrégation des résultats.

II. Légitimation de la violence

Les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques s'inscrivent dans des rapports de genre inégalitaires entre femmes et hommes et entre personnes LGBTIQ+ et non-LGBTIQ+. Autrement dit, les VSS+ trouvent en grande partie leur origine dans des normes sociales qui justifient ou banalisent la violence envers les femmes et les personnes LGBTIQ+. Dès lors, lutter contre les VSS+ implique également de déconstruire les représentations et normes qui les rendent possibles, voire acceptables.

L'État a pour rôle de mener des actions de prévention visant à déconstruire ces normes, devenues des fondements dans les relations de genre, pour prévenir les VSS+. Pour cela, il doit identifier les populations prioritaires à sensibiliser – ce que permet notamment cette enquête – et fournir ces informations aux différentes actrices et acteurs du réseau genevois afin de pouvoir prendre des mesures efficaces pour prévenir ces violences.

Les résultats indiquent que certaines normes et formes de violences genrées bénéficient encore d'un soutien important de la part de la population, et plus encore de jeunes hommes. Ce chapitre montre néanmoins que les normes facilitant les violences en couple, le non-consentement et la violence dans les rapports de séduction sont en général largement rejetées par la population.

Dans le détail, ce chapitre s'intéresse à l'adhésion de la population genevoise à différentes propositions normalisant ou facilitant les violences au sein du couple, les violences sexuelles, la place dominante des hommes dans la famille et dans le couple, les violences physiques envers les enfants, les LGBTIQ+phobies et la négation de l'autonomie des personnes âgées. Les résultats présentés sont pondérés par sexe, âge, nationalité et quartier, et peuvent être interprétés comme représentatifs de la population

genevoise. Ce chapitre est structuré en deux parties: la première présente un aperçu général de l'adhésion à ces normes dans l'ensemble de la population, la seconde identifie les segments de la population les plus perméables à ces représentations.

Population générale

La figure 1 présente la part de la population genevoise en désaccord avec une série d'affirmations qui tendent à banaliser ou légitimer certaines formes de violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques. Les affirmations sont classées par ordre décroissant selon le taux de rejet. Pour interpréter ce graphique, plus les barres oranges (« pas du tout d'accord ») et marrons (« pas d'accord ») sont longues, plus le rejet des affirmations présentées, et des normes qu'elles reflètent, est fort au sein de la population.

Les résultats montrent qu'une majorité de la population se positionne en désaccord avec la plupart des affirmations proposées. Toutefois, la part des personnes déclarant être « pas du tout d'accord » reste relativement faible, et certaines affirmations reçoivent encore un niveau d'adhésion préoccupant. Ces résultats soulignent l'ampleur du travail de sensibilisation et de prévention qui reste à accomplir.

Plus en détail, les propositions concernant les violences verbales dans le couple, les rapports de séduction insistants et le non-respect du consentement sexuel sont les plus massivement rejetées. Ainsi, 88,4% des personnes répondantes sont en désaccord avec l'affirmation « Dans les moments de tension, il est normal d'insulter parfois son ou sa partenaire »; 84,9% rejettent « Il est normal que les hommes soient insistants lorsqu'ils cherchent à séduire », et une même proportion (84,9%) s'oppose à l'idée que « Quand les femmes disent non, ça veut parfois dire oui ».

À l'inverse, certaines normes patriarcales, LGBTIQ+phobes ou âgistes sont encore soutenues par une partie importante de la population.

Ainsi, seuls 44,2% des adultes déclarent être « pas du tout d'accord » avec l'affirmation « Il est normal que les parents puissent être déçus ou en colère s'ils apprennent que leur enfant est homosexuel/LGBTIQ+ ». De même, 64,7% seulement rejettent l'idée selon laquelle « Le père est plus naturellement le chef de famille », et 57,6% désapprouvent l'affirmation « Il est normal

que les enfants décident pour leurs parents âgés », ce qui suggère une adhésion persistante à des normes traditionnelles liées à la famille et aux rôles de genre.

Enfin, plusieurs items relatifs au contrôle dans le couple ou à la violence dans le cadre parental suscitent un niveau d'adhésion non négligeable.

Figure 1 Part de personnes en désaccord avec des normes facilitatrices de comportement violent

Dans des moments de tension, il est normal d'insulter parfois son ou sa partenaire.



Quand les femmes disent non, ça veut parfois dire oui.



Il est normal que les hommes soient insistants lorsqu'ils cherchent à séduire.



L'homme a naturellement plus d'autorité dans le couple.



Il est normal de pouvoir consulter la messagerie téléphonique ou mail de son ou sa partenaire.



Il est normal que les parents giflent ou donnent une fessée à leurs enfants pour les punir.



Il est normal de savoir à tout instant où est son ou sa partenaire, et avec qui il ou elle est.



Il est normal que les parents aient leur mot à dire dans le choix des partenaires de leurs enfants.



Le père est plus naturellement le chef de famille



Il est normal que les parents puissent être déçus ou en colère s'ils apprennent que leur enfant est homosexuel/LGBTIQ+.



Il est normal que les enfants décident pour leurs parents âgés.



Ainsi, une personne sur cinq (21,2%) estime qu'il est normal de savoir à tout moment où et avec qui se trouve son ou sa partenaire. Plus d'une personne sur dix (13,1%) trouve normal de consulter la messagerie téléphonique ou les courriels de son ou sa partenaire. Par ailleurs, 15,3% des personnes interrogées considèrent comme acceptable que les parents giflent ou donnent une fessée à leurs enfants pour les punir, et près d'un tiers (27,6%) estiment que le père est plus naturellement le chef de famille.

Par genre et âge

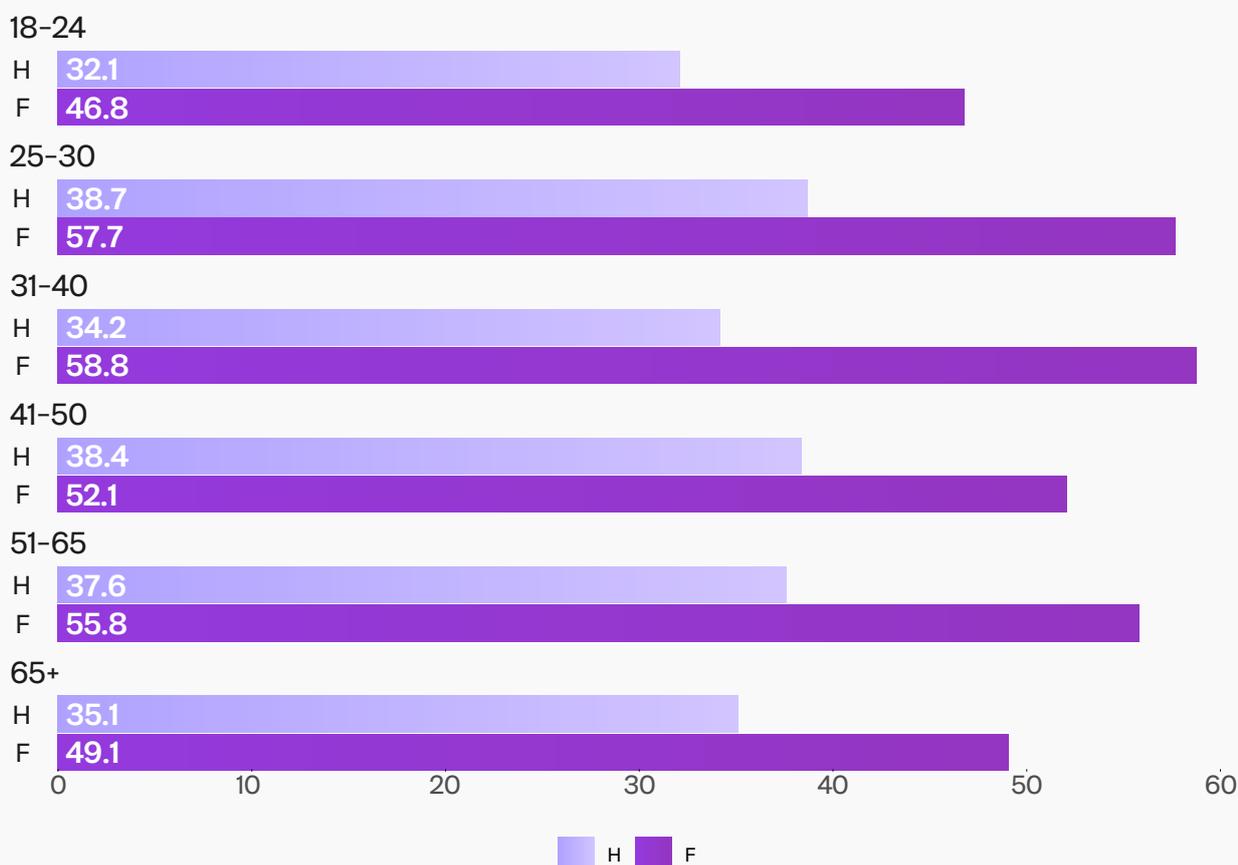
Derrière ces résultats, de grandes disparités existent au sein de la population. L'âge et le genre influencent de manière significative l'adhésion aux normes qui légitiment ou minimisent les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques.

Une jeunesse plus attachée aux normes de contrôle dans le couple

Contrairement aux idées reçues, les jeunes semblent plus conservateurs et conservatrices et plus attachés à des normes tolérant des formes de contrôle dans le couple. Ils et elles sont notamment moins nombreux à rejeter les propositions qui les normalisent. Ainsi, seuls 31% des 18-24 ans se disent pas du tout d'accord avec la phrase: «Il est normal de savoir, à tout instant, où est son ou sa partenaire, et avec qui», contre 55% des personnes de plus de 51 ans. De même, 42% des jeunes rejettent complètement l'idée qu'«il est normal de pouvoir consulter la messagerie téléphonique ou les courriels de son ou sa partenaire», contre 72% des personnes de plus de 51 ans. Ces résultats interrogent sur les représentations relationnelles des jeunes générations, marquées par une normalisation plus forte du contrôle dans le couple, notamment par les canaux de communication et d'information.

Figure 2 Désaccord avec le modèle genré de la famille par genre et âge

Le père est plus naturellement le chef de famille



Des écarts marqués entre les femmes et les hommes

Les différences entre les genres sont également notables. De manière générale, les femmes rejettent plus fréquemment les normes qui légitiment ou tolèrent des formes de violence. Cet écart est particulièrement visible pour les propositions affirmant un ordre patriarcal. Plus de 53 % des femmes ne sont pas du tout d'accord avec l'idée que « le père est plus naturellement le chef de famille », contre seulement 36 % des hommes. De même, 70 % des femmes rejettent fermement la proposition « L'homme a naturellement plus d'autorité dans le couple », contre 55 % des hommes.

Une adhésion plus marquée aux normes genrées et violentes chez les jeunes hommes

Les jeunes hommes (18-24 ans) se distinguent particulièrement par leur adhésion plus marquée à certaines normes patriarcales et violentes, notamment en ce qui concerne l'autorité de l'homme dans le couple et l'acceptabilité des

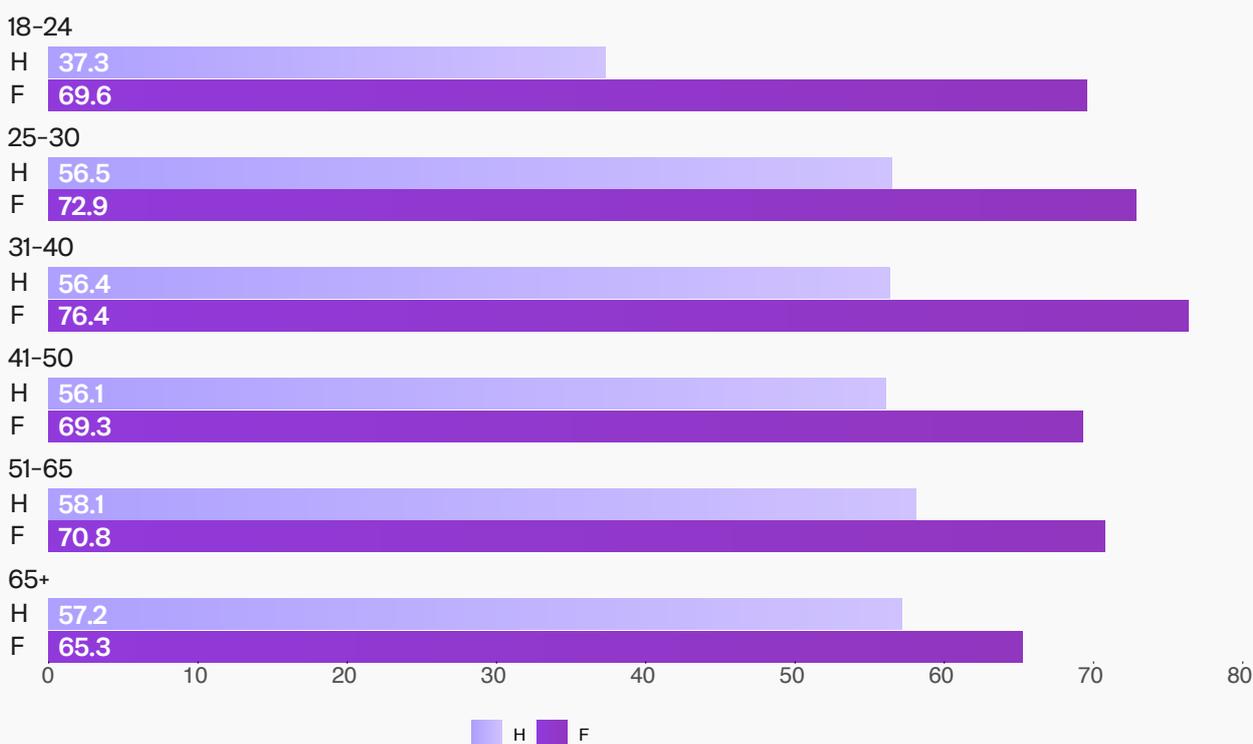
punitions physiques infligées aux enfants. Les figures 3 et 4 illustrent la proportion d'hommes et de femmes, selon les différentes catégories d'âge, déclarant être « pas du tout d'accord » avec les affirmations suivantes :

- « L'homme a naturellement plus d'autorité dans le couple »
- « Il est normal que les parents giflent ou donnent une fessée à leurs enfants pour les punir »

Concernant la première affirmation, on observe des écarts importants entre femmes et hommes dans toutes les tranches d'âge. Cependant, ce sont les jeunes hommes qui se démarquent le plus : seuls 37,3 % d'entre eux rejettent totalement cette idée, contre plus de 55 % dans toutes les autres catégories d'âge masculines.

Figure 3 Désaccord avec le modèle patriarcal du couple par genre et âge

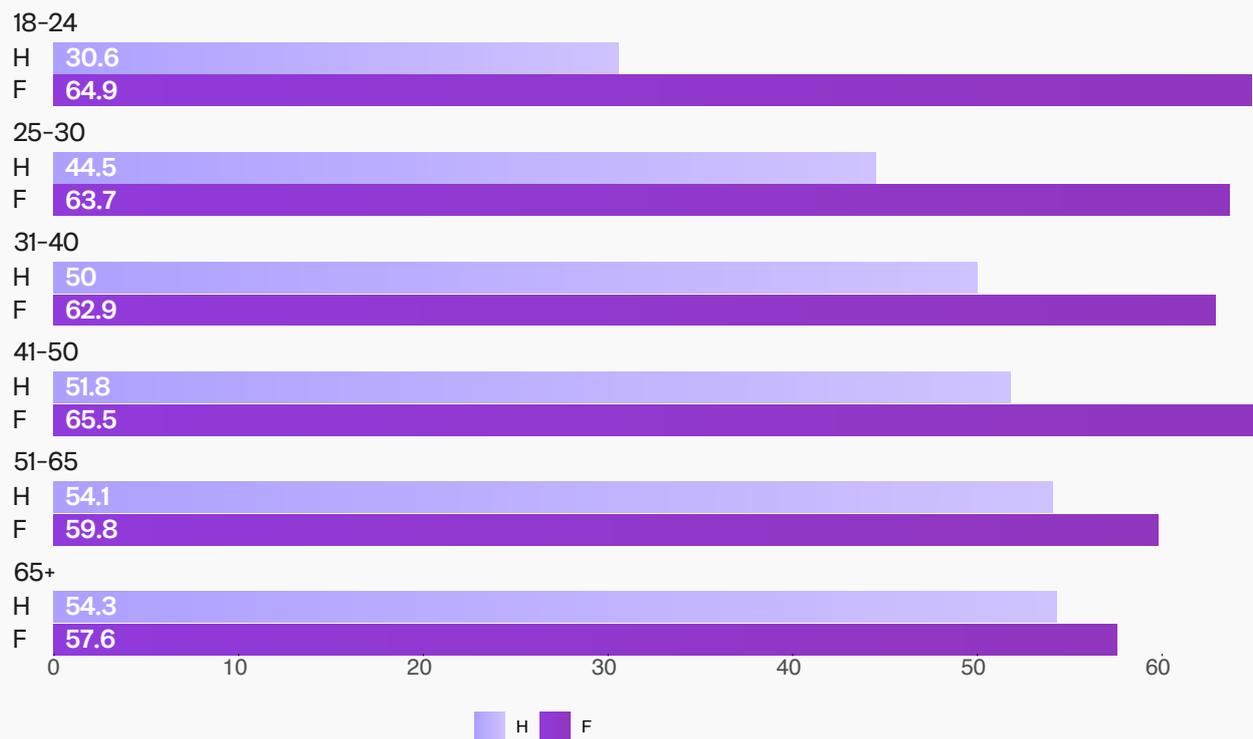
L'homme a naturellement plus d'autorité dans le couple



La figure 4 met en évidence une polarisation marquée des opinions sur les violences éducatives selon l'âge et le genre. Alors que chez les personnes âgées de plus de 65 ans, l'écart entre femmes et hommes en désaccord total avec cette forme de violence n'est que de 3,3%, il atteint 34,3% chez les 18-24 ans. Ce phénomène s'explique principalement par une diminution progressive du taux de rejet chez les jeunes hommes. Autrement dit, plus les hommes sont jeunes, moins ils s'opposent à l'usage de violences physiques sur les enfants pour les punir.

Figure 4 Désaccord envers les modèles d'autorités parentales violents par genre et âge

Normal que les parents giflent ou donnent une fessée à leurs enfants pour les punir



Conclusion : une vigilance renforcée à l'égard des jeunes générations masculines

Les résultats de l'enquête révèlent que, bien que la majorité de la population genevoise rejette les normes légitimant les violences, une part significative continue d'y adhérer, notamment en ce qui concerne :

- › **les violences intrafamiliales,**
- › **les violences LGBTIQ+phobes,**
- › **et le retrait d'autonomie des personnes âgées.**

L'analyse par genre et par âge fait émerger une tendance préoccupante : les jeunes hommes manifestent un plus grand accord avec des normes qui tolèrent, voire justifient, la domination masculine et certaines formes de violence dans le cadre familial ou conjugal. Ces résultats rejoignent les constats du [Baromètre national de l'égalité](#), mandaté par la Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité (CSDE), qui souligne un écart croissant entre les hommes et les femmes de la génération Z (16 - 25 ans) quant à leur perception de l'égalité. L'enquête Iceberg ne permet toutefois pas de déterminer les origines de ce phénomène, ni de savoir s'il s'agit d'un effet de génération – les jeunes hommes d'aujourd'hui adhèrent davantage à ces normes que les générations précédentes – ou d'un effet d'âge – les jeunes hommes tendent à adhérer davantage à ces normes durant leur jeunesse, avant de s'en distancier en vieillissant et en vivant différentes expériences de vie, notamment le couple, la parentalité et le travail.

Quelle qu'en soit la cause ou les mécanismes, ces résultats appellent à une intensification des mesures de prévention dès le plus jeune âge. L'État, à travers ses politiques publiques, a un rôle central à jouer pour déconstruire les représentations genrées qui sous-tendent les violences. La diffusion de ces résultats auprès du réseau institutionnel et associatif genevois

constitue une étape importante pour mieux cibler les mesures à mettre en place et celles à affiner, voire repenser.

De nombreux dispositifs de prévention auprès des jeunes sont d'ores et déjà en place dans le canton, notamment :

- › **les actions du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) en matière d'éducation à la santé sexuelle et affective, notamment autour de la question du consentement ;**
- › **les projets soutenus par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), tels que :**
- › **la diffusion du matériel pédagogique « L'école de l'égalité ;**
- › **le soutien au programme d'AVVEC « La violence en couple, aussi une affaire de jeunes », qui intervient dans les établissements du secondaire II et touche près de 3000 élèves par an ;**
- › **la promotion du programme « As de Cœur - amitié, amour et sexualité sans violences » dans les établissements scolaires.**

Malgré ces efforts, les données de l'enquête soulignent que ces initiatives restent encore insuffisantes pour atteindre efficacement les jeunes hommes. Un renforcement ciblé et plus précoce des actions éducatives et préventives à leur endroit apparaît dès lors indispensable pour faire reculer durablement les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques.

III. Prévalence des violences hors du couple et du cadre domestique

Ce chapitre présente la prévalence à vie des violences psychologiques, administratives, physiques et sexuelles commises en dehors du couple et du cadre domestique. La prévalence est ici définie comme la proportion d'adultes vivant dans le canton de Genève ayant été exposés à une forme spécifique de violence, au moins une fois, dans au moins un contexte, depuis leur 16 ans⁴. Les données utilisées pour calculer les prévalences proviennent uniquement de l'échantillon principal, représentatif de la population genevoise. Ces résultats permettent d'évaluer l'ampleur des violences dans

le canton, tout en identifiant les groupes les plus exposés. Les résultats sont pondérés selon le genre, l'âge, la nationalité et la densité de quartier et peuvent être interprétés comme représentatifs de la population adulte genevoise⁵.

Comme indiqué dans l'introduction, les enquêtes de prévalence ont tendance à mieux capturer les violences ponctuelles que les situations de violences graves ou répétées. Elles peuvent dès lors sous-estimer les différences d'exposition entre les femmes et les hommes, notamment en minimisant la fréquence, la gravité et les conséquences de ces violences. Afin de dépasser cette limite, les sous-sections de ce chapitre s'inspirent de l'approche développée dans l'enquête Virage, en détaillant les contextes de survenue, les conséquences sur la santé, les auteurs et autrices de ces violences, ainsi que le recours ou non à des soutiens informels et/ou institutionnels.

Violences, violences sexistes et sexuelles, violences LGBTIQ+phobes

L'enquête Iceberg distingue de manière fine plusieurs formes de violences psychologiques, administratives, physiques et sexuelles. La majorité des actes répertoriés dans le questionnaire présentent un **caractère sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe** — par exemple, l'outing ou les insultes homophobes, les violences sexuelles, les insultes sexistes ou encore celles en lien avec le genre.

Certaines formes de violences, en revanche, ne présentent pas un caractère sexiste ou LGBTIQ+phobe explicite. C'est notamment le cas de toutes les violences physiques, ainsi que de certaines violences psychologiques comme :

- « Moqueries, dévalorisation, humiliations » ;
- « Insultes à votre égard » ;
- « Menaces en lien avec l'obtention ou le renouvellement de votre permis de séjour ».

Dans ce rapport, les analyses portant sur **les violences** incluent l'ensemble des actes mentionnés dans l'enquête, quelle que soit leur nature. En revanche, les analyses portant sur les **VSS+** (violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes) ne considèrent que les actes dont le caractère sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe est explicite.

4 Les personnes répondantes devaient indiquer, pour chaque acte de violence spécifique, si elles y avaient été confrontées à partir de la question suivante: « Depuis vos 16 ans jusqu'à maintenant, avez-vous déjà vécu au moins une fois l'un des faits suivants ? » [Non, jamais; Oui, sur mon lieu de travail / dans le cadre de mon activité professionnelle; Oui, sur mon lieu de formation / dans le cadre de ma formation; Oui, dans un espace public (rue, transports en commun, hall d'immeuble, bars et lieux de fête...); Oui, dans un espace privé (chez des proches, chez moi...); Oui, sur les médias sociaux, une application ou un site de rencontre.] Les personnes ayant répondu « oui » à au moins une de ces modalités sont comptabilisées comme ayant vécu cette forme de violence.

5 Dans ce chapitre et les suivants, seules les réponses des personnes ayant répondu à l'intégralité des questions de violence ont été prises en compte, soit 3967 observations. La pondération post-stratification a été ajustée à ce nouvel échantillon.

Femmes, hommes, personnes LGB

Les résultats de l'enquête sont présentés selon trois groupes de référence non exclusifs : les hommes (H), les femmes (F) et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires (LGB).

La catégorie « *hommes* » regroupe toutes les personnes s'identifiant comme telles, qu'elles soient cisgenres ou transgenres (« Je suis un homme »), indépendamment de leur orientation affective et sexuelle.

De la même manière, la catégorie « *femmes* » inclut toutes les personnes s'identifiant comme telles, qu'elles soient cisgenres ou transgenres

(« Je suis une femme »), indépendamment également de leur orientation affective et sexuelle.

Enfin, les personnes lesbiennes (n = 25), gays (n = 56), bisexuelles (n = 84) et non binaires (n = 11; « Je ne m'identifie pas exclusivement comme homme ou femme ») sont regroupées dans une catégorie unique intitulée *LGB*. Des analyses plus détaillées de ce groupe seront proposées dans un rapport spécifique, en mobilisant à la fois l'échantillon principal et le suréchantillonnage LGBTIQ+ (Annexe : Méthodologie, Population, tirage et distribution).

III. 1 Prévalence des différents types de violences

Les violences psychologiques

Les violences psychologiques apparaissent comme l'une des formes de violences les plus fréquemment vécues. La figure 5 présente la prévalence des principales violences psychologiques et administratives, en distinguant les hommes, les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non-binaires (LGB)⁶.

Une forte surexposition des femmes et des personnes LGB

Les résultats révèlent une surexposition marquée des femmes et des personnes LGB, en particulier pour les violences à caractère sexiste ou sexuel. Ainsi, les personnes LGB sont 5,1 fois plus nombreuses, et les femmes 2,6 fois plus nombreuses que les hommes à avoir subi des insultes, moqueries ou commentaires sexistes

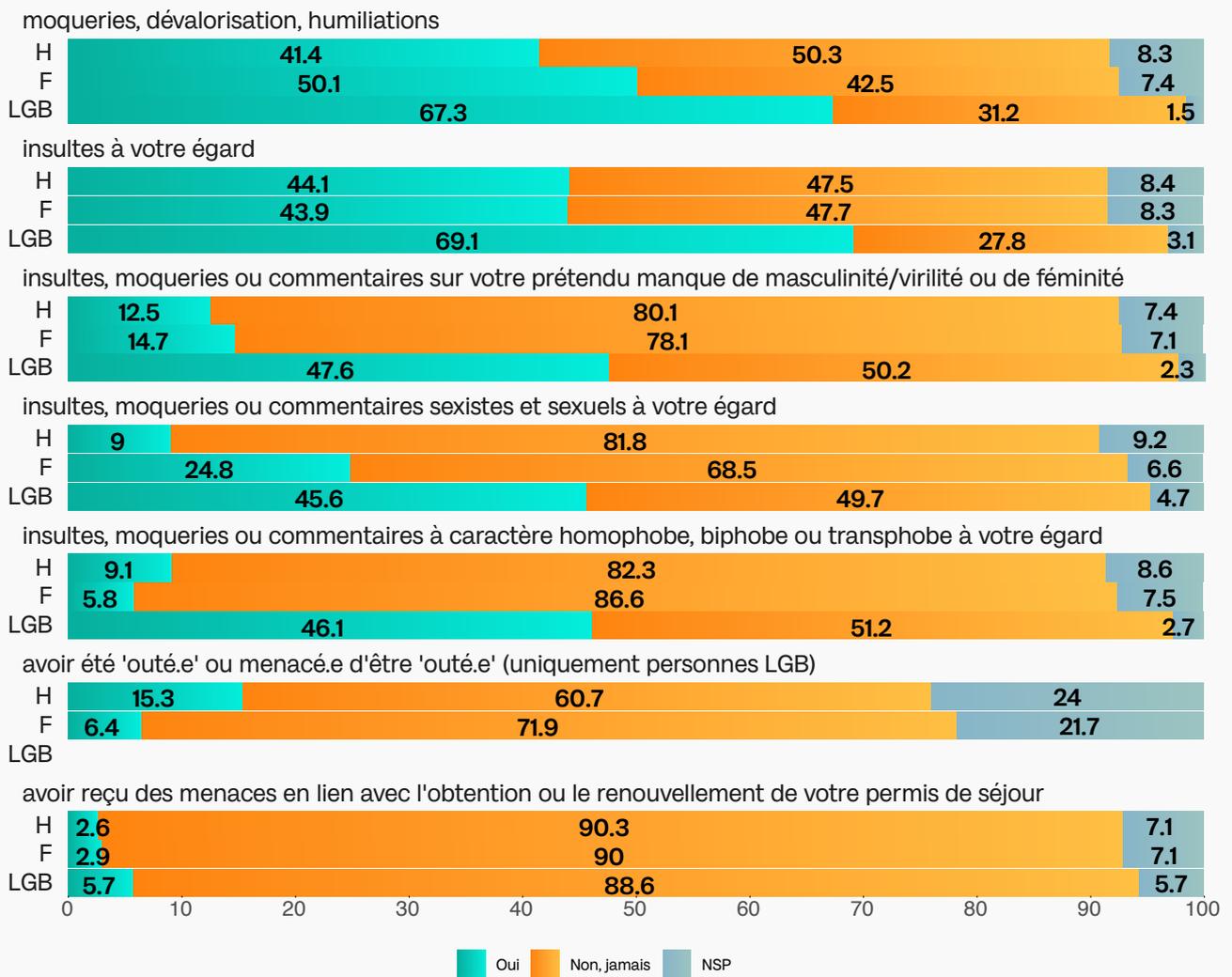
ou sexuels (hommes : 9,7 % ; femmes : 24,8 % ; personnes LGB : 47,6 %).

Les personnes LGB sont également plus fréquemment exposées à l'ensemble des formes de violences psychologiques, notamment à caractère LGBTIQ+phobe. Près de la moitié (46,1 %) déclarent avoir déjà subi des insultes ou moqueries LGBTIQ+phobes, contre moins de 10 % des femmes et des hommes.

Cette surexposition s'étend au-delà des violences directement LGBTIQ+phobes : 67,3 % des personnes LGB ont été victimes de moqueries, humiliations ou dénigrements, contre 50,1 % des femmes et 41,4 % des hommes. De même, 47,6 % des personnes LGB déclarent avoir été insultées en raison d'un prétendu manque de féminité (chez les femmes) ou de masculinité (chez les hommes) alors que moins de 15 % des femmes et des hommes rapportent une expérience de ce type.

⁶ Les résultats présentés dans ce rapport sont produits uniquement à partir de l'échantillon principal de population tiré au hasard. Dans cet échantillon, nous pouvons distinguer les personnes lesbiennes, gay, bi et non binaires mais nous n'avons pas pu collecter les informations permettant de distinguer les personnes trans ou intersexes.

Figure 5 : Prévalence à vie des violences psychologiques



Une stigmatisation plus marquée pour les hommes LGB

Certains résultats suggèrent une violence plus forte à l'égard des hommes qui transgressent les normes hétérosexuelles. L'outing (révélation non consentie de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'intersexuation d'une personne) et la menace d'outing touchent ainsi 15,3% des hommes gays et bisexuels, soit 2,4 fois plus que les femmes lesbiennes et bisexuelles (6,4%). Par ailleurs, les hommes sont plus exposés que les femmes aux insultes à caractère LGBTIQ+phobe, ce qui peut témoigner d'une moindre tolérance sociale à l'égard des masculinités perçues comme non conformes.

Des violences fréquentes aussi chez les hommes

Bien que les femmes et les personnes LGB soient plus exposées, les violences psychologiques constituent également la forme de violence la plus fréquemment rapportée par les hommes. Parmi les hommes vivant à Genève, 41,4% déclarent avoir été victimes de moqueries, dévalorisations ou humiliations, et 44,1% d'insultes au cours de leur vie adulte.

Enfin, les menaces liées au renouvellement d'un permis de séjour sont rares mais non négligeables compte tenu des conséquences graves de ce type de violence, et compte tenu du nombre relativement faible de personnes n'ayant

ni la nationalité suisse ni un permis de séjour stable (permis C).

Le harcèlement sexiste, sexuel et LGBTIQ+phobe

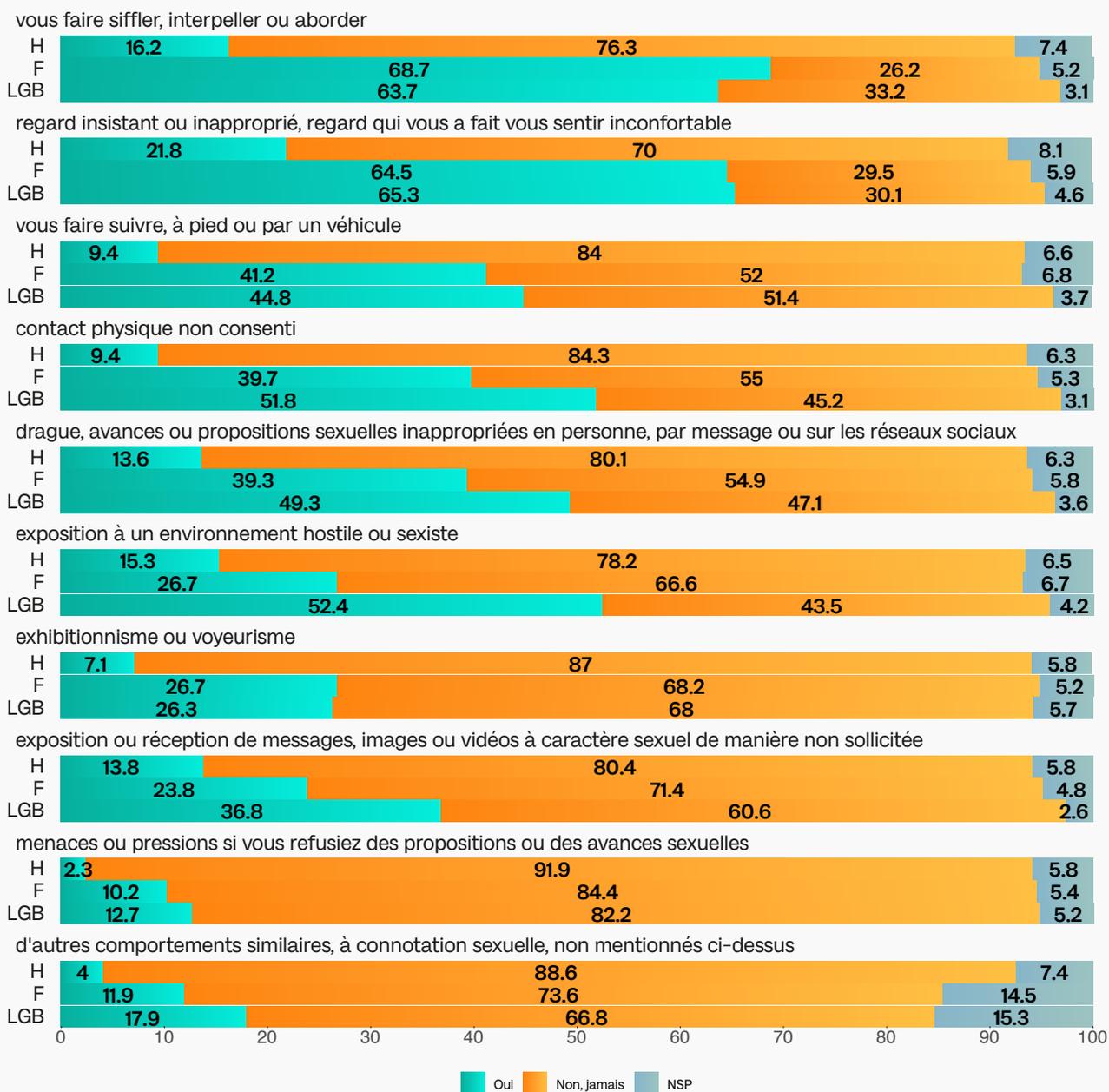
Pour les violences qui s'apparentent au harcèlement sexiste, sexuel et LGBTIQ+phobe, les différences de prévalence entre les femmes et les personnes LGB d'une part, et les hommes d'autre part, sont encore plus marquées que pour les violences psychologiques. La figure 6 présente la proportion de personnes ayant été exposées, au cours de leur vie adulte, à

différentes formes de harcèlement sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe. Les résultats illustrent l'ampleur du phénomène dans la population genevoise et mettent en évidence d'importantes disparités selon le genre et l'orientation affective et sexuelle.

Une forte exposition des femmes et des personnes LGB

Les femmes et les personnes LGB sont nettement plus touchées par ces formes de violences que les hommes, avec des facteurs de surexposition dépassant fréquemment 4. Ainsi :

Figure 6 Prévalence à vie du harcèlement sexiste et sexuel



- 68,7% des femmes et 63,7% des personnes LGB déclarent avoir déjà été sifflées, interpellées ou abordées de manière déplacée, contre 16,2% des hommes;
- 64,5% des femmes et 65,3% des personnes LGB ont vécu des regards insistants ou inappropriés⁷, contre 21,8% des hommes;
- 41,2% des femmes et 44,8% des personnes LGB indiquent avoir été suivies dans l'espace public, à pied ou en voiture, contre 9,4% des hommes;
- 39,7% des femmes et 51,8% des personnes LGB déclarent avoir subi un contact physique non consenti⁸, contre 9,4% des hommes.

Une surexposition des personnes LGB

Si les femmes et les personnes LGB sont deux groupes fortement exposés à ces violences, les personnes LGB apparaissent encore plus touchées que les femmes pour certaines formes spécifiques de harcèlement sexuel. Ainsi, elles sont

- 2 fois plus exposées à des environnements hostiles ou sexistes⁹ que les femmes (LGB : 52,4% ; femmes : 26,7% ; hommes : 15,3%) ;
- 1,5 fois plus nombreuses que les femmes à déclarer avoir reçu des messages, images ou vidéos à caractère sexuel de manière non sollicitée¹⁰ (LGB : 36,8% ; femmes : 23,8% ; hommes : 13,8%).

Des formes de harcèlement moins fréquentes mais potentiellement plus graves

Certaines formes de harcèlement sexuel, bien que moins fréquentes, peuvent être potentiellement plus graves pour les personnes qui les subissent. C'est notamment le cas du chantage sexuel¹¹ : 10,2% des femmes déclarent y avoir été confrontées, soit 4,4 fois plus que les hommes (2,3%). Les personnes LGB et les femmes sont également plus exposées à l'exhibitionnisme et au voyeurisme¹² : 26,7% des femmes et 26,3% des personnes LGB, soit environ une personne sur quatre, déclarent avoir vécu ce type de violence, contre 7,1% des hommes.

Les violences physiques

Les violences physiques constituent une forme de violence moins fréquente que les violences psychologiques ou le harcèlement. Elles sont également la seule forme de violence dans laquelle les hommes sont, dans certains cas, plus exposés que les femmes – dans des contextes hors cadre domestique et lié au couple. Les personnes LGB demeurent toutefois le groupe le plus touché. La figure 7 présente la proportion de personnes ayant déclaré avoir subi, au cours de leur vie adulte, différentes formes de violences physiques.

Une prévalence élevée pour les personnes LGB

Les personnes LGB affichent des taux d'exposition systématiquement supérieurs à ceux des femmes et des hommes pour toutes les formes de violences physiques mesurées :

- 37,9% ont déjà été menacées de violences physiques¹³, contre 25,9% des hommes et 16,8% des femmes ;

7 ...regard insistant ou inapproprié, regard qui vous a fait vous sentir inconfortable.

8 ... contact physique non consenti, par exemple se coller ou se frotter contre vous, toucher des parties de votre corps, des baisers ou étreintes, ou autre chose que vous ne vouliez pas.

9 ... exposition à un environnement hostile ou sexiste, par exemple des photos dénudées affichées aux murs, propos ou blagues sexistes, homophobes, transphobes ou à caractère sexuel.

10 ... exposition ou réception de messages, images ou vidéos à caractère sexuel de manière non sollicitée.

11 ... menaces ou pressions si vous refusiez des propositions ou des avances sexuelles

12 ...exhibitionnisme ou voyeurisme, par exemple que quelqu'un montre son sexe/ses parties intimes ou vous observe dans les toilettes ou les vestiaires

13 ...menacé de vous faire du mal physiquement

- 26,6% rapportent avoir été poussées, bousculées, giflées ou visées par un objet de manière volontaire¹⁴, contre 18,1% des hommes et 17,8% des femmes;
- 16,6% disent avoir reçu des coups, avoir été frappées ou étranglées, contre 14,1% des hommes et 8,5% des femmes;
- 12,7% ont été menacées avec une arme ou un objet similaire, ou en ont été directement victime¹⁵, contre 11% des hommes et 5,1% des femmes.

sont proches, les hommes sont globalement plus exposés que les femmes à ce type de violences. Ainsi, ils sont :

- 1,5 fois plus exposés aux menaces physiques que les femmes;
- 1,7 fois plus nombreux à avoir subi des coups, ou avoir été frappé ou étranglé;
- 2.2 fois plus susceptibles d'avoir été menacés avec une arme ou d'en avoir été directement victimes.

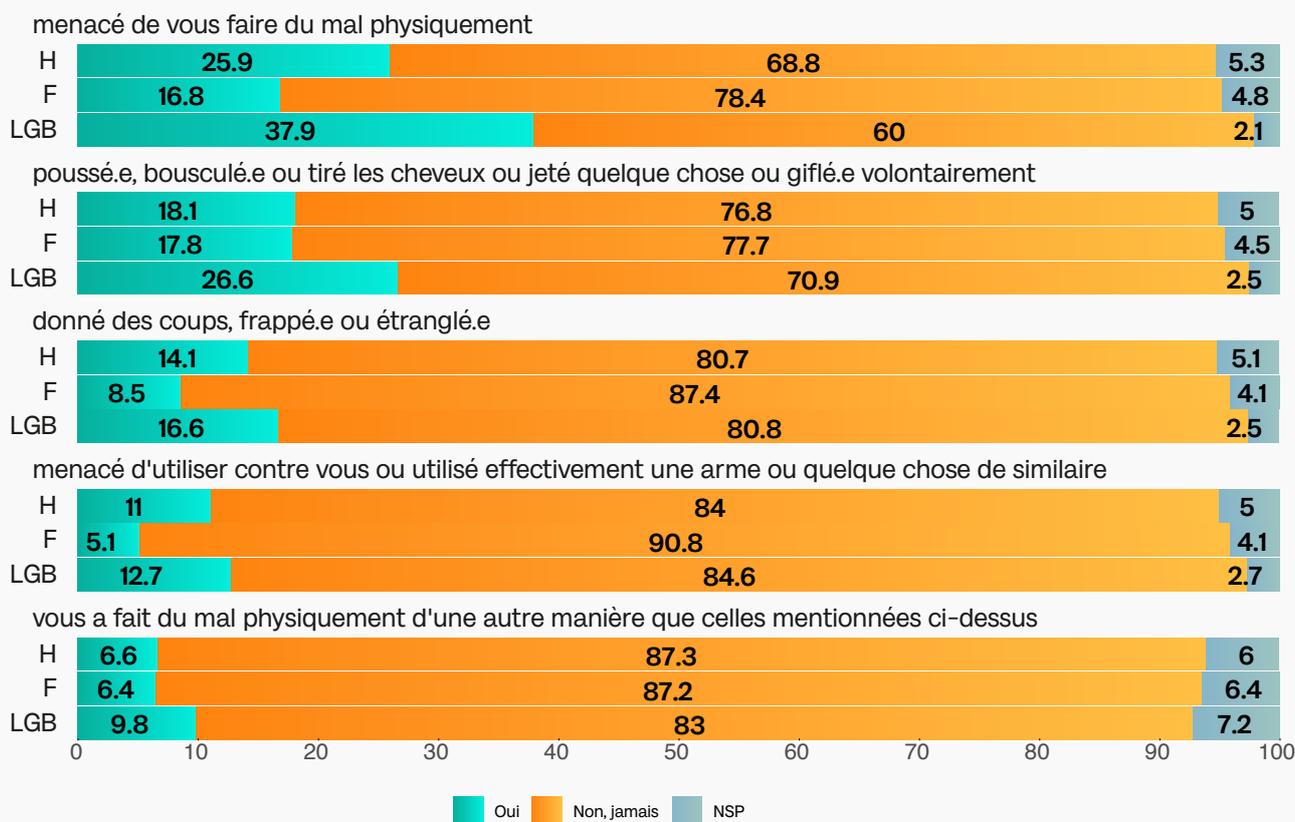
Une surexposition également des hommes

Si, pour certaines formes de violences physiques hors du couple et du cadre domestique, les niveaux d'exposition des femmes et des hommes

Les violences sexuelles

Les violences sexuelles touchent de manière largement différenciée les groupes de population. Elles sont beaucoup plus rares chez les

Figure 7 : Prévalence à vie des violences physiques



14 ... poussé.e, bousculé.e ou tiré les cheveux ou jeté quelque chose ou giflé.e volontairement

15 ... menacé d'utiliser contre vous ou utilisé effectivement une arme ou quelque chose de similaire

hommes et concernent principalement les femmes et, de manière encore plus marquée, les personnes LGBT. Pour certaines formes de violences, ces deux groupes en sont quasiment les seules victimes. La figure 8 ci-dessous présente la proportion de personnes ayant vécu des actes de violence sexuelle. Les résultats montrent que ces violences graves demeurent fréquentes, y compris dans des contextes non domestiques.

Les femmes, principales victimes de violences sexuelles

En nombre absolu, les femmes constituent de loin la majorité des victimes de violences sexuelles. Elles sont également particulièrement exposées. Ainsi :

- Près d'une femme sur cinq (19,2%) a déjà été embrassée de force ou a été victime d'une tentative¹⁶ ;
- Plus d'un quart (26%) a subi des attouchements sexuels sans leur consentement¹⁷ ;
- Plus d'une femme sur 10 (11%) a été confrontée à une tentative de viol¹⁸ ;
- 8,3% ont déjà été violées¹⁹ ;
- 5,2% ont été violées alors qu'elles étaient sous l'influence de substances²⁰ ;
- 7,2% ont été victimes de stealthing (retrait non consenti du préservatif) ou ont été contraintes à une pratique sexuelle qu'elles refusaient²¹.

Bien que plus rares, les violences sexuelles en ligne ou numériques touchent également en majorité les femmes : 1,6% des Genevoises déclarent avoir été filmées à leur insu ou contre leur gré durant un rapport sexuel, et 5,1% ont été contraintes à envoyer des images suggestives ou ont vu ce type d'images d'elles diffusées sans leur consentement²².

Une forte surexposition des personnes LGBT

Pour l'ensemble des formes de violences sexuelles mesurées, les personnes LGBT présentent des taux de prévalence encore plus élevés que les femmes. Elles sont :

- 1,6 fois plus nombreuses à avoir subi des attouchements sexuels non consentis que les femmes ;
- Deux fois plus exposées au stealthing ou à avoir été contrainte à une pratique sexuelle qu'elles refusaient ;
- Presque deux fois plus exposées aux tentatives de viol ;
- Une personne LGBT sur huit (12,4%) a été violée alors qu'elle était sous l'influence de substances (contre 5,2% des femmes et 2,2% des hommes) ;
- Enfin, 14,8% indiquent avoir eu des rapports sexuels alors qu'elles ne le souhaitaient pas, soit près du double du taux observé chez les femmes (8,3%).

16 ...vous a-t-on déjà embrassé de force ou tenté de le faire ?

17 ...a-t-on déjà touché vos parties génitales, vos seins, vos fesses ou votre bouche alors que vous ne le souhaitiez pas ?

18 ...a tenté de vous contraindre à avoir des rapports sexuels ?

19 ... a eu des rapports sexuels avec vous alors que vous ne le souhaitiez pas ?

20 ...a eu des rapports sexuels avec vous alors que vous étiez sous l'influence de l'alcool ou de la drogue et que vous n'étiez pas en mesure de donner votre consentement

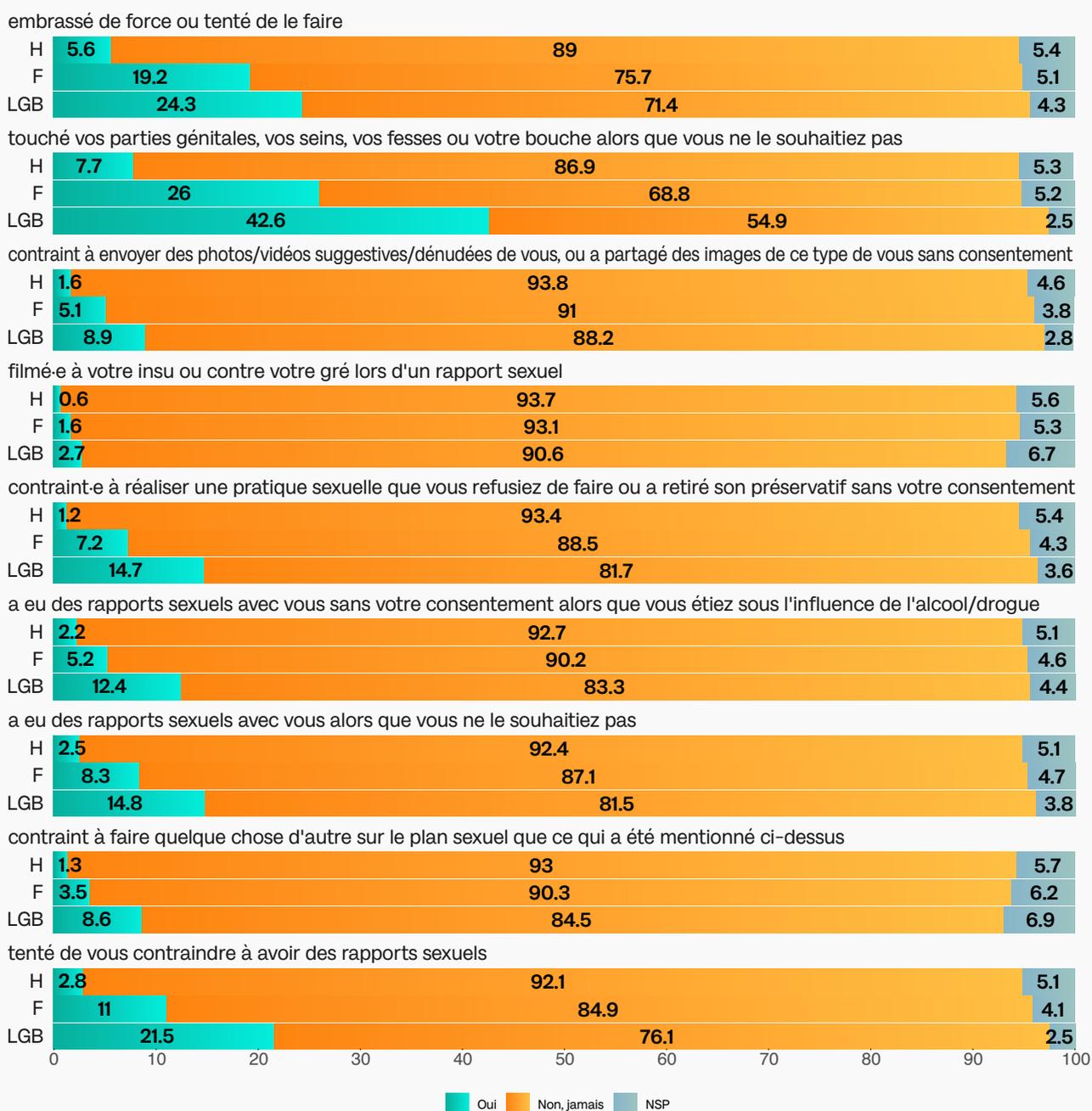
21 ... mis la pression ou contrainte à réaliser une pratique sexuelle que vous refusiez de faire ou a retiré son préservatif sans votre consentement ?

22 ... mis la pression ou contraint de lui envoyer des photos/vidéos suggestives/dénuudé.e.s de vous, ou a partagé des images de ce type avec d'autres personnes sans votre consentement ?

Une exposition des hommes non négligeable à certaines formes de violences sexuelles.

Bien que globalement nettement moins exposés que les femmes et les personnes LGB, les hommes sont aussi victimes de certaines formes de violences sexuelles. Ainsi 5,6% d'entre eux ont déjà été embrassés de force ou ont fait l'objet d'une telle tentative, et 7,7% ont vécu des attouchements sexuels non consentis.

Figure 8 : Prévalence à vie des violences sexuelles



Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent qu'une part importante de la population genevoise a déjà été confrontée à des violences, en particulier des violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes. Ces résultats constituent une avancée majeure dans la connaissance des VSS+ en Suisse. C'est en effet la première fois qu'une étude en Suisse, mesure de manière aussi détaillée les taux de prévalence à vie de ces grandes formes de violence. En comparant directement les expériences des femmes, des hommes et des personnes LGB, l'étude permet de rendre visibles des violences jusqu'ici peu documentées, notamment celles vécues par les personnes LGB en offrant un cadre comparatif rigoureux.

Les violences psychologiques et le harcèlement sexiste sont les plus fréquentes dans la population, suivies par les violences sexuelles et physiques. À l'exception notable des violences physiques — qui touchent davantage les hommes —, les femmes, et plus encore les personnes LGB, apparaissent comme les groupes les plus exposés à ces violences, en particulier lorsqu'elles revêtent un caractère

sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe. Ces résultats mettent en lumière le caractère structurel, à la fois genré et hétéronormatif des violences. Les résultats dans les chapitres suivants montrent pas ailleurs que les auteurs des violences, qu'elles soient dirigées vers les hommes ou les femmes, sont majoritairement des hommes. Ils montrent également que ces violences concernent, directement ou indirectement l'ensemble de la population. À ce titre, les mesures de prévention, de sensibilisation et de lutte contre ces violences bénéficient à toute la société.

Les chapitres suivants approfondissent cette analyse en examinant les contextes d'apparition des violences, les profils des personnes auteures, les conséquences pour les personnes concernées, ainsi que les types de recours qu'elles mobilisent ou non. Elles permettent également d'explorer la manière dont d'autres facteurs — tels que l'âge, l'origine ou la race — peuvent interagir avec le genre dans l'exposition aux violences.

III.1 Violences dans le cadre professionnel

Le cadre professionnel est l'un des lieux où s'exercent le plus fréquemment des violences, en particulier des violences psychologiques ainsi que du harcèlement sexiste, sexuel et LGBTIQ+phobe. Un homme sur trois (35,3%) a déjà été exposé à des violences au travail, tandis que près d'une femme sur deux et près d'une personne LGB sur deux en ont déjà fait l'expérience (respectivement 46,3% et 52,4%). Ce chapitre revient sur les facteurs de risque individuels et contextuels aux VSS+, décrit le profil des auteurs et autrices, les impacts sur la santé et certains choix professionnels induits par ces violences, et propose un aperçu des aides informelles et institutionnelles sollicitées par les personnes concernées.

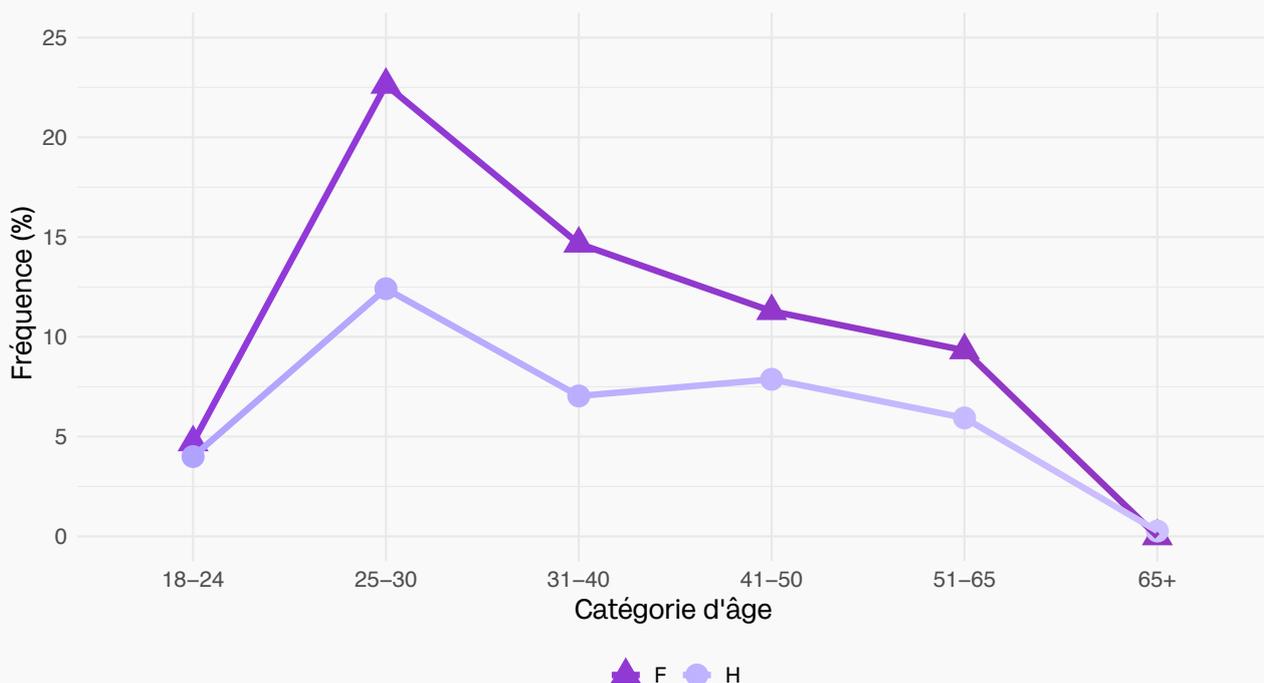
Facteurs de risque

Afin d'explorer les « facteurs de risque », les résultats suivants décrivent la prévalence des VSS+ dans le cadre du travail actuel, c'est-à-dire la part de personnes, dans une population donnée, ayant déclaré avoir été exposées à au moins une des formes de violence sexiste, sexuelle ou LGBTIQ+phobe (VSS+) dans leur emploi actuel. Les facteurs dits individuels correspondent aux caractéristiques personnelles pouvant augmenter la probabilité de vivre des VSS+ (genre, âge, orientation affective et sexuelle, race, classe sociale). Les facteurs contextuels, quant à eux, renvoient aux caractéristiques des environnements professionnels qui peuvent soit favoriser, soit réduire la survenue de ces violences dans le milieu du travail.

Individuel : genre et âge comme facteurs de surexposition

Parmi l'ensemble des caractéristiques individuelles analysées, l'orientation affective et sexuelle, le genre et l'âge apparaissent comme les principaux facteurs de surexposition. Lorsqu'on se concentre sur les violences sexistes, sexuelles

Figure 9 : Prévalence des VSS+ dans le travail actuel par genre et par âge



et LGBTIQ+phobes (VSS+)²³, les femmes et les personnes LGB sont particulièrement exposées. Les personnes LGB ont 2,4 fois plus, et les femmes 1,9 fois plus de risque, d'avoir déjà vécu des VSS+ au travail que les hommes (hommes: 18,5%; femmes: 35,6%; personnes LGB: 44,3%).

La figure 9 présente la prévalence des VSS+ dans le travail actuel, par genre et par catégorie d'âge. Les résultats montrent une nette surexposition des femmes, notamment dans la tranche des 25 à 30 ans. À cet âge, près d'une femme sur quatre a vécu des VSS+ dans son emploi actuel, soit 1,8 fois plus que les hommes du même âge. Le taux d'exposition diminue avec l'âge. Les prévalences les plus faibles s'observent chez les personnes encore peu insérées sur le marché du travail (18–24 ans) ou après l'avoir quitté (65 ans et plus).

En dehors de l'orientation affective et sexuelle, aucune autre forme de surexposition intersectionnelle majeure ne se dégage de l'analyse. Ainsi, les autres caractéristiques individuelles des femmes semblent avoir un impact limité sur le risque d'être victime de VSS+ au travail. Les indicateurs liés à la classe sociale montrent une légère tendance à la surexposition des femmes issues des classes moyennes et supérieures, plutôt que de celles appartenant aux classes sociales inférieures. Par exemple, les femmes les plus diplômées et ayant des revenus élevés sont plus exposées aux VSS+ que celles ayant un faible niveau de revenu ou d'éducation. La précarité de l'emploi ne semble pas non plus engendrer une plus grande exposition aux VSS+ : au contraire, les femmes les plus exposées dans leur emploi actuel sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et travaillent à plein temps. Enfin, les femmes occupant une position hiérarchique sont tout aussi exposées que celles n'ayant pas de fonction d'encadrement.

Une hypothèse possible pour expliquer cette absence d'effet intersectionnel entre genre et classe serait que les femmes issues des classes moyennes et supérieures sont aussi celles qui sont le plus insérées professionnellement. En étant plus actives professionnellement, elles seraient mécaniquement plus exposées aux risques de VSS+ dans le cadre professionnel, que les femmes occupant des postes à temps partiel.

Enfin, l'analyse des autres principales dimensions de l'intersectionnalité ne révèle pas non plus d'effet important sur l'exposition aux VSS+ dans le cadre professionnel. Dans le cadre de cette analyse exploratoire, ni l'origine, ni la race, ne semblent constituer des facteurs importants dans le risque d'exposition à ces violences au travail. Toutefois des recherches et analyses complémentaires spécifiques pourraient nuancer ces premiers résultats.

Contextuel : la mixité diminue les risques d'exposition aux VSS+

Le type, le secteur, la taille et la mixité des structures professionnelles jouent un rôle important dans le risque d'exposition des femmes aux VSS+. Le tableau 1 présente la prévalence des VSS+ parmi les femmes dans le cadre de leur emploi actuel. Les statistiques indiquent la part de femmes ayant déclaré avoir vécu des VSS+ selon le type d'employeur (privé lucratif, privé sans but lucratif, public), le secteur économique, la taille de l'entreprise (nombre de personnes employées) et la mixité de l'environnement de travail (répartition femmes-hommes).

Les résultats montrent que les femmes sont plus exposées lorsqu'elles travaillent dans le secteur public et parapublic (20,3 %) que dans une entreprise privée (15,7 %) ou dans une structure à but non lucratif (10,7%). Elles sont également particulièrement surexposées lorsqu'elles exercent dans les secteurs des transports (30,9%), du bâtiment et de la construction

23 Les VSS+ désignent l'ensemble des violences dont la nature ou le motif est sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe. Sont exclues de cette catégorie les violences psychologiques et physiques lorsque leur caractère sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe ne peut être établi avec certitude.

(27,9%), ou encore de la finance et des assurances (25,3%).

La taille de l'entreprise apparaît comme un facteur important : plus l'entreprise est grande, plus le risque est élevé. Ainsi, les femmes travaillant dans une structure de plus de 100 employés et employées sont deux fois plus

exposées que celles employées dans une structure de moins de 10 personnes (respectivement 20,0 % et 11,8 %).

Enfin, la mixité joue un rôle déterminant : plus l'environnement de travail est masculin, plus l'exposition des femmes aux VSS+ est élevée.

Tableau 1 Prévalence des VSS+ dans le cadre du travail actuel pour les femmes par caractéristiques de «l'entreprise»	
Type d'entreprise ²⁴	Structure publique / parapublique : 20.3% Structure sans but lucratif (ONG, OI, association...): 10.7% Une entreprise privée: 15.7%
Secteur économique ²⁵	Les plus exposés : <ul style="list-style-type: none"> • Transport: 30.9% • Construction/bâtiment: 27.9% • Finance et assurance: 25.3% • Activités scientifiques et techniques: 22.7% • Hébergement, hôtellerie, restauration: 21.5% • Industrie, industrie manufacturière: 21.4% Les moins exposés : <ul style="list-style-type: none"> • Commerce: 13.9% • Action sociale: 8.7% • Autre services (marketing, consulting...): 5.0%
Taille de l'entreprise ²⁶	<ul style="list-style-type: none"> • Personne indépendante: 6.3% • Moins de 10: 11.8% • Entre 11 – 50: 14.9% • Entre 51 – 100: 19.1% • Plus de 100: 20.0 %
Mixité dans l'entreprise (% de femme) ²⁷ :	<ul style="list-style-type: none"> • 10% de femmes: 27.5% • 20% de femmes: 28.9% • 40% de femmes: 24.5% • 50% de femmes: 19.3% • 60% de femmes: 14.6% • 80% de femmes: 11.1% • 90% de femmes: 12.7%

La figure 10 présente la prévalence des VSS+ dans le cadre du travail actuel selon le genre des personnes répondantes et la proportion de femmes parmi leurs collègues. Elle met en évidence une forte corrélation entre la prévalence des VSS+ chez les femmes et la proportion

d'hommes dans leur environnement professionnel. En d'autres termes, plus le milieu de travail est masculin, plus les femmes sont exposées aux VSS+. Cette relation n'est pas aussi marquée pour les hommes, qui restent peu exposés aux

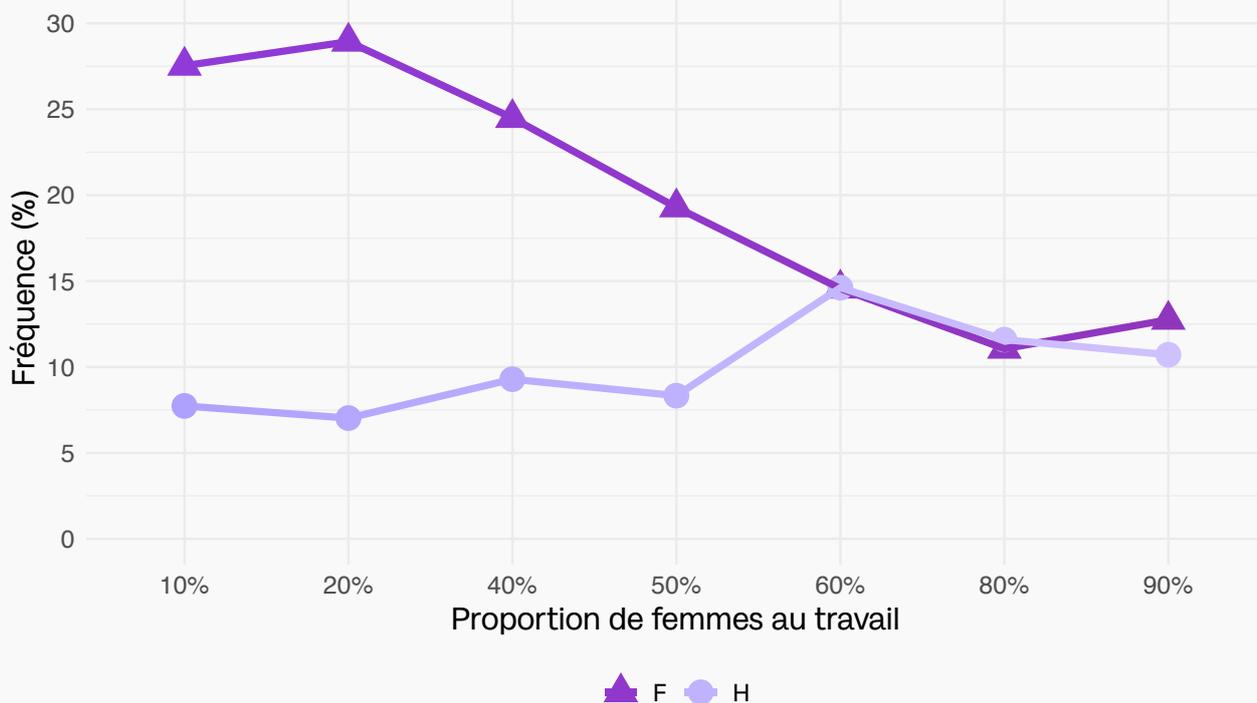
24 La structure ou entreprise dans laquelle vous avez travaillé au cours des 12 derniers mois est-elle: [Une structure publique ou parapublique; Une structure sans but lucratif (association, ONG, fondation, organisation internationale); Une entreprise privée (à but lucratif)]

25 Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ? [Agriculture; Industrie, industrie manufacturière; Commerce; Hébergement, hôtellerie, restauration; Construction, bâtiment; Transport; Finance et assurance; Autre services (marketing, consulting...); Activités scientifiques et techniques; Administration publique; Enseignement et éducation; Santé; Action sociale; Culture, événementiel; Autres] sont reportées dans le tableau uniquement les secteurs ayant plus de XX personnes répondantes.

26 Combien y a-t-il de personnes dans l'entreprise/la structure dans laquelle vous travaillez ?

27 Parmi les options suivantes, laquelle décrit le mieux la proportion de femmes et d'hommes qui travaillent avec vous au quotidien. [10% (ou moins) de femmes, 90% d'hommes; 20% de femmes, 80% d'hommes; 40% de femmes, 60% d'hommes; 50% de femmes, 50% d'hommes; 60% de femmes, 40% d'hommes; 80% de femmes, 20% d'hommes; 90% (ou plus) de femmes, 10% d'hommes]

Figure 10 : Prévalence des VSS+ dans le travail actuel par genre et par proportion de femmes dans l'entreprise



VSS+, quel que soit le pourcentage de femmes dans leur environnement de travail.

Auteurs

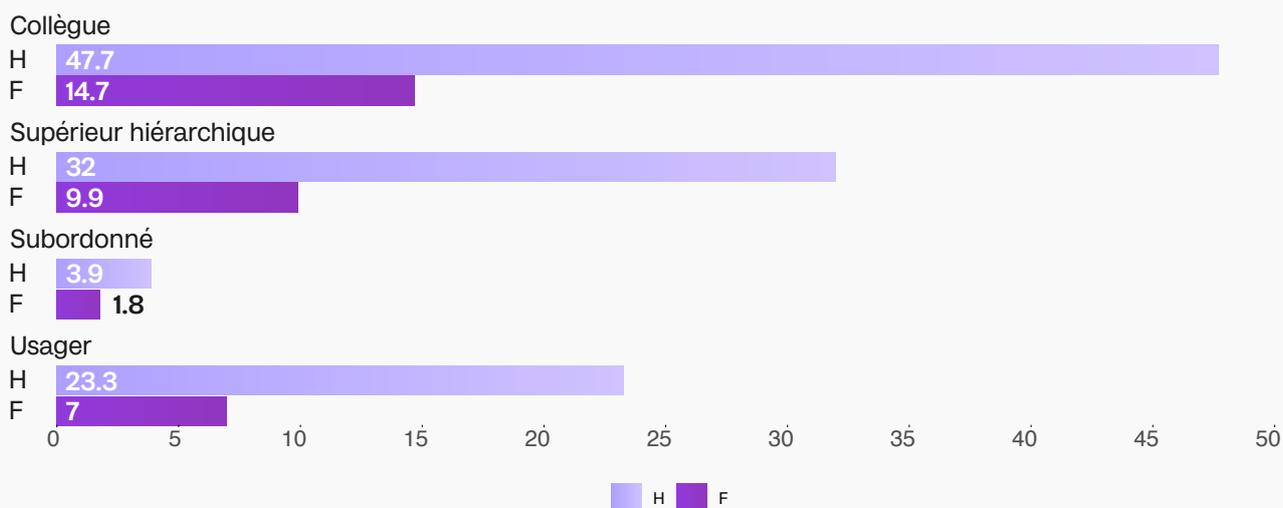
Toutes les personnes ayant vécu au moins une forme de violence au travail (VSS+ ou tout autre acte de violence) ont également répondu à une question portant sur le profil des auteurs (relation auteur-victime et genre de l'auteur) de ces violences²⁸. La figure 11 illustre la répartition des profils des personnes auteurs de violences au travail pour l'ensemble des victimes (hommes et femmes confondus). La somme des réponses dépasse les 100% car les personnes répondantes pouvaient indiquer plusieurs profils d'auteurs.

Les résultats sont clairs et soulignent le caractère genré des violences commises dans le cadre professionnel: les auteurs de violences au travail sont, dans la grande majorité, des

hommes. Le profil le plus fréquemment cité est celui du collègue homme (47,7%), suivi de celui du supérieur hiérarchique masculin (32,0%) et, enfin, des usagers/patients hommes, mentionnés par plus d'une personne répondante sur cinq (23,3%). Les femmes sont également citées parmi les auteures de violences au travail, bien que ces profils soient beaucoup moins fréquents que ceux des auteurs masculins: 14,7% des victimes de violences au travail indiquent que des collègues femmes étaient responsables de ces violences, 9,9% mentionnent une supérieure hiérarchique femme, et 7% citent une usagère. Enfin, les auteurs de violences sont rarement des subordonnés. Moins de 4% des victimes indiquent que l'auteur était un homme subordonné, et seulement 1,8% précisent qu'il s'agissait d'une femme subordonnée.

28 Qui était à l'origine de ces faits? Cochez toutes les cases qui s'appliquent. [Collègue homme; Collègue femme; Supérieur hiérarchique homme; Supérieure hiérarchique femme; Subordonné homme; Subordonnée femme; Clients, patients, usagers hommes; Clientes, patientes, usagères femmes]

Figure 11 : Auteurs des violences au travail



Conséquences

Les violences au travail ont de lourdes conséquences pour les personnes qui en sont victimes mais également pour le marché du travail dans son ensemble. Ainsi, 50,1% des hommes, 54,6% des femmes et 67,8% des personnes LGB ayant subi des violences au travail déclarent que ces violences ont eu un impact sur leur santé ou leur activité professionnelle.

Parmi les femmes ayant vécu des violences au travail, 46,7% indiquent avoir ressenti une baisse de motivation au travail, 37,7% déclarent des répercussions sur leur santé mentale, 12,2% ont été en arrêt maladie et 20,9% ont quitté leur emploi à la suite de ces violences. Du côté des hommes victimes, 42,0% signalent une baisse de motivation, 32,3% des conséquences sur leur santé mentale, 12,3% un arrêt maladie, et 19,2% déclarent avoir quitté leur emploi à cause de ces violences.

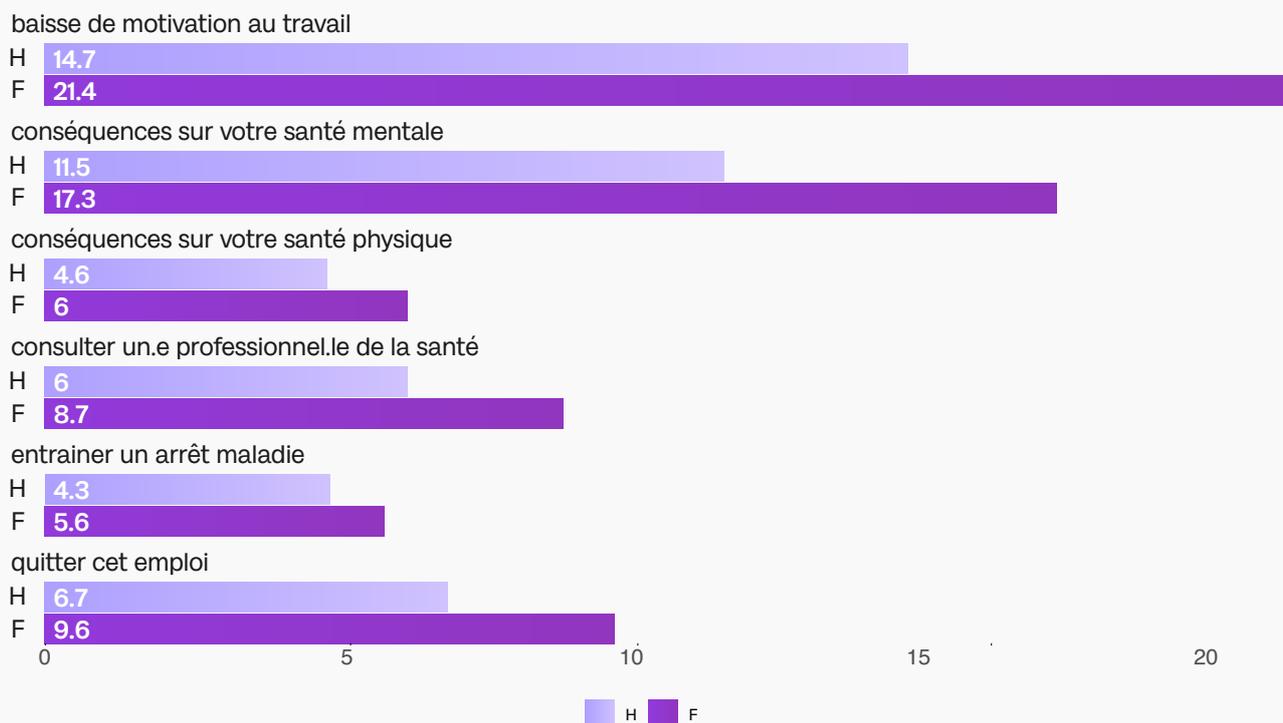
Pour illustrer le poids de ces violences sur l'ensemble de la population cantonale, la figure 12 présente la prévalence des conséquences des violences au travail sur l'ensemble de la population genevoise. Elle montre qu'environ une femme sur dix résidant dans le canton a déjà quitté son emploi en raison de violences subies sur son lieu de travail, et qu'environ une femme

sur cinq déclare que de telles violences ont affecté sa motivation, sa capacité à accomplir ses tâches, ou l'ont amenée à remettre en question sa place dans l'entreprise ou sa volonté d'y rester.

Le graphique met également en évidence que les violences au travail les plus graves — celles ayant un impact sur la santé ou la motivation professionnelle — touchent bien davantage les femmes et les personnes LGB que les hommes. Ainsi, les femmes et les personnes LGB ont respectivement 1,5 fois et 3,1 fois plus de risques que les hommes d'avoir subi des violences ayant affecté leur santé mentale (LGB : 35,5%, femmes : 17,3%, hommes : 11,5%).

Au-delà des conséquences individuelles, les résultats suggèrent que les violences au travail ont un impact direct sur le marché du travail et représentent un coût économique important. Par exemple, la proportion de femmes et d'hommes ayant déjà été en arrêt maladie en raison de violences au travail dépasse les 5%. Les résultats précédents montrent également que ces violences peuvent fortement affecter la motivation des personnes concernées, et que 9,6% des femmes et 6,8% des hommes ont déjà quitté un emploi à la suite de violences. Ces données sont à mettre en perspective avec les

Figure 12 Prévalence des conséquences à la suite de violences dans le cadre professionnel, sur l'ensemble de la population



résultats précédents, qui indiquent de fortes variations de prévalence des VSS+ entre les différentes entreprises en fonction de la mixité et d'autres éléments organisationnels. En d'autres termes, les violences et les VSS+ ont un coût important pour les personnes et les structures professionnelles: en complément à leurs obligations légales de protéger la personnalité de leurs collaboratrices et collaborateurs, les structures employeuses devraient également être incitées à prendre des mesures pour limiter les coûts associés aux violences et aux VSS+.

Aide et non-recours

Si les violences dans le cadre professionnel sont fréquentes et souvent lourdes de conséquences, la majorité des personnes qui en sont victimes ne sollicitent pas d'aide au-delà de leur entourage proche ou de leurs collègues. Parmi l'ensemble des personnes ayant subi des violences au travail, un quart ne demande aucune aide (25,8%), 37,2% en parlent à des collègues ou

à des proches, et uniquement 31,0% font appel à une aide interne ou externe à leur lieu de travail.

La figure 13 illustre les types d'aides mobilisées par les femmes et les hommes ayant vécu des violences dans le cadre professionnel²⁹. Un premier constat est que plus d'une femme sur cinq (23,2%) et près d'un homme sur trois (29,3%) ne sollicitent aucune forme d'aide. Le premier cercle d'appui reste l'entourage informel: plus d'une femme sur deux (53,5%) et 43,3% des hommes se confient à leurs proches, tandis que plus d'un tiers évoquent les faits auprès de leurs collègues (33% des hommes et 36,7% des femmes).

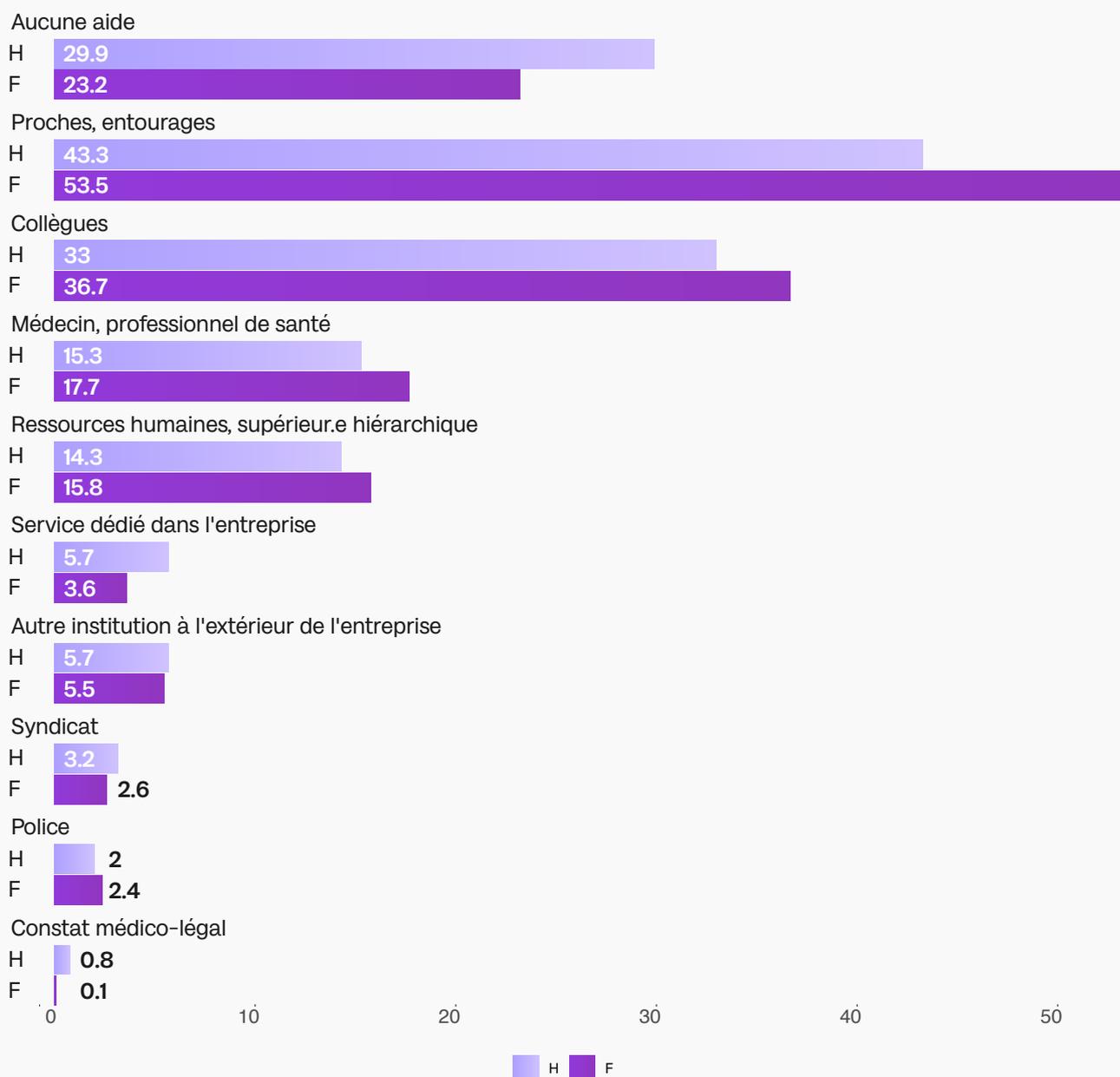
Au-delà de ce premier cercle, seule une minorité de victimes cherche du soutien auprès de professionnels ou via les dispositifs internes ou externe à l'entreprise. Les personnes les plus fréquemment contactées, tant par les hommes

29 Avez-vous cherché de l'aide ou parlé de ces faits? Si oui, en avez-vous parlé aux personnes ou services suivants? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

que par les femmes, sont le personnel de santé (17,7 % des femmes et 15,3 % des hommes). Les services internes à la structure professionnelle arrivent ensuite : les ressources humaines, la hiérarchie directe, ou plus rarement un service dédié (sollicité par 5,7 % des hommes et 3,6 % des femmes), ou encore une institution externe. Enfin, de manière marginale, les syndicats ou la police sont encore plus rarement contactés.

Afin d'évaluer le niveau de prise en charge, un taux de non-recours a été calculé. Il correspond à la proportion de personnes victimes d'une violence grave au travail (c'est-à-dire ayant entraîné une ou plusieurs conséquences sur la santé ou le rapport au travail) qui n'ont pas sollicité d'aide auprès d'une ressource interne ou externe à l'entreprise, au-delà de leur cercle informel (c'est-à-dire hors collègues et entourage personnel).

Figure 13 Aide recherchée par les victimes de violences au travail



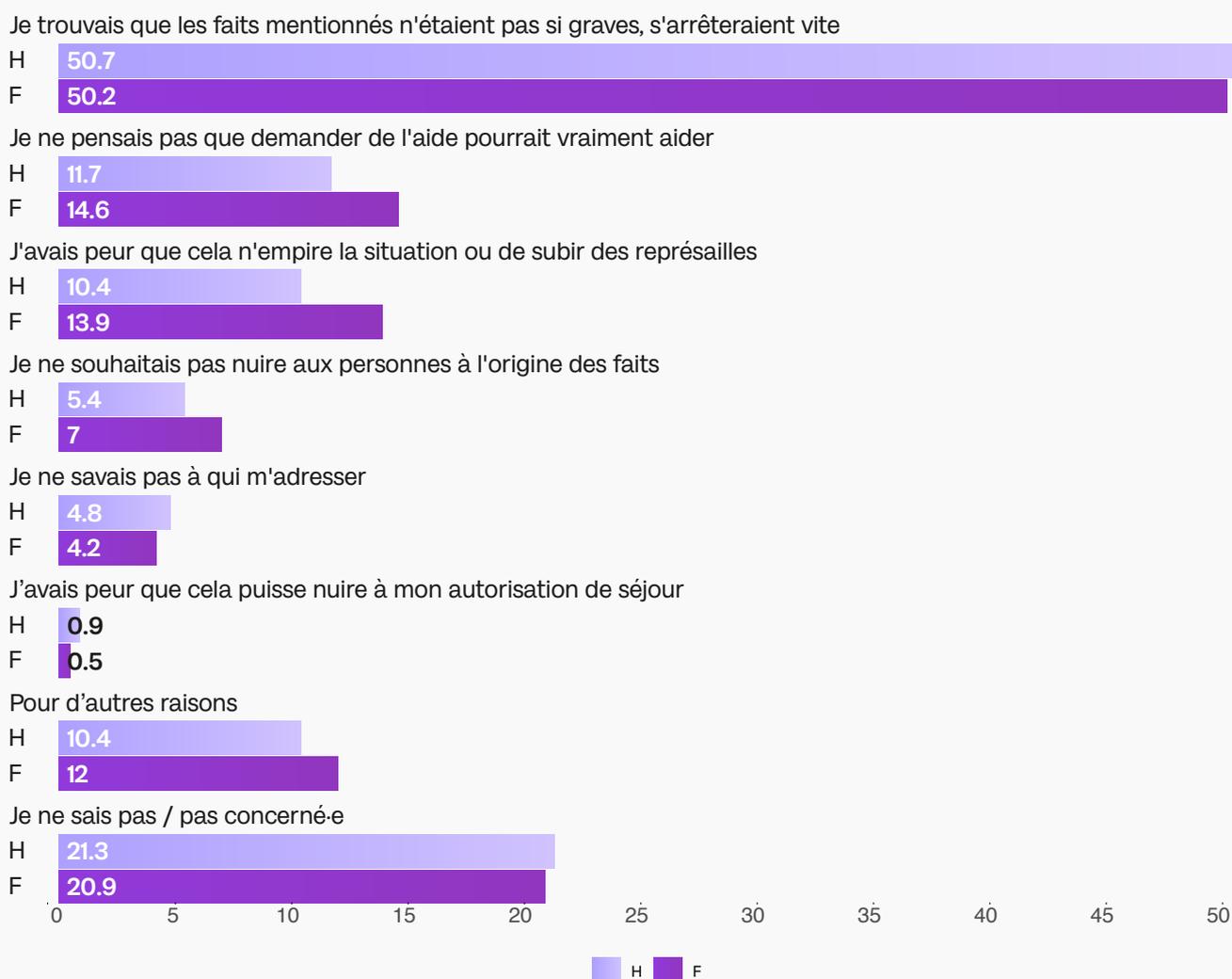
Le taux de non-recours est très élevé : 51,5 % des personnes ayant vécu des violences graves au travail n'ont pas demandé d'aide formelle. La différence entre les femmes et les hommes est marginale (51,5 % pour les hommes, 53,1% pour les femmes). En revanche, le taux de non-recours des personnes LGB est nettement plus bas, puisqu'il se monte à 35,8 %.

Ce résultat est à mettre en perspective avec le recours beaucoup plus faible des personnes LGB à l'aide informelle : seules 23,2% d'entre elles se tournent vers leurs proches ou leurs collègues, contre 39,2% des femmes. Ces résultats pourraient indiquer que les personnes LGB disposent de moins d'opportunités pour discuter

des violences qu'elles subissent dans leur entourage, en raison du stigmata associé à leur orientation affective et sexuelle, ou encore de l'outing qu'entraînerait un dévoilement des violences LGBTIQ+phobes subies. Elles se tourneraient donc plus volontiers vers des professionnels de santé ou vers des entités internes ou externes à l'entreprise, éventuellement plus spécialisés et qui peuvent garantir une certaine confidentialité dans la prise en charge des violences LGBTIQ+phobes.

L'enquête s'intéresse également aux raisons pour lesquelles les personnes ne se tournent pas vers une aide institutionnelle ou externe. À cette fin, une question complémentaire a été

Figure 14 Raisons du non-recours à l'aide



posée aux personnes ayant vécu des violences au travail, mais n'ayant pas demandé d'aide du tout ou n'en ayant demandé qu'à leurs proches ou à leurs collègues³⁰.

La figure 14 présente les réponses de ces personnes. La moitié d'entre elles estime que les violences subies n'étaient pas suffisamment graves ou qu'elles cesseraient rapidement. Plus de 20 % ne se sentent pas concernées. D'autres réponses révèlent un manque de confiance envers les institutions susceptibles de leur venir en aide : 14,6 % des femmes et 11,7 % des hommes pensaient que demander de l'aide ne pourrait pas vraiment les aider, et 13,9 % des femmes craignaient que cela n'empire la situation ou entraîne des représailles.

Toutefois, les canaux d'aide semblent relativement bien identifiés, puisque seuls 4,8 % des hommes et 4,2 % des femmes déclarent ne pas avoir su vers qui se tourner.

Enfin, parmi les personnes ayant sélectionné la réponse « Pour d'autres raisons » et ayant complété le champ libre, plusieurs justifient leur non-recours par une forme de banalisation ou de normalisation des faits : « *C'étaient que des moqueries* », « *C'est un peu les aléas du quotidien d'une femme* ». D'autres mettent en avant leur capacité à gérer la situation seules : « *J'ai réglé le problème personnellement et plus rien ne s'est reproduit* ». Certaines réponses expriment un profond manque de confiance envers les institutions, ou la crainte de représailles : « *Rien n'aurait été fait, le problème pas pris au sérieux* », « *Pas de justice, beaucoup avaient démissionné avant moi* ».

30 Si vous n'avez pas cherché de l'aide, quelles en ont été les raisons principales ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent (il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, il s'agit de mieux comprendre votre expérience).

Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les violences dans le cadre professionnel – et en particulier les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes – sont très répandues. Les VSS+ au travail concernent de manière disproportionnée les femmes (35,6 %) et plus encore les personnes LGB (44,3 %). Les analyses intersectionnelles exploratoires révèlent que les jeunes femmes sont particulièrement exposées à ces violences.

Les résultats relatifs aux facteurs de risque montrent également que la prévalence des VSS+ varie fortement selon les caractéristiques de l'environnement professionnel. Plus la proportion de femmes est élevée, moins les violences sont fréquentes. Par ailleurs, les auteurs de violences dans le cadre professionnel sont majoritairement des hommes, le plus souvent des collègues, des supérieurs hiérarchiques ou des usagers.

Ces violences ne sont ni anodines, ni sans conséquence. Elles affectent durablement la santé, les trajectoires professionnelles et l'engagement des personnes concernées. Ainsi, 17,3 % des femmes vivant à Genève déclarent avoir été affectées dans leur santé mentale à la suite de violences au travail et près d'une sur dix a déjà quitté un emploi pour cette raison.

Malgré l'ampleur du phénomène et la gravité des conséquences de ces violences, la prise en charge des victimes reste marginale : plus de 50 % des victimes de violences graves au travail ne sollicitent aucune aide institutionnelle ou auprès des milieux professionnels. Seules 14 % des personnes concernées informent leur hiérarchie, et à peine 5 % s'adressent à un service dédié. Les principales raisons du non-recours résident dans la banalisation des faits, leur normalisation, mais aussi dans un manque de confiance envers la hiérarchie et les dispositifs existants.

L'État, les entreprises, les syndicats, le personnel de santé et le réseau associatif ont un rôle essentiel à jouer pour prévenir ces violences de masse, garantir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif et venir en aide aux personnes victimes. La prévention et la prise en charge devraient faire en sorte qu'aucune personne ne soit contrainte de renoncer à un emploi ou de le quitter à cause de violences.

Au-delà des enjeux de protection et de lutte contre les discriminations, la lutte contre les violences au travail représente également un enjeu économique. Une femme sur 20 a déjà été en arrêt maladie à la suite de violences, une sur dix a quitté son emploi pour cette raison, et une sur cinq déclare s'être démobilisée professionnellement à la suite de ces faits. Le coût des violences, en termes de pertes de compétences, de démotivation et de désengagement, est loin d'être négligeable pour le tissu économique.

Enfin, les différences observées selon le type, la taille ou la structure des entreprises montrent que les VSS+ au travail ne sont pas une fatalité. L'organisation interne, les politiques de prévention et les pratiques de recrutement peuvent durablement réduire les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes au sein des milieux professionnels.

Tableau récapitulatif : Violences dans le cadre professionnel				
	Population	Homme	Femme	LGB
Prévalence à vie				
Ensemble des violences	41,2 %	35,3 %	46,3 %	52,4 %
Violences avec conséquence	21,8 %	17,7 %	25,3 %	35,5 %
VSS+	27,8 %	18,5 %	35,6 %	44,3 %
Parmi les personnes exerçant une activité professionnelle, Part ayant vécu des violences dans l'emploi actuel				
Ensemble des violences	17,4 %	14,8 %	20,1 %	20,1 %
VSS+	12,0 %	8,3 %	15,7 %	17,0 %
Type de violence vécu³¹				
	Psychologique : 0.47 Harcèlement : 0.50 Physique : 0.08 Sexuel : 0.05 Total : 1.58	Psychologique : 0.46 Harcèlement : 0.25 Physique : 0.11 Sexuel : 0.02 Total : 1.30	Psychologique : 0.48 Harcèlement : 0.71 Physique : 0.06 Sexuel : 0.08 Total : 1.82	Psychologique : 0.85 Harcèlement : 0.89 Physique : 0.10 Sexuel : 0.09 Total : 2.78
Temporalité				
	12 mois : 15,3 % 1-3 ans : 12,4 % 3-5 ans : 10,9 % + de 5 ans : 53,1 % NSP : 8,4 %	12 mois : 14,7 % 1-3 ans : 11,0 % 3-5 ans : 12,1 % + de 5 ans : 52,3 % NSP : 9,9 %	12 mois : 15,4 % 1-3 ans : 13,4 % 3-5 ans : 10,2 % + de 5 ans : 53,7 % NSP : 7,3 %	12 mois : 29,2 % 1-3 ans : 17,8 % 3-5 ans : 14,1 % + de 5 ans : 33,9 % NSP : 5,0 %
Fréquence				
	Quotidienne : 5.7 Hebdomadaire : 9.9 Mensuelle : 12.5 Annuelle : 13.8 Plus rarement : 30.6 Une fois : 20.0 NSP : 7.6	Quotidienne : 5.2 Hebdomadaire : 9.7 Mensuelle : 12.1 Annuelle : 14.9 Plus rarement : 28.7 Une fois : 21.0 NSP : 8.3	Quotidienne : 5.2 Hebdomadaire : 10.0 Mensuelle : 12.8 Annuelle : 13.1 Plus rarement : 31.6 Une fois : 19.4 NSP : 6.0	Quotidienne : 7.0 Hebdomadaire : 15.0 Mensuelle : 19.3 Annuelle : 17.0 Plus rarement : 26.4 Une fois : 7.2 NSP : 8.1
Conséquence³²				
	53,0 %	50,1 %	54,6 %	67,8 %
Aide				
	Aucune aide : 25,8 % Proche/collègue : 37,2 % Aide externe : 31.0 NSP : 6.1	Aucune aide : 29,9 % Proche/collègue : 34,1 % Aide externe : 28.8 NSP : 7.2	Aucune aide : 23,2 % Proche/collègue : 39,2 % Aide externe : 32.3 NSP : 5.3	Aucune aide : 22,8 % Proche/collègue : 23,2 % Aide externe : 49.9 NSP : 4.1
Taux de Non-recours³³				
	51,5 %	53,1 %	50,6 %	35,8 %

31 Nombre moyen de faits rapportés par forme de violence. Exemple d'interprétation : En moyenne, les personnes ont rapporté 1.58 actes de violences distincts au travail. Les types de violences au travail les plus fréquents sont les violences psychologiques et le harcèlement (0.47 et 0.50 actes distincts rapporté en moyenne), puis les violences physiques (0.08) et sexuelles (0.05).

32 Part des personnes ayant vécue une violence indiquant avoir vécu au moins une conséquence sur sa santé ou sa vie professionnelle.

33 Taux de non-recours = (Personnes ayant sollicité une aide externe) / (Personnes ayant vécues des violences avec conséquence)

III.3 Violence dans le cadre d'une formation

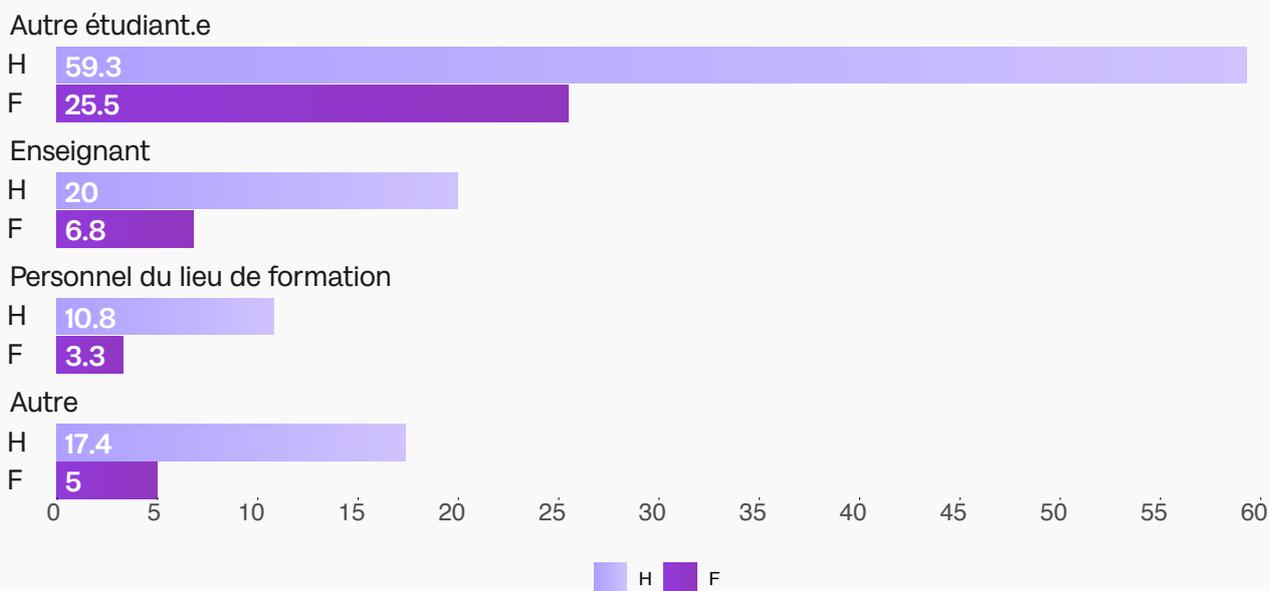
Les personnes LGB sont particulièrement exposées aux violences dans le cadre de leur formation. Elles vivent deux fois plus de violences dans ce cadre que les hommes et les femmes³⁴ : une personne LGB sur deux (52,4%), et près d'un homme et d'une femme sur quatre (respectivement 23,3% et 26,9%) ont vécu des violences dans le cadre de la formation. Ainsi, contrairement aux résultats vus dans le chapitre précédent – soit les VSS+ vécues dans le cadre professionnel – les personnes LGB sont sensiblement plus exposées que les femmes aux violences dans le cadre de la formation. Ce chapitre décrit le profil des auteurs, les impacts sur la santé induits par ces violences, et propose un aperçu des aides informelles et institutionnelles sollicitées par les personnes concernées.

Contrairement au chapitre précédent, ce chapitre ne traite pas les facteurs de risque individuels et contextuels en raison de la taille modeste de l'échantillon des personnes suivant actuellement une formation. Pour une analyse plus détaillée de ces facteurs de risques, les récentes enquêtes spécifiques publiées par l'Unil en 2022 et la HES-SO en 2025 fournissent des résultats détaillés à partir d'un échantillon d'étudiantes et d'étudiants, par nature, beaucoup plus conséquent.

Auteurs

Toutes les personnes ayant vécu au moins une forme de violence dans le cadre de leur formation (VSS+ ou tout autre acte de violence) ont également répondu à une question portant sur le profil des auteurs de ces violences (relation auteur-victime et genre de l'auteur). La figure 15 illustre la répartition des profils des auteurs de violences dans le cadre de la formation pour l'ensemble des personnes victimes (hommes et femmes confondus). La somme des réponses

Figure 15: Auteurs des violences dans le cadre de la formation



34 Pour rappel, Les résultats de l'enquête sont présentés selon trois groupes de référence non exclusifs : les hommes (H), les femmes (F) et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires (LGB).

dépasse les 100% car les personnes répondantes pouvaient indiquer plusieurs profils d'auteurs.

Les résultats font écho à ceux décrits dans le chapitre précédent: les auteurs de violences dans le cadre de la formation sont, dans la grande majorité, des hommes. Le profil le plus fréquemment cité est celui d'un autre étudiant homme. Ainsi, 6 victimes de violences sur 10 (59,3%) indiquent que l'auteur des violences dans le cadre d'une formation était un étudiant homme. Le second profil le plus cité est celui des femmes étudiantes (25,5%), suivi de l'enseignant homme, pour une victime sur cinq (20,0%). Enfin, près d'une victime sur 10 (10,8%) et une sur cinq (17,4%) disent avoir été victime d'un homme membre du personnel du lieu de formation ou d'un autre homme. A l'exception des femmes étudiantes, les profils d'auteurs de violence féminins restent rares: moins de 7% des victimes disent que l'auteure était une enseignante (6,8%), une femme travaillant sur le lieu de formation (3,3%) ou une autre femme (5,0%).

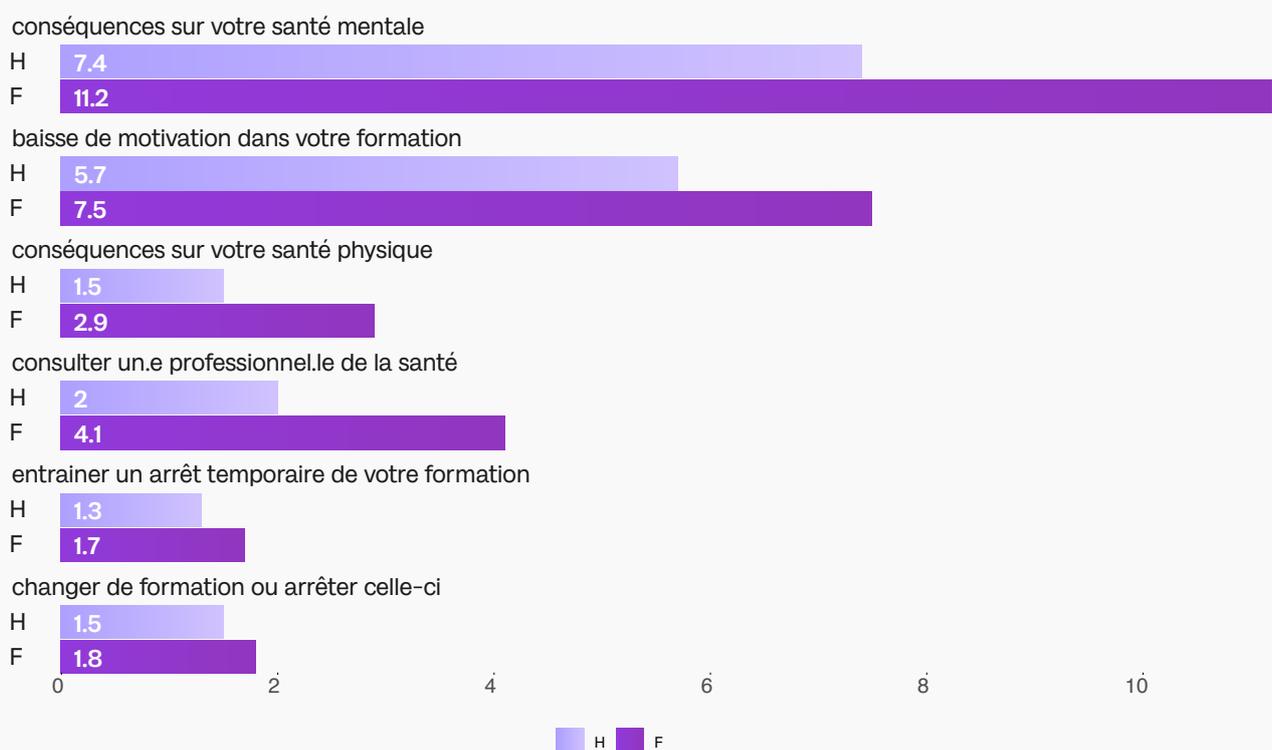
Ces résultats soulignent à nouveau le caractère genré des violences en montrant que la grande majorité des violences sont le fait d'hommes, y compris dans le cas de violences ne relevant pas des VSS+.

Conséquences

Les violences dans le cadre de la formation ont elles aussi de lourdes conséquences pour les personnes qui en sont victimes. Ainsi, 41,7% des hommes, 47,7% des femmes et 66,4% des personnes LGB ayant subi des violences dans le cadre de leur formation déclarent que ces violences ont eu un impact sur leur santé ou sur leur formation. Ces taux sont relativement plus faibles que ceux observés pour les violences dans le cadre professionnel, à l'exception des personnes LGB (hommes: 50,1%, femmes: 54,6%, LGB: 67,8%)

Parmi les femmes ayant vécu des violences dans le cadre de leur formation, 28,2% indiquent avoir ressenti une baisse de motivation dans le cadre de leur formation, 41,6% déclarent des

Figure 16 Prévalence des conséquences à la suite des violences dans le cadre de la formation, sur l'ensemble de la population



répercussions sur leur santé mentale, 6,3 % ont dû arrêter temporairement leur formation et 6,5 % ont quitté ou changé de formation à la suite de ces violences. Du côté des hommes victimes, 24,6 % signalent une baisse de motivation, 32,4 % des conséquences sur leur santé mentale, 5,9 % un arrêt temporaire, et 6,6 % déclarent avoir quitté ou changé de formation à cause de ces violences.

Pour illustrer le poids de ces violences à l'échelle cantonale, la figure 16 présente la prévalence des conséquences des violences dans le cadre de la formation, rapportée à l'ensemble de la population genevoise. Les résultats montrent que les conséquences de ces violences ne sont pas négligeables et touchent davantage les femmes. Ainsi, 7,5 % des hommes et 11,2 % des femmes ont vécu des violences durant leur formation qui ont affecté leur santé mentale. Ce sont aussi 7,5 % des femmes qui déclarent que de telles violences ont entraîné une baisse de motivation, ou ont questionné leur capacité à terminer leur formation. Enfin, 1,5 % des hommes et 1,8 % des femmes ont changé de formation ou arrêté leur formation à la suite de ces violences.

Aide et non-recours

Si les violences dans le cadre de formation sont relativement fréquentes et lourdes de conséquences, la majorité des personnes qui en sont victimes ne sollicitent pas d'aide au-delà de leur entourage proche ou de leurs camarades. Parmi l'ensemble des personnes ayant subi des violences durant leur formation, plus du tiers ne demande aucune aide (37,4 %), 36,3 % en parlent à d'autres étudiantes ou étudiants ou à des proches, et uniquement 21,1 % font appel à une aide interne ou externe à leur lieu de formation.

La figure 17 illustre les types d'aides mobilisées par les femmes et les hommes ayant vécu des violences durant leur formation. Un premier constat est que plus d'une femme sur trois (30,3 %), une personne LGB sur trois (30,7 %) et près d'un homme sur deux (47,1 %) ne sollicitent aucune forme d'aide après avoir vécu des

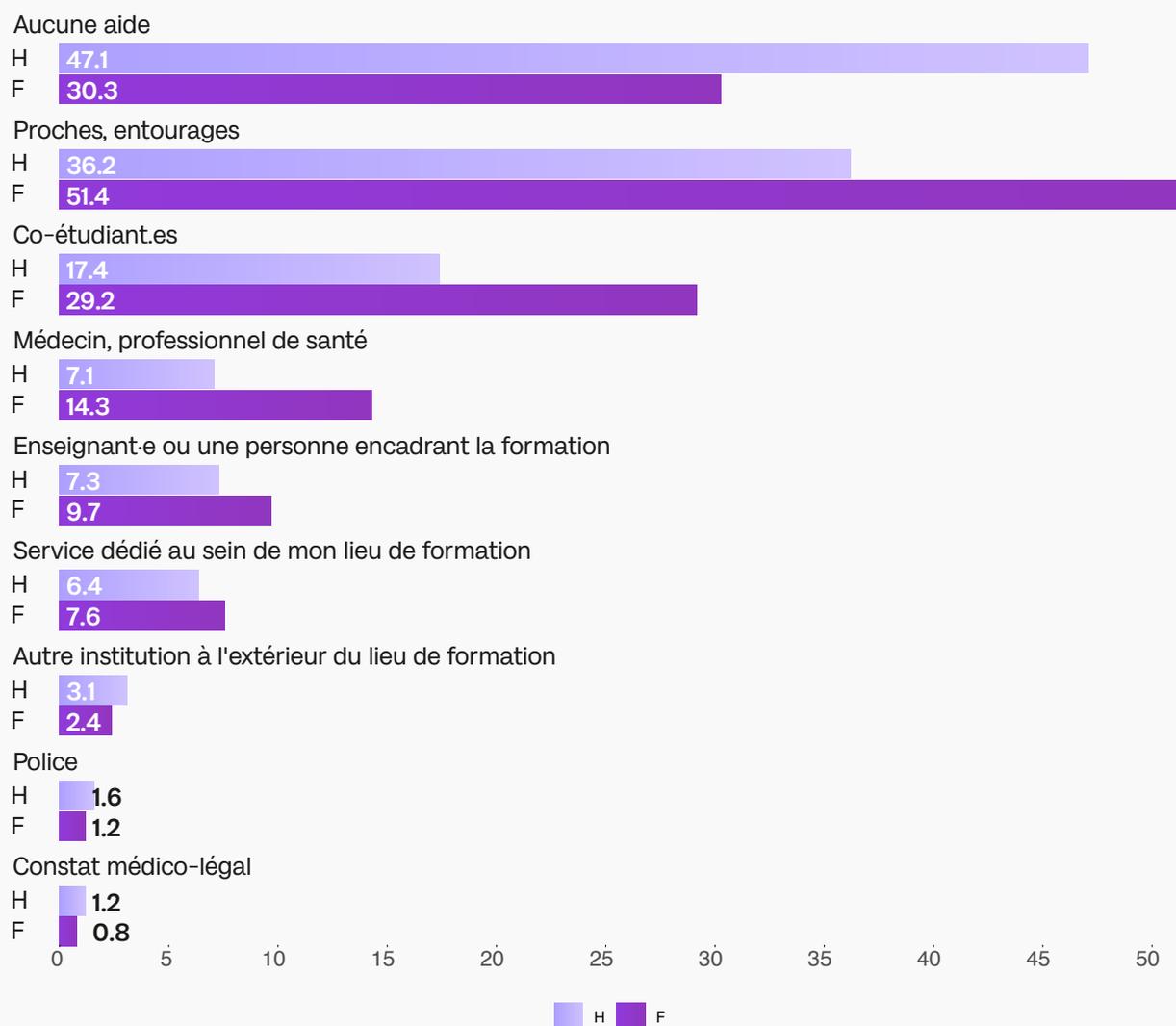
violences sur leur lieu de formation, soit un taux bien plus élevé que dans le cadre professionnel. Le premier cercle d'appui reste l'entourage informel : une femme sur deux (51,4 %) et 36,2 % des hommes se confient à leurs proches, tandis que 17,4 % des hommes et 29,2 % des femmes se tournent vers des camarades de formation.

Au-delà de ce premier cercle, seule une minorité de victimes cherche du soutien auprès de professionnels ou via les dispositifs internes ou externes au lieu de formation. Les personnes les plus fréquemment contactées par les femmes sont le personnel de santé (14,3 % des femmes et 7,1 % des hommes). Le personnel enseignant (9,7 % des femmes victimes et 7,3 % des hommes victimes) et les services dédiés du lieu de formation arrivent ensuite (7,6 % des femmes victimes et 6,4 % des hommes victimes). De manière plus marginale, les autres institutions ou la police sont plus rarement contactés. Enfin, tout comme les résultats observés dans le cadre professionnel, les personnes LGB sont les personnes les plus susceptibles de se tourner vers des professionnels ou une aide institutionnelle ou externe, ce qui souligne à nouveau l'importance du réseau associatif LGBTIQ+ dans la prise en charge de ces violences.

Afin d'évaluer le niveau de prise en charge, un taux de non-recours a été calculé. Il correspond à la proportion de personnes victimes d'une violence grave dans le cadre de la formation (c'est-à-dire ayant entraîné une ou plusieurs conséquences sur la santé ou le rapport à la formation) qui n'ont pas sollicité d'aide auprès d'une ressource interne ou externe au lieu de formation, au-delà de leur cercle informel (c'est-à-dire hors de leurs camarades et de l'entourage personnel).

Le taux de non-recours est encore plus élevé que dans le contexte professionnel : 62,6 % des personnes ayant vécu des violences graves en formation n'ont pas demandé d'aide formelle. Le taux de non-recours est plus élevé pour les hommes (69,7 %) que pour les personnes LGB (57,6 %) et les femmes (58,1 %).

Figure 17 Aide demandée à la suite de violences dans le cadre de la formation



L'enquête s'intéresse également aux raisons pour lesquelles les personnes ne se tournent pas vers une aide institutionnelle ou externe. À cette fin, une question complémentaire a été posée aux personnes ayant vécu des violences dans le cadre de leur formation, mais n'ayant pas demandé d'aide du tout ou n'en ayant demandé qu'à leurs proches ou à leurs camarades de formation³⁵.

La figure 18 présente les réponses de ces personnes. Plus de la moitié d'entre elles estiment que les violences subies n'étaient pas

suffisamment graves ou qu'elles cesseraient rapidement (58,7% des femmes et 54,9% des hommes). Un peu moins d'une personne sur cinq considère que cette question ne les concerne pas. Tout comme dans le cadre professionnel, les autres réponses révèlent un manque de confiance envers les institutions susceptibles de leur venir en aide: 18,1% des femmes et 15,4% des hommes pensaient que demander de l'aide ne servirait à rien, et 14,3% des femmes et 12,8% des hommes craignaient que cela n'empire la situation ou entraîne des représailles. De plus, les canaux d'aide semblent

³⁵ Si vous n'avez pas cherché de l'aide, quelles en ont été les raisons principales? Cochez toutes les cases qui s'appliquent (il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, il s'agit de mieux comprendre votre expérience).

encore mal identifiés, puisque 9,7% des hommes et 8,7% des femmes déclarent ne pas avoir su vers qui se tourner.

Enfin, parmi les personnes ayant sélectionné la réponse « Pour d'autres raisons » et ayant complété le champ libre, plusieurs justifient leur non-recours par une forme de banalisation ou de normalisation des faits : « *Faisait partie de la normalité des interactions* », « *À l'époque c'était considéré un peu comme normal* ». D'autres mettent en avant leur capacité à gérer la situation seules : « *J'ai réglé ça moi-même avec le concerné* », « *Je me suis bien défendue toute seule* ». D'autres réponses évoquent la honte ou la crainte de représailles : « *Honte de la situation et peur de représailles* », « *Je n'osais pas* ».

Certaines réponses expriment un manque de confiance envers les institutions, ou l'absence de dispositif prévu pour ces situations : « *Rien n'aurait été fait, le problème pas pris au sérieux* », « *Il n'y avait rien de mis en place à l'époque* ».

Figure 18 Raisons du non-recours suite à une violence vécue en formation

Je trouvais que les faits mentionnés n'étaient pas si graves, s'arrêteraient vite



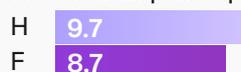
Je ne pensais pas que demander de l'aide pourrait vraiment aider



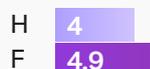
J'avais peur que cela n'empire la situation ou de subir des représailles



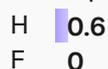
Je ne savais pas à qui m'adresser



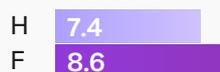
Je ne souhaitais pas nuire aux personnes à l'origine des faits



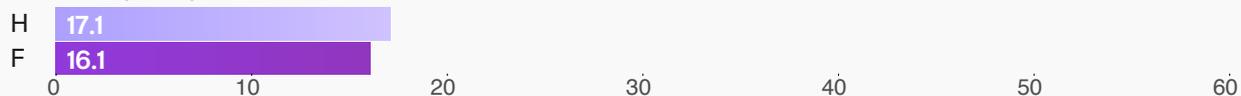
J'avais peur que cela puisse nuire à mon autorisation de séjour



Pour d'autres raisons



Je ne sais pas / pas concerné-e



H F

Conclusion

Dans l'ensemble, les violences survenant dans le cadre de la formation sont moins fréquentes que celles qui ont lieu dans le cadre professionnel. Néanmoins, leur prévalence reste préoccupante : près d'une femme sur 5 (18,8 %) déclare avoir été victime de VSS+ au cours d'une formation. Les résultats montrent également que les personnes LGB sont exposées à des niveaux similaires de violence, dans le cadre professionnel ou dans celui de la formation.

Par ailleurs, les dynamiques observées dans le cadre de formations font largement écho à celles décrites dans le monde du travail et pointent la nature genrée des violences : les auteurs de violences sont majoritairement des hommes, les proches constituent le premier recours pour les victimes, suivis par le personnel de santé, avant d'envisager un signalement auprès du personnel encadrant. Cependant, les taux de non-recours sont encore plus élevés que dans le cadre professionnel, la banalisation des violences jouant un rôle central dans cette absence de recours.

D'un point de vue méthodologique, ces résultats doivent être interprétés avec une certaine prudence. En raison de l'âge moyen de l'échantillon (51 ans), une partie des personnes répondantes a dû faire appel à des souvenirs plus anciens, ce qui peut influencer la précision des réponses. En outre, les institutions de formation ont connu d'importantes évolutions structurelles et organisationnelles ces dernières années.

Ainsi, les lieux de formation ont un rôle essentiel à jouer pour mesurer la prévalence des VSS+ au sein de leurs établissements et pour recenser les ressources disponibles et les dispositifs de prise en charge. Au-delà du diagnostic, il appartient également à ces institutions de garantir un environnement de formation sûr, respectueux et inclusif. Cela implique de prévenir activement les violences, d'informer les personnes en formation des ressources existantes, et de doter les services dédiés de moyens et de compétences suffisants pour assurer une prise en charge à la hauteur des enjeux.

Tableau récapitulatif : Violences dans le cadre de la formation				
	Population	Homme	Femme	LGB
Prévalence à vie				
Ensemble des violences	25.3 %	23.3%	26.9 %	52.4%
Violences avec conséquence	11.4%	9.6%	12.8%	34.8%
VSS+	16.0 %	12.4%	18.8 %	47.0%
Parmi les personnes actuellement en formation, Part ayant vécu des violences dans la formation actuelle				
Ensemble des violences	9.6%	9.8%	9.0%	14.1%
VSS+	8.4%	8.2%	8.1%	14.1%
Type de violences vécues³⁶				
	Psy: 0.34 Harcèlement: 0.25 Physique: 0.08 Sexuel: 0.03 Total: 0.70	Psy: 0.37 Harcèlement: 0.12 Physique: 0.10 Sexuel: 0.02 Total: 0.61	Psy: 0.33 Harcèlement: 0.35 Physique: 0.06 Sexuel: 0.05 Total: 0.78	Psy: 1.09 Harcèlement: 0.81 Physique: 0.13 Sexuel: 0.18 Total: 2.22
Temporalité	12 mois: 8,5 % 1-3 ans: 9,1% 3-5 ans: 6,9% + de 5 ans: 70,9% NSP: 4,7%	12 mois: 6,0% 1-3 ans: 7,9% 3-5 ans: 4,1% + de 5 ans: 75,1% NSP: 6,7%	12 mois: 10,0 % 1-3 ans: 10,1% 3-5 ans: 8,6 % + de 5 ans: 68,5% NSP: 2,8 %	12 mois: 15,7 % 1-3 ans: 18,3% 3-5 ans: 11,4% + de 5 ans: 53,5% NSP: 1,0%
Fréquence	Quotidienne: 6.5 Hebdomadaire: 11.2 Mensuelle: 12.3 Annuelle: 17.9 Plus rarement: 29.9 Une fois: 14.8 NSP: 7.4	Quotidienne: 5.8 Hebdomadaire: 11.9 Mensuelle: 10.5 Annuelle: 16.1 Plus rarement: 32.5 Une fois: 15.9 NSP: 7.2	Quotidienne: 7.1 Hebdomadaire: 10.8 Mensuelle: 13.5 Annuelle: 19.3 Plus rarement: 28.0 Une fois: 14.2 NSP: 7.2	Quotidienne: 8.7 Hebdomadaire: 20.4 Mensuelle: 18.2 Annuelle: 17.6 Plus rarement: 27.6 Une fois: 4.9 NSP: 2.8
Conséquence³⁷	44,9%	41,1%	47,7 %	66,4 %
Aide	Aucune aide: 37.4 Proche/étudiante: 36.3 Aide externe: 21.1 NSP: 5.1	Aucune aide: 47.1 Proche/étudiante: 29.2 Aide externe: 17.2 NSP: 6.6	Aucune aide: 30.3 Proche/étudiante: 41.7 Aide externe: 24.2 NSP: 3.8	Aucune aide: 30.7 Proche/étudiant.e: 33.3 Aide externe: 33.0 NSP: 2.9
Taux de Non-recours³⁸	62,6 %	69,7%	58,1%	57,6 %

36 Nombre moyen de faits rapportés par forme de violences. Exemple d'interprétation : en moyenne, les personnes ont rapporté 0.70 actes de violences distincts en formation. Les types de violences en formation les plus fréquents sont les violences psychologiques et le harcèlement (0.34 et 0.25 actes distincts rapporté en moyenne), puis les violences physiques (0.08) et sexuelles (0.03).

37 Part des personnes ayant vécu une violence indiquant avoir vécu au moins une conséquence sur leur santé ou leur vie professionnelle.

38 Taux de non-recours = (Personnes ayant sollicité une aide externe) / (Personnes ayant vécu des violences avec conséquence)

III.4 Violences dans l'espace public

Les espaces publics sont les lieux où s'exercent le plus fréquemment des violences, et en particulier des VSS+. Un homme sur deux (50,2%) a déjà été exposé à des violences dans l'espace public, tandis que près de quatre femmes sur cinq (79,0%) et 85% des personnes LGB³⁹ en ont déjà fait l'expérience. Si pour les femmes et les personnes LGB, la quasi-totalité de ces violences revêtent un caractère sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe, les hommes sont nettement moins exposés aux VSS+ (prévalence des VSS+ : hommes 35,6 % ; femmes : 76,9 % ; LGB : 84,6 %). Ce chapitre revient sur les facteurs de risque individuels, décrit les lieux de ces violences, les

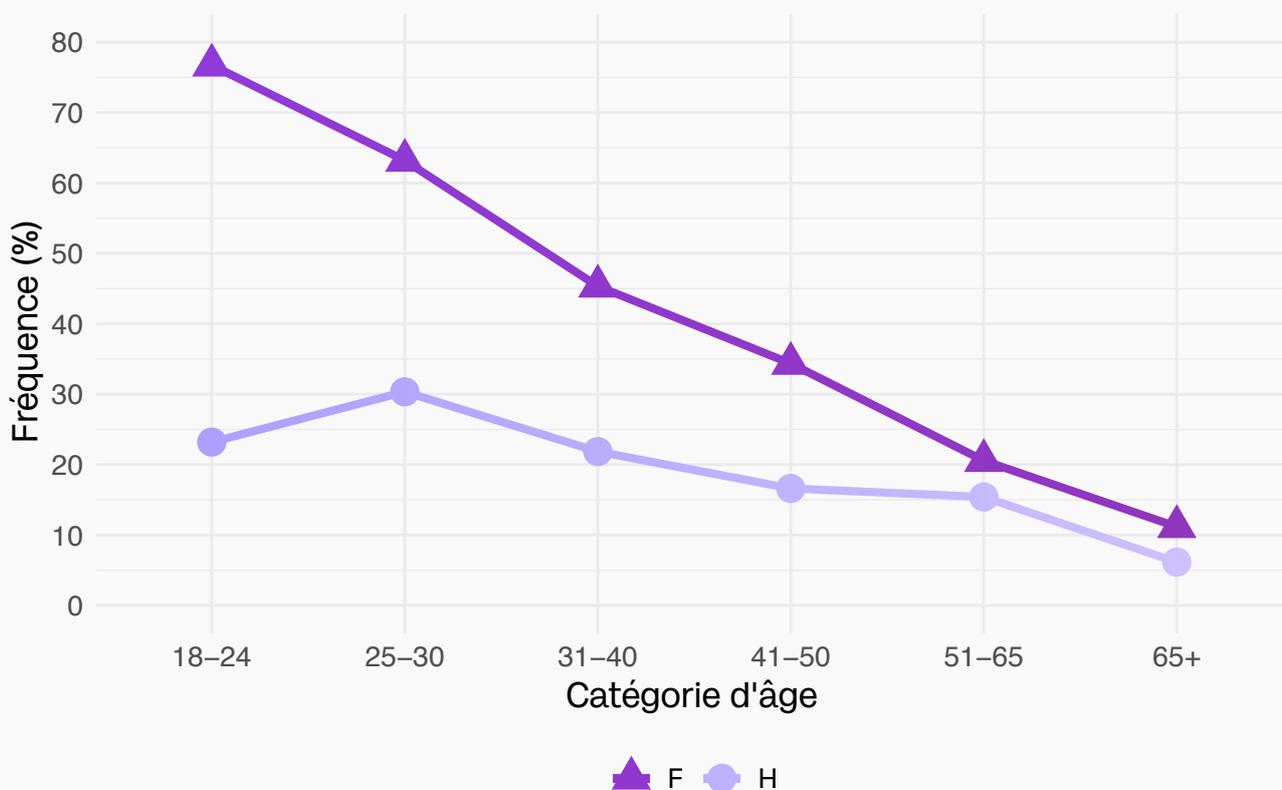
profils des auteurs, les impacts sur la santé et l'occupation de l'espace public induits par ces violences, et propose un aperçu des aides informelles et institutionnelles sollicitées par les personnes concernées. Les résultats montrent la nature particulièrement genrée des violences et un espace public particulièrement hostile pour les (jeunes) femmes et les personnes LGB.

Facteurs de risque individuel

L'âge, le genre et l'orientation affective et sexuelle comme facteur de surexposition

Afin d'explorer les facteurs de risque, les résultats suivants décrivent la prévalence des VSS+ dans l'espace public, c'est-à-dire la part de personnes, dans une population donnée, ayant déclaré avoir été exposées à au moins une

Figure 19 Prévalences des VSS+ dans l'espace public au cours des 12 derniers mois par genre et âge



³⁹ Pour rappel, Les résultats de l'enquête sont présentés selon trois groupes de référence non exclusifs : les hommes (H), les femmes (F) et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires (LGB).

forme de violence sexiste, sexuelle ou LGBTIQ+phobe (VSS+) dans l'espace public. Les facteurs individuels étudiés sont le genre, l'âge, l'orientation affective et sexuelle, la race⁴⁰, et la classe sociale.

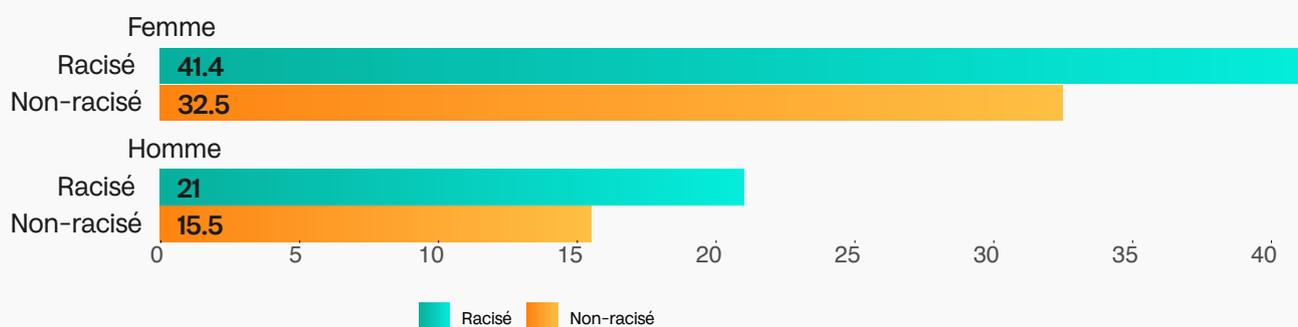
Parmi l'ensemble des caractéristiques individuelles analysées, l'orientation affective et sexuelle, le genre et l'âge apparaissent comme les principaux facteurs de surexposition. Lorsqu'on se concentre sur les VSS+, les femmes et les personnes LGB sont particulièrement exposées. Les personnes LGB ont 3,3 fois plus de probabilité, et les femmes 2,1 fois plus de probabilité, d'avoir déjà vécu des VSS+ dans l'espace public au cours des 12 derniers mois que les hommes (hommes: 16,5%; femmes: 34,4%; personnes LGB: 54,2%).

La figure 19 présente la prévalence des VSS+ dans l'espace public au cours des 12 derniers mois, selon le genre et la catégorie d'âge. Les résultats montrent une très nette surexposition des femmes, en particulier des plus jeunes. En cela, ils rejoignent les constats de l'enquête genevoise « Genève, une ville égalitaire? : les pratiques des femmes dans les espaces publics »⁴¹. Dans la tranche d'âge des 18 à 24 ans, trois quarts des femmes ont vécu des VSS+ dans l'espace public au cours des 12 derniers mois,

soit 3,3 fois plus que les hommes du même âge. La prévalence des VSS+ diminue progressivement avec l'âge chez les femmes, atteignant 11,2% chez celles de plus de 65 ans. Cette diminution ne doit toutefois pas occulter la prévalence élevée des VSS+ chez toutes les femmes, quel que soit leur âge. Ainsi, une femme sur cinq (20,6%) âgée de 51 à 65 ans a vécu des VSS+ au cours des 12 derniers mois à Genève⁴².

Une analyse exploratoire de l'intersectionnalité montre que la race constitue également un facteur de surexposition aux VSS+, tant pour les hommes que pour les femmes. La figure 20 présente la prévalence des VSS+ au cours des 12 derniers mois selon le genre et la catégorisation racisée / non racisée. Les résultats montrent à nouveau que les femmes sont plus exposées que les hommes aux VSS+, et que les femmes racisées le sont davantage que celles qui s'identifient uniquement comme blanches. Ainsi, 41,4% des femmes racisées rapportent avoir vécu des VSS+ au cours des 12 derniers mois, contre 32,5% des femmes non racisées. Plus en détail, les femmes se déclarant blanches ou asiatiques sont les moins touchées (33,3% et 32,4%), tandis que les femmes originaires d'Amérique latine (51,1%), d'Afrique du Nord / Moyen-Orient (42,8%) et des Balkans (41,6%) sont les plus exposées aux VSS+ dans l'espace public.

Figure 20 Prévalence des violences sexistes et sexuelles par genre et race



40 La race est une notion socialement construite qui se base sur l'idée d'une hiérarchie entre des personnes ou des groupes en lien avec leur appartenance ou leur origine réelle ou supposée, ou encore sur de prétendues différences culturelles ou religieuses.

41 Lieber, Marylène et al., Genève, une ville égalitaire? : les pratiques des femmes dans les espaces publics. 2020

42 Pour une analyse qualitative détaillée sur les vécus des femmes dans l'espace public à Genève, et les stratégies employées pour le naviguer, voir Lieber, Marylène et al., op cit.

En dehors de l'orientation affective et sexuelle, de l'âge et de la race, aucune autre forme de surexposition majeure ne se dégage de l'analyse exploratoire intersectionnelle.

Intersectionnalité et race

La démarche intersectionnelle propose des cadres d'analyse permettant de mieux comprendre les effets croisés de plusieurs types de discrimination, plutôt que de les étudier séparément. Dans le cadre de ce rapport, des analyses exploratoires sont proposées afin de mettre en lumière les effets combinés du genre avec la race, la classe sociale, l'âge et le handicap sur l'exposition aux VSS+.

La race

La race est une notion socialement construite qui se base sur l'idée d'une hiérarchie entre des personnes ou des groupes, en lien avec leur appartenance ou leur origine réelle ou supposée, ou encore sur de prétendues différences culturelles ou religieuses. La racialisation décrit le processus par lequel certaines personnes ou certains groupes sont assignés à une catégorie racisée. La race n'a aucun fondement biologique ni marqueur objectif, mais en tant que catégorie sociale, elle a un impact réel sur les parcours et les vécus des personnes concernées (personnes racisées) et participe à un mode d'organisation sociale produisant des inégalités, appelé également racisme.

Dans le questionnaire, les personnes interrogées ont répondu à la question suivante :

«*Quelle(s) catégorie(s) vous décrit ou décrivent le mieux ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.* »

- Je suis une personne blanche
- Je suis noir·e, afro-descendant·e, ou descendant·e de l'Afrique subsaharienne
- Je suis originaire ou descendant·e du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord
- Je suis originaire ou descendant·e des Balkans
- Je suis originaire ou descendant·e d'Amérique latine
- Je suis originaire ou descendant·e d'Asie
- Je fais partie d'un autre groupe minoritaire au niveau de la race / de l'origine
- Ne souhaite pas se prononcer

Pour l'analyse, les personnes ayant coché uniquement « Je suis une personne blanche » sont considérées comme non racisées, tandis que celles ayant coché au moins une autre case sont considérées comme racisées.

Les lieux des violences

Les lieux où se déroulent les violences dans l'espace public varient significativement selon le genre des personnes victimes. La figure 21 présente les types de lieux mentionnés par les personnes ayant déclaré avoir subi au moins une forme de violence dans l'espace public au cours de leur vie adulte, avec la possibilité d'indiquer plusieurs lieux (le total dépasse ainsi les 100 %).

Les résultats mettent en lumière la nature différenciée des violences selon le genre. Chez les hommes, les violences subies s'inscrivent plus rarement dans des rapports de genre. Ils sont davantage exposés à des violences physiques, commises majoritairement par d'autres hommes, et ont moins de probabilité d'être exposés à des VSS+. Les résultats montrent également que les lieux des violences diffèrent selon le genre de la victime. Les lieux les plus fréquemment mentionnés par les hommes victimes sont les espaces publics ouverts (57,4 %) et les lieux de fête (36,7 %).

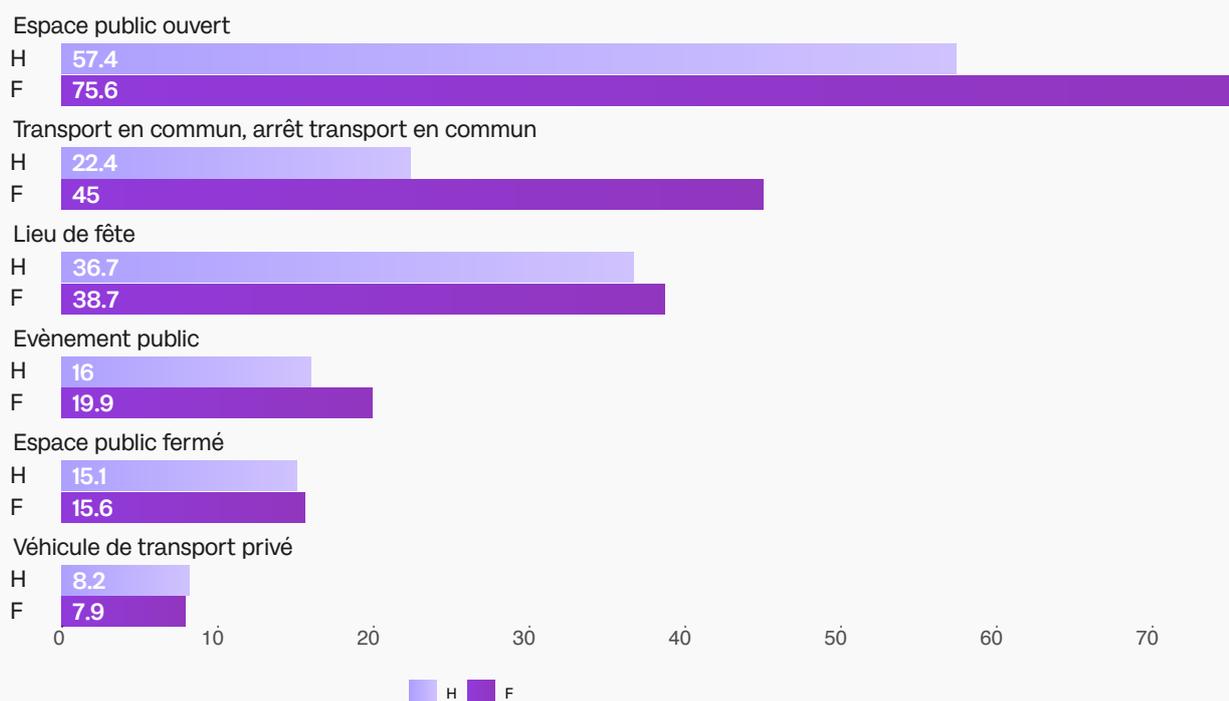
À l'inverse, pour les femmes – dont on sait que la quasi-totalité des violences dans l'espace public revêt un caractère sexiste et sexuel – les violences ont lieu dans les espaces publics ouverts pour trois quarts d'entre elles (75,6 %), puis dans les transports en commun ou aux arrêts de transport pour 45,0 % (soit deux fois plus que les hommes), et ensuite dans les lieux de fête (38,7 %).

Les femmes et les hommes indiquent également que ces violences surviennent dans d'autres lieux comme lors d'événements publics (femmes: 19,9 %; hommes: 16 %), dans des espaces publics fermés (femmes: 15,6 %; hommes: 15,1 %), et enfin dans des véhicules privés (femmes: 7,9 %; hommes: 8,2 %).

Auteurs

Toutes les personnes ayant vécu au moins une forme de violence dans l'espace public (VSS+ ou tout autre acte de violence) ont également répondu à une question portant sur le profil des auteurs (relation auteur-personne répondante et genre de l'auteur) de ces violences. La figure 22 illustre la répartition des profils des auteurs

Figure 21 Lieux des violences dans les espaces publics



de violences dans l'espace public pour l'ensemble des personnes victimes (hommes et femmes confondus). La somme des réponses dépasse les 100% car les personnes répondantes pouvaient indiquer plusieurs profils d'auteurs.

Les résultats soulignent à nouveau le caractère genré des violences et montrent que les hommes constituent la très grande majorité des auteurs. Contrairement aux autres contextes de violences étudiés dans ce rapport, de nombreux auteurs sont inconnus des victimes. Le profil le plus fréquemment cité est, de loin, celui de l'homme inconnu (85,0%). Par contraste, les victimes de violences dans l'espace public ont 7,3 fois moins de probabilité que l'auteur soit une femme inconnue (11,6%) qu'un homme inconnu.

Les autres profils d'auteurs sont: un homme connu de la victime (15,2%) et un homme agissant dans le cadre de sa fonction (serveur, policier, agent de sécurité...) pour 7,0% des victimes. Ces profils sont plus rarement féminins: seules 3,8% des auteures sont des femmes connues, et 1,2% des femmes auteures agissant dans le cadre de leur fonction.

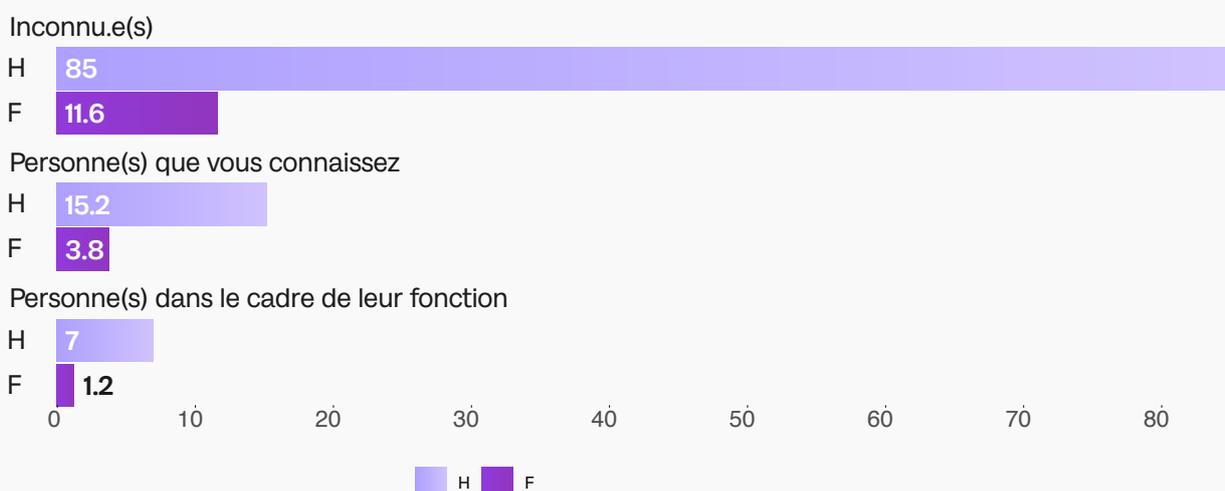
Conséquences

Les violences dans l'espace public ont de lourdes conséquences sur les victimes, affectant proportionnellement les femmes et les personnes LGB. Elles ont également une incidence majeure sur l'occupation de l'espace public. Ainsi, 34,7% des hommes, 54,4% des femmes et 71,8% des personnes LGB ayant subi des violences dans l'espace public déclarent que ces violences ont eu un impact sur leur santé ou sur leur comportement dans l'espace public.

Parmi les femmes (les personnes LGB et les hommes) ayant vécu des violences dans l'espace public, 44,9% (LGB: 63,1%, hommes: 26,1%) indiquent être devenues plus méfiantes, mal à l'aise ou craintives dans l'espace public, 41,9% (LGB: 48,5%, hommes: 22,0%) déclarent avoir modifié leur comportement dans l'espace public – par exemple, en ne sortant plus à certains endroits à certains moments de la journée ou de la nuit – 20,9% (LGB: 41,3%, hommes: 15,1%) déclarent des répercussions sur leur santé mentale, et 3,7% (LGB: 4,1%, hommes: 5,7%) sur leur santé physique.

Pour illustrer le poids de ces violences à l'échelle cantonale, la figure 23 présente la prévalence des conséquences des violences dans l'espace public sur l'ensemble de la population genevoise. Elle montre qu'environ 35,4% des femmes dans

Figure 22 Auteurs des violences dans l'espace public



le canton sont devenues plus méfiantes dans l'espace public à la suite de violences, et qu'une femme sur trois (33,0 %) a modifié son comportement dans l'espace public pour cette raison⁴³. Le graphique met également en évidence que les conséquences de ces violences sur l'occupation de l'espace public touchent bien davantage les femmes que les hommes. Ainsi, les femmes ont 3 fois plus de probabilité de modifier leurs comportements dans l'espace public à la suite de violences que les hommes (femmes: 33,0 %, hommes: 11,0 %).

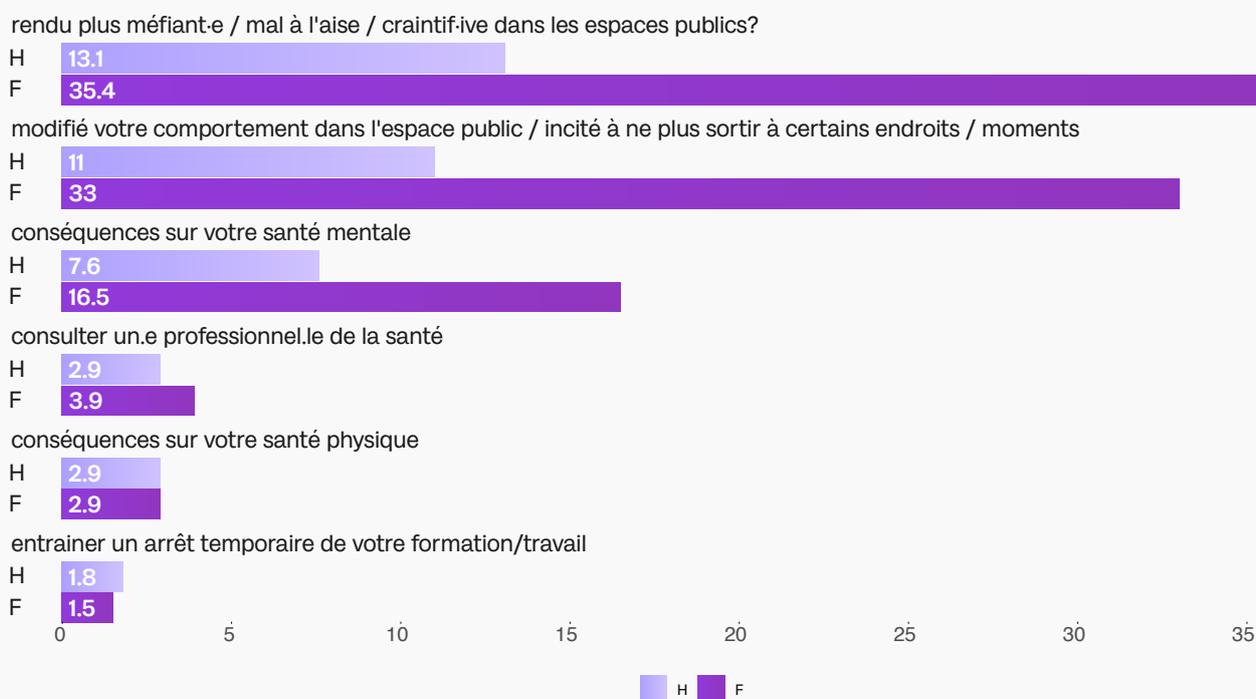
Ainsi, au-delà des conséquences individuelles, ces résultats montrent que les violences dans l'espace public ont un impact direct sur l'occupation de l'espace. Ils éclairent ainsi en quoi l'espace public continue à être un espace majoritairement masculin et cishétéronormé, tant dans les perceptions que dans les usages: les femmes et les personnes LGB étant plus fréquemment victimes de violences, et ces

violences engendrant plus fréquemment des stratégies d'adaptation et d'évitement, l'espace public devient un lieu où s'exercent simultanément des violences et la menace de violences, tous deux facteurs d'exclusion. D'autres études indiquent en outre que ces stratégies d'adaptation et d'évitement sont également adoptées par des personnes n'ayant pas vécu directement de violences dans l'espace public.

Aide et non-recours

Si les violences dans l'espace public sont fréquentes et conséquentes, la majorité des personnes qui en sont victimes ne sollicitent pas d'aide au-delà de leur entourage proche. Parmi l'ensemble des personnes ayant subi des violences dans l'espace public, plus du tiers ne demande aucune aide (37,5 %), 45,0 % en parlent à des proches ou à l'entourage, et uniquement 12,2 % font appel à une aide externe. C'est le taux d'aide externe demandée le plus bas observé parmi les différents contextes de ce rapport.

Figure 23 Prévalence des conséquences à la suite de violences dans l'espace public, sur l'ensemble de la population



43 Pour des éclairages sur les stratégies employées par différents groupes de femmes dans l'espace public, voir l'étude de Lieber et al., op cit.

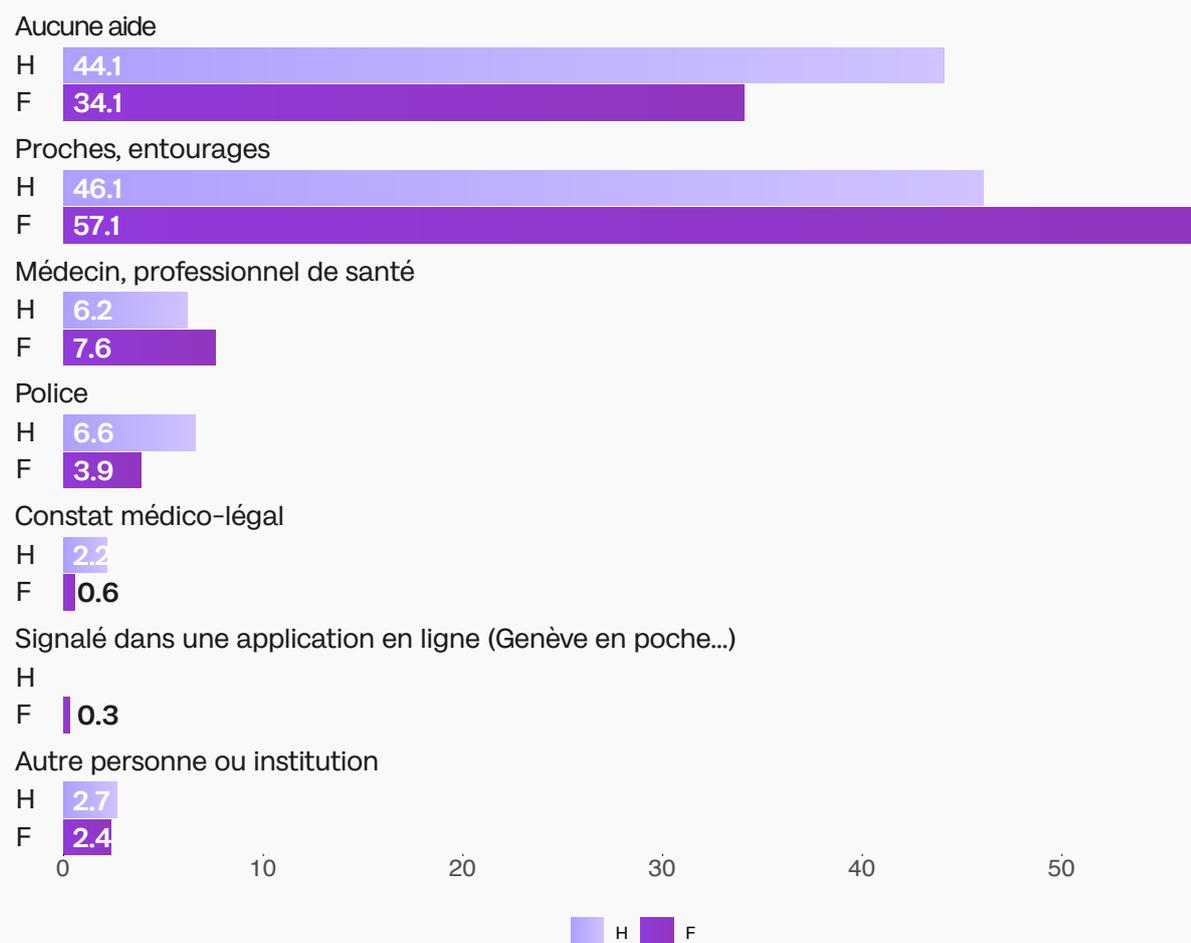
La figure 24 illustre les types d'aides mobilisées par les femmes et les hommes ayant vécu des violences dans l'espace public⁴⁴. Un premier constat est que plus d'une femme sur trois (34,1%) et 44,1% des hommes ne sollicitent aucune forme d'aide. Le premier cercle d'appui est à nouveau l'entourage informel: près d'une femme sur six (57,1%) et 46,1% des hommes se confient à leurs proches.

Au-delà de ce premier cercle, seule une minorité de victimes cherche du soutien auprès de professionnels ou via les dispositifs dédiés. A nouveau, les aides les plus fréquemment sollicitées, mais de manière moindre par rapport aux

violences dans le cadre du travail, sont le personnel de santé (7,6 % des femmes et 6,2 % des hommes).

Les résultats reflètent également la nature différenciée des violences vécues par les hommes dans l'espace public, qui sont plus fréquemment des violences physiques de la part d'autres hommes. On constate que les hommes ont plus souvent recours à la police (6,6 % des hommes, 3,9 % des femmes) et font beaucoup plus fréquemment dresser un constat médico-légal (2,2 % des hommes, 0,6 % des femmes).

Figure 24 Aide sollicitée à la suite d'une violence dans l'espace public



44 Avez-vous cherché de l'aide ou parlé de ces faits? Si oui, en avez-vous parlé aux personnes ou services suivants? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

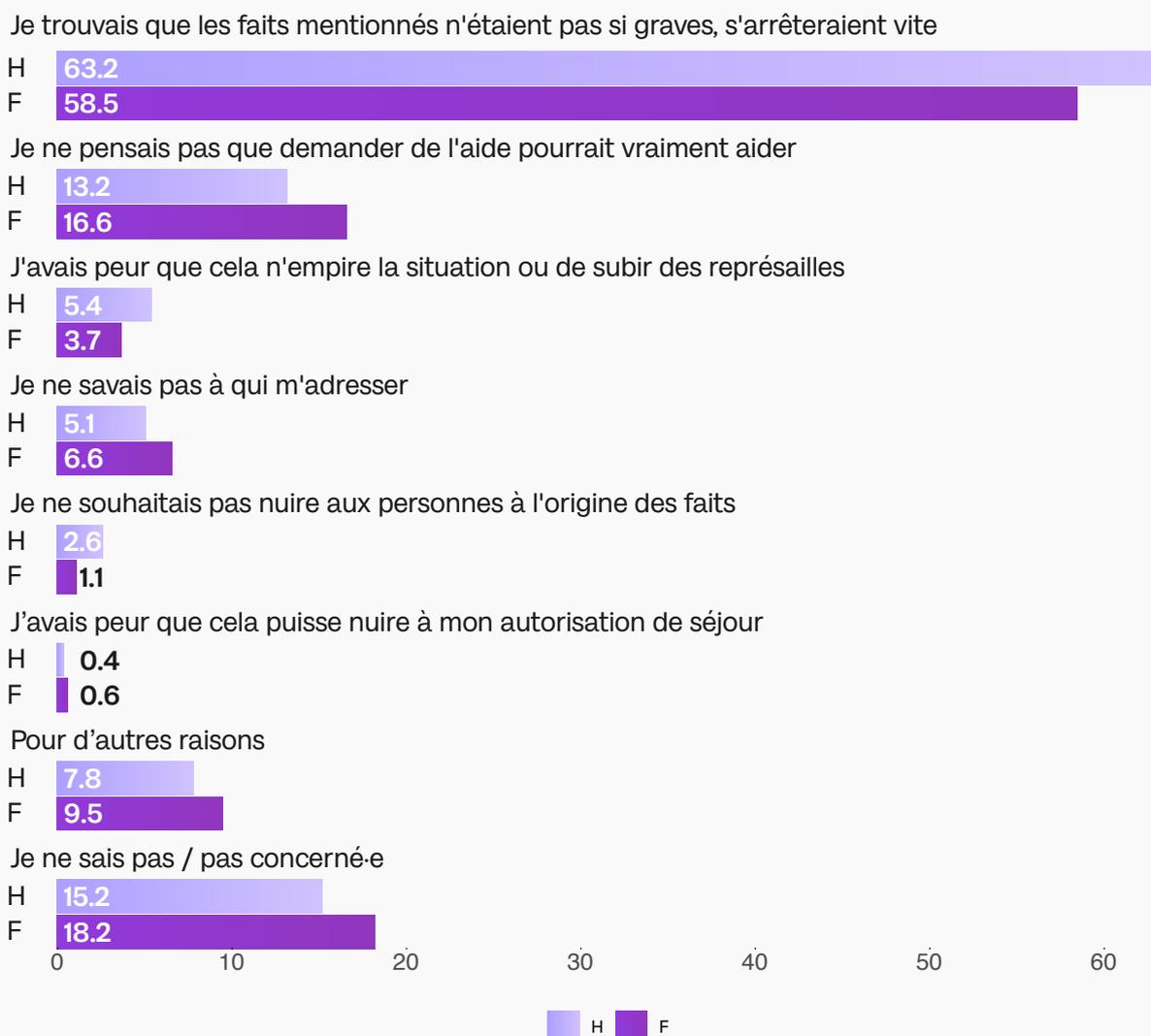
Enfin, les résultats montrent également que l'option de signalement dans l'application [Genève en poche](#) n'est encore que marginalement utilisée. Sur l'ensemble de notre échantillon, seules 5 personnes y ont fait recours. Si son utilité à des fins de monitoring du harcèlement dans l'espace public est donc limitée, il n'en demeure pas moins que l'application propose des ressources aux victimes et, pour celles qui souhaitent en bénéficier, un accompagnement pour un dépôt de plainte.

Afin d'évaluer le niveau de prise en charge, un taux de non-recours a été calculé. Il correspond à la proportion de personnes victimes d'une violence grave dans l'espace public (c'est-à-dire

ayant entraîné une ou plusieurs conséquences sur la santé ou le comportement dans l'espace public) qui n'ont pas sollicité d'aide auprès d'une ressource externe, au-delà de leur cercle informel (c'est-à-dire hors entourage et proches).

Le taux de non-recours est particulièrement élevé : 79,1% des personnes ayant vécu des violences graves dans l'espace public n'ont pas demandé d'aide formelle. Le taux de non-recours est plus élevé pour les femmes (81,3%) que pour les hommes (73,3%) et les personnes LGB (68,3%). Ces résultats pourraient à nouveau refléter la différence de nature des violences et de prises en charge entre les hommes et les femmes. Les violences physiques sont en effet

Figure 25 Raison du non-recours à la suite de violences dans l'espace public



mieux qualifiées dans le code pénal et par conséquent mieux prises en charge que les violences de type harcèlement sexiste et sexuel. Le tissu associatif LGBTIQ+ dense et l'existence de services dédiés comme la LGBTIQ-Helpline pourraient aussi expliquer le taux de non-recours plus bas pour les personnes LGB.

L'enquête s'intéresse également aux raisons pour lesquelles les personnes ne se tournent pas vers une aide externe. À cette fin, une question complémentaire a été posée aux personnes ayant vécu des violences dans l'espace public, mais n'ayant pas demandé d'aide du tout ou n'en ayant demandé qu'à leurs proches ou à leur entourage⁴⁵.

La figure 25 présente les réponses de ces personnes. Plus de la moitié d'entre elles (hommes: 63,2%, femmes: 58,5%) estiment que les violences subies n'étaient pas suffisamment graves ou qu'elles cesseraient rapidement. La seconde réponse la plus fréquente montre que de nombreuses victimes estiment que les institutions ne sont pas capables de les aider: 16,6% des femmes et 13,2% des hommes pensaient que demander de l'aide ne pourrait pas vraiment les aider. Toutefois, les canaux d'aide semblent relativement bien identifiés, puisque seuls 5,1% des hommes et 6,6% des femmes déclarent ne pas avoir su vers qui se tourner. Contrairement aux violences dans le cadre professionnel, de la formation ou dans les espaces privés, la majorité des auteurs ne sont pas connus des victimes. Par conséquent, seule une minorité des personnes n'ayant pas sollicité d'aide indiquent que c'était par peur de représailles (5,4% des hommes et 3,7% des femmes) ou pour ne pas nuire aux personnes à l'origine des faits (2,6% des hommes et 1,1% des femmes).

Enfin, parmi les personnes ayant sélectionné la réponse « Pour d'autres raisons » et ayant complété le champ libre, plusieurs justifient leur non-recours à nouveau par une forme de banalisation ou de normalisation des faits: « C'est

une banalité/situation quotidienne pour toute femme », « Ça ne m'a pas tant impacté que ça », « J'ai changé mes habitudes ». D'autres mettent en avant leur capacité à gérer la situation seules: « Je sais me protéger physiquement et mentalement », « Je préfère régler mes problèmes indépendamment ». Certaines réponses expriment de la honte ou de la peur: « Sentiment de honte, plus facile d'essayer d'oublier ». Enfin certaines réponses expriment des doutes sur l'efficacité de demander de l'aide: « Investissement d'énergie pour peu de résultats possibles ».

45 Si vous n'avez pas cherché de l'aide, quelles en ont été les raisons principales? Cochez toutes les cases qui s'appliquent (il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, il s'agit de mieux comprendre votre expérience).

Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les violences dans l'espace public – en particulier les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes – sont les plus courantes et celles où la dimension genrée ressort le plus fortement dans cette enquête. Les VSS+ dans l'espace public touchent de manière disproportionnée les femmes (76,9 %), et plus encore les personnes LGB (84,6 %). Les analyses intersectionnelles exploratoires révèlent que les jeunes femmes sont très fortement exposées à ces violences, avec une prévalence sur les 12 derniers mois atteignant 76,7 %. Ces analyses montrent également que les femmes racisées, et plus spécifiquement les femmes originaires d'Amérique latine, sont particulièrement touchées.

Les résultats indiquent aussi que la nature des violences et des prises en charge varie sensiblement selon le genre des victimes. Les hommes sont plus souvent victimes de violences physiques, dans des espaces ouverts ou des lieux de fête. Ils bénéficient également plus fréquemment d'une prise en charge par la police ou pour la réalisation de constats médico-légaux, et ces violences ont, dans l'ensemble, moins fréquemment des conséquences. À l'inverse, les femmes et les personnes LGB subissent davantage de harcèlement sexiste et sexuel, ainsi que de violences sexuelles, dans les espaces publics ouverts, les transports en commun et les lieux de fête. Les conséquences sont souvent plus lourdes mais les prises en charge sont moins fréquentes. Pour les victimes, qu'elles soient hommes ou femmes, les auteurs sont dans une très grande majorité des hommes inconnus.

Les violences dans l'espace public sont fréquentes, ont des conséquences sur la santé des victimes, et affectent leur comportement dans l'espace public. Une femme sur trois a modifié son comportement dans l'espace public après avoir elle-même été victime de

violences, et 16,5 % déclarent que ces violences ont eu un impact sur leur santé mentale. Au-delà de leurs effets sur les individus, ces violences altèrent la perception et l'usage des espaces publics. Perçus comme hostiles ou dangereux par les femmes et les personnes LGB, ces lieux publics deviennent d'autant plus des espaces masculins auxquels les femmes et les personnes LGB n'ont pas ou peu accès et où plane la menace de violences.

Malgré l'ampleur du phénomène et ses conséquences sur les victimes – y compris en termes d'usage des espaces publics – la prise en charge reste marginale : 79 % des victimes de violences graves dans l'espace public ne sollicitent aucune aide institutionnelle ou professionnelle. Les principales raisons du non-recours résident dans une forme de banalisation et de normalisation des violences.

L'État, les communes, la police, les transports publics genevois (TPG) et les lieux de fête jouent un rôle essentiel pour garantir la sécurité et l'inclusivité des lieux publics. Il leur incombe de prévenir ces violences, de sensibiliser la population à ces enjeux, et de mettre en place des dispositifs adaptés pour mieux prendre en charge l'ensemble des victimes, en particulier celles de VSS+. Enfin, au regard du recours massif aux stratégies d'évitement, il faut veiller à ce que les mesures prises ne déplacent pas encore davantage la responsabilité de la sécurité vers les victimes, mais qu'elles visent à garantir des environnements véritablement protecteurs. À ce titre, les initiatives qui se penchent de manière approfondie sur l'espace urbain et ses usages, et qui proposent des aménagements qui intègrent les dimensions sociales et urbanistiques et tiennent compte des enjeux intersectionnels, constituent de bonnes pratiques en vue de rendre les espaces publics accessibles et accueillants pour toute personne⁴⁶.

46 Voir par exemple : [Objectif zéro sexisme dans ma ville | Ville de Genève - Site officiel](#) et [Campagne «Objectif zéro sexisme dans mon sport» | Ville de Genève - Site officiel](#) ; l'étude en cours, soutenue par le canton de Genève, « Étude sur les perspectives d'aménagement des espaces publics au prisme du genre »

Tableau récapitulatif: Violences dans l'espace public				
	Population	Homme	Femme	LGB
Prévalence à vie				
Ensemble des violences	65,7%	50,2%	79,0%	85,6%
Violences avec conséquence	27,6%	17,4%	43,1%	61,5%
VSS+	58,0%	35,6%	76,9%	84,6%
Prévalence à l'année				
Ensemble des violences	29,1%	22,2%	35,1%	54,7%
VSS+	26,1%	16,5%	34,4%	54,2%
Type de violence vécu	Psychologique: 0.68 Harcèlement: 1.86 Physique: 0.40 Sexuel: 0.27 Total: 3.2	Psychologique: 0.61 Harcèlement: 0.72 Physique: 0.55 Sexuel: 0.12 Total: 2.0	Psychologique: 0.73 Harcèlement: 2.81 Physique: 0.27 Sexuel: 0.38 Total: 4.19	Psychologique: 1.77 Harcèlement: 3.30 Physique: 0.67 Sexuel: 0.68 Total: 6.42
Temporalité (dernier acte)	12 mois: 46,5% 1-3 ans: 4,9% 3-5 ans: 5,0% + de 5 ans: 41,1% NSP: 2,5%	12 mois: 46,4% 1-3 ans: 5,9% 3-5 ans: 5,4% + de 5 ans: 39,4% NSP: 2,9%	12 mois: 46,6% 1-3 ans: 4,4% 3-5 ans: 4,7% + de 5 ans: 42,0% NSP: 2,3%	12 mois: 65,4% 1-3 ans: 3,3% 3-5 ans: 6,6% + de 5 ans: 22,1% NSP: 2,6%
Fréquence ⁴⁷	Quotidienne: 0,4% Hebdomadaire: 2,6% Mensuelle: 10,2% Annuelle: 17,5% Plus rarement: 34,2% Une fois: 25,9% NSP: 9,3%	Quotidienne: 0% Hebdomadaire: 2,4% Mensuelle: 6,2% Annuelle: 12,6% Plus rarement: 35,5% Une fois: 34,0% NSP: 9,3%	Quotidienne: 0,6% Hebdomadaire: 2,7% Mensuelle: 12,2% Annuelle: 20,0% Plus rarement: 33,4% Une fois: 21,9% NSP: 9,3%	Quotidienne: 1,2% Hebdomadaire: 1,6% Mensuelle: 14,6% Annuelle: 28,2% Plus rarement: 35,5% Une fois: 15,5% NSP: 3,4%
Conséquence ⁴⁸	47,7%	34,7%	54,6%	71,8%
Aide	Aucune aide: 37,5% Proche: 45,0% Aide externe: 12,2% NSP: 5,3%	Aucune aide: 44,1% Proche: 37,5% Aide externe: 12,7% NSP: 5,7%	Aucune aide: 34,1% Proche: 49,1% Aide externe: 11,8% NSP: 5,0%	Aucune aide: 22,4% Proche: 51,4% Aide externe: 23,9% NSP: 2,2%
Taux de Non-recours ⁴⁹	79,1%	73,3%	81,3%	68,3%

47 Parmi les personnes ayant vécues tout type de violences dans l'espace public au cours des 12 derniers mois

48 Part des personnes ayant vécue une violence indiquant avoir vécu au moins une conséquence sur sa santé ou sa vie professionnelle.

49 Taux de non-recours = (Personnes ayant sollicité une aide externe) / (Personnes ayant vécues des violences avec conséquence)

III.5 Espace privé

Les violences exercées dans des espaces privés – par exemple, chez des proches ou chez soi – et ne relevant pas des violences domestiques⁵⁰, sont souvent des impensés. Pourtant, c'est dans ces espaces que le plus de violences sexuelles ont été enregistrées dans cette enquête et où les conséquences sur la santé mentale et physique sont les plus élevées pour les femmes. Là aussi, l'exposition à ces violences est genrée : 28,4% des hommes ont déjà vécu des violences dans un espace privé, tandis que 45,3% des femmes et 58,9% des personnes LGB en ont déjà fait l'expérience. Si pour les femmes et les personnes LGB, une grande partie de ces violences revêtent un caractère sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe, les hommes sont nettement moins exposés aux VSS+ (prévalence des VSS+ : hommes 19,1% ; femmes : 37,6% ; LGB : 56,7%)⁵¹. Ce chapitre revient sur les facteurs de risque individuels, décrit les profils des auteurs, les impacts sur la santé induits par ces violences, et

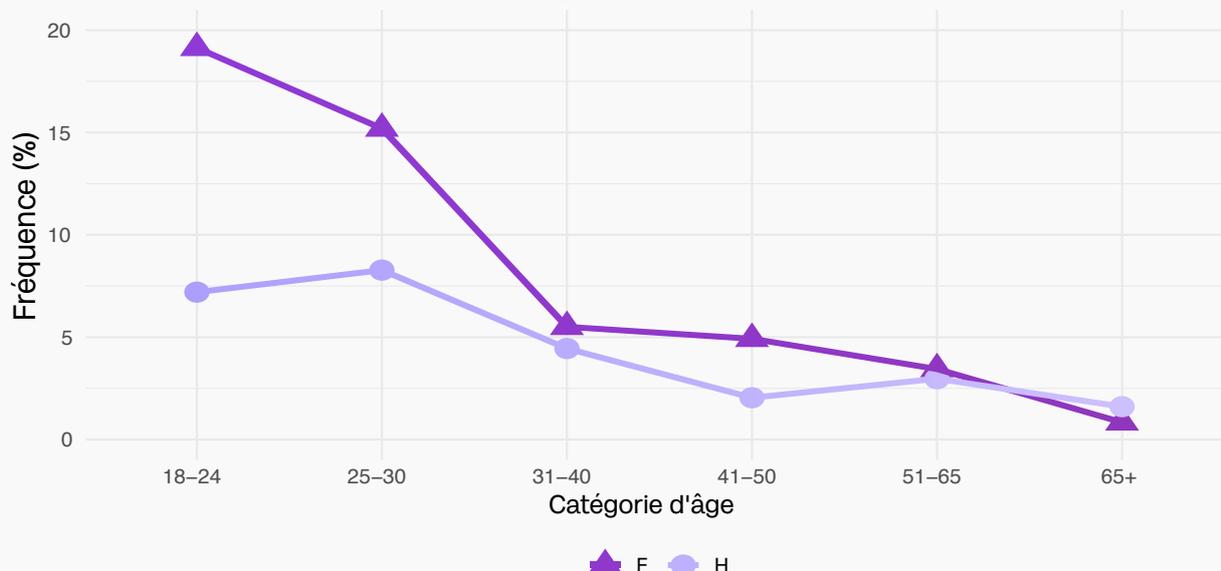
propose un aperçu des aides informelles et institutionnelles sollicitées par les personnes concernées.

Facteurs de risque individuel : L'âge, le genre et l'orientation affective et sexuelle comme facteur de surexposition

Afin d'explorer les « facteurs de risque », les résultats suivants décrivent la prévalence des VSS+ dans l'espace privé, c'est-à-dire la part de personnes, dans une population donnée, ayant déclaré avoir été exposées à au moins une forme de violences sexistes, sexuelles ou LGBTIQ+phobes (VSS+) dans un espace privé. Les facteurs individuels étudiés sont le genre, l'âge, l'orientation affective et sexuelle, la race (voir encadré p.45), et la classe sociale.

Parmi l'ensemble des caractéristiques individuelles analysées, l'orientation affective et sexuelle, le genre et l'âge apparaissent comme les principaux facteurs de surexposition. Lorsqu'on se concentre sur les VSS+, les femmes et les personnes LGB sont particulièrement

Figure 26 Prévalence des VSS dans un espace privé au cours des 12 derniers mois par genre et âge



50 Les violences domestiques consistent en effet en des violences exercées dans un cadre familial ou de couple. Le terme ne se réfère ainsi pas au lieu où sont exercées les violences, mais bien à la nature de la relation qui lie les victimes et les auteurs (rapport familial ou de couple, existant ou rompu).

51 Pour rappel, Les résultats de l'enquête sont présentés selon trois groupes de référence non exclusifs : les hommes (H), les femmes (F) et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires (LGB).

exposées. Les personnes LGB ont 3,6 fois plus de probabilité, et les femmes 1,7 fois plus de probabilité que les hommes, d'avoir déjà vécu des VSS+ dans un espace privé au cours des 12 derniers mois (hommes: 3,5%; femmes: 6,0%; personnes LGB: 12,9%).

La figure 26 présente la prévalence des VSS+ dans un espace privé au cours des 12 derniers mois, selon le genre et la catégorie d'âge. Les résultats révèlent une nette surexposition des jeunes femmes. Dans la tranche d'âge des 18 à 24 ans, près d'une femme sur cinq (19,1%) a été exposée à des VSS+ dans un espace privé au cours de l'année écoulée, soit 2,7 fois plus que les hommes du même âge. La prévalence demeure élevée chez les femmes de 25 à 30 ans (15,2%), avant de diminuer fortement pour atteindre 5,2% chez les 31–40 ans, puis continuer à décroître progressivement jusqu'à devenir quasi nulle chez les femmes de plus de 65 ans (0,8%).

Cette tendance pourrait s'expliquer par l'entrée dans la conjugalité et la vie familiale. On peut émettre l'hypothèse que les VSS+ dans des espaces privés se manifestent davantage dans des contextes de « séduction » chez les plus jeunes, tandis qu'avec l'âge, les occasions d'être dans des espaces privés hors du cadre domestique diminuent. Les violences dans ces tranches d'âge plus élevées s'exerceraient alors principalement dans le cadre domestique, et en particulier du couple.

Une analyse exploratoire de l'intersectionnalité ne fait pas apparaître de relation claire entre genre, classe sociale, race et expositions aux VSS+ dans un espace privé.

Auteurs

Toutes les personnes ayant vécu au moins une forme de violence dans un espace privé (VSS+ ou tout autre acte de violence) ont également répondu à une question portant sur le profil des auteurs de ces violences (relation auteur-victime et genre de l'auteur). La figure 27 illustre la répartition des profils des auteurs de violences dans un espace privé pour l'ensemble des personnes victimes (hommes et femmes confondues). La somme des réponses dépasse les 100% car les personnes répondantes pouvaient indiquer plusieurs profils d'auteurs.

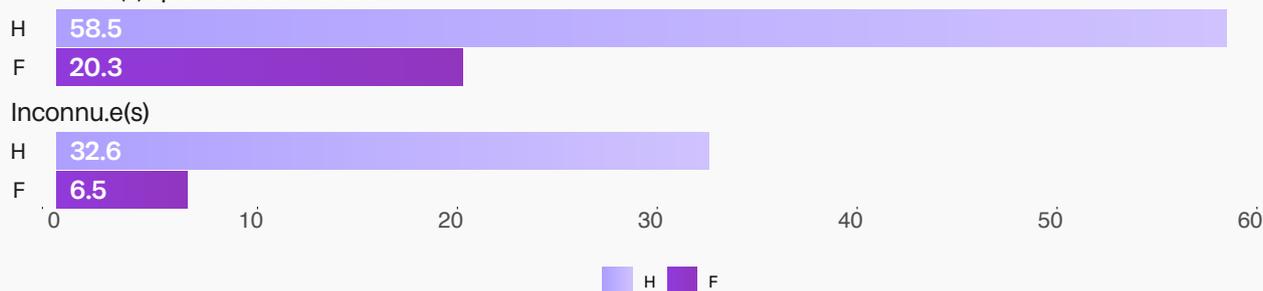
Les résultats soulignent à nouveau le caractère genré des violences. Contrairement aux violences dans l'espace public, les auteurs sont très souvent connus des victimes. Ainsi, le profil le plus fréquemment cité est celui de l'homme connu de la victime (58,5%) suivi d'un homme inconnu (32,6%), viennent ensuite les femmes connues (20,3%) et inconnues (6,5%). La section sur les aides montrera que le profil de ces auteurs, souvent connus de la victime, joue un rôle important dans le non-recours.

Conséquences

Les violences exercées dans un espace privé sont celles qui, de tous les espaces étudiés dans cette enquête, ont les plus lourdes conséquences sur la santé des victimes: elles affectent

Figure 27 Auteurs des violences dans un espace privé

Personne(s) que vous connaissez



disproportionnellement les femmes et les personnes LGB. Ainsi, 7,0 % des hommes, 20,8 % des femmes et 36,8 % des personnes LGB ayant subi des violences dans un espace privé déclarent que ces violences ont eu un impact sur leur santé ou ont mené à un arrêt de travail/formation.

Parmi les femmes (les personnes LGB et les hommes) ayant vécu des violences dans un espace privé, 43,3 % (personnes LGB 61,0 %, hommes : 23,7 %) déclarent que ces violences ont eu des répercussions sur leur santé mentale et 14,7 % (personnes LGB 18,8 %, hommes : 6,3 %) sur leur santé physique.

Pour illustrer le poids de ces violences à l'échelle cantonale, la figure 28 présente la prévalence des conséquences des violences subies dans un espace privé sur l'ensemble de la population genevoise. Elle montre qu'une femme sur cinq (19,5 %) à Genève a vu sa santé mentale affectée à la suite de violences dans un espace privé, et que 6,6 % ont subi des conséquences sur leur santé physique. À titre de comparaison, ces taux s'élèvent à 16,5 % et 2,9 % dans le cas des violences survenues dans l'espace public.

Ainsi, ces résultats montrent que, bien que moins fréquentes que les violences dans l'espace public, les violences dans les espaces privés ont

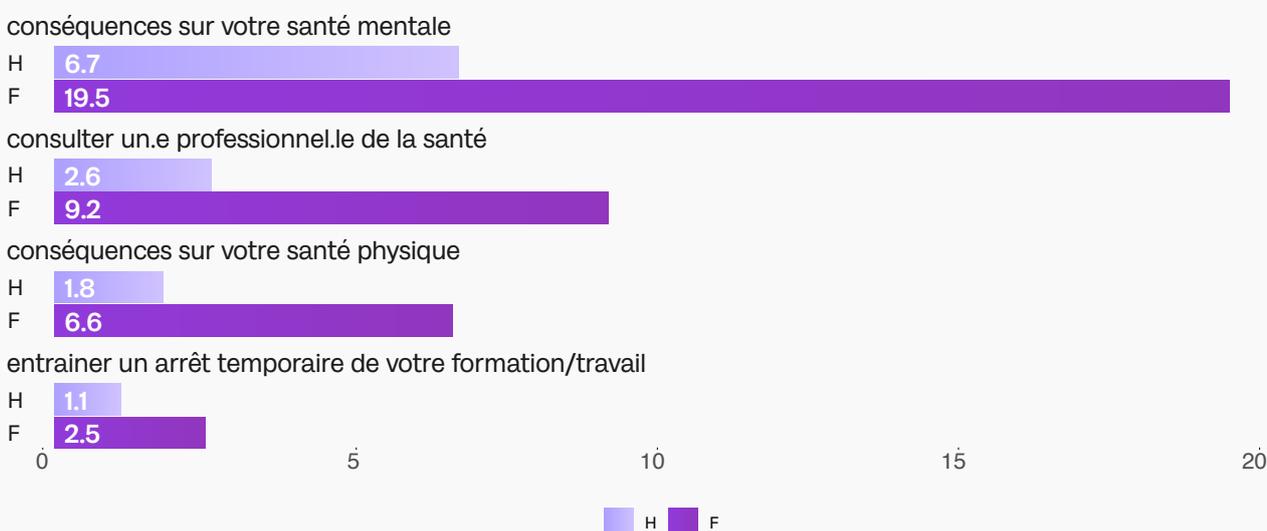
plus souvent des répercussions directes sur la santé des personnes qui en sont victimes.

Aide et non-recours

Bien que les violences dans l'espace privé entraînent fréquemment des conséquences graves, la majorité des personnes qui en sont victimes ne sollicitent pas d'aide au-delà de leur entourage proche. Il est toutefois important de souligner que les médecins et les professionnels de santé sont particulièrement mobilisés. Plus d'un tiers des victimes (34,5 %) ne demande aucune aide, 36,6 % s'adressent à des proches, et 22,8 % font appel à un soutien externe. Par rapport aux personnes ayant subi des violences dans l'espace public, les victimes dans un espace privé sollicitent moins fréquemment l'aide de leur entourage, mais ont davantage recours à une aide extérieure.

La figure 29 illustre les types d'aides mobilisées par les femmes et les hommes ayant vécu des violences dans un espace privé. Un premier constat est que les hommes sont plus susceptibles de ne solliciter aucune aide : 44,8 % des hommes contre 29,2 % des femmes déclarent n'avoir demandé aucune forme de soutien. Le premier cercle d'appui reste l'entourage informel : 56,6 % des femmes et 42,0 % des hommes se confient à leurs proches.

Figure 28 Prévalence des conséquences à la suite de violences dans un espace privé, sur l'ensemble de la population



Au-delà de ce premier cercle, seule une minorité de victimes se tourne vers des professionnelles et professionnels. Dans cette catégorie, les médecins et le personnel de santé sont particulièrement sollicités. Une femme victime sur cinq (22,7%) a consulté un ou une professionnelle de santé, soit deux fois plus que les hommes (11,3%) et trois fois plus que les femmes victimes de violences dans l'espace public (7,6%). La police est contactée par 4,5% des femmes victimes, et 1,1% d'entre elles font établir un constat médico-légal.⁵²

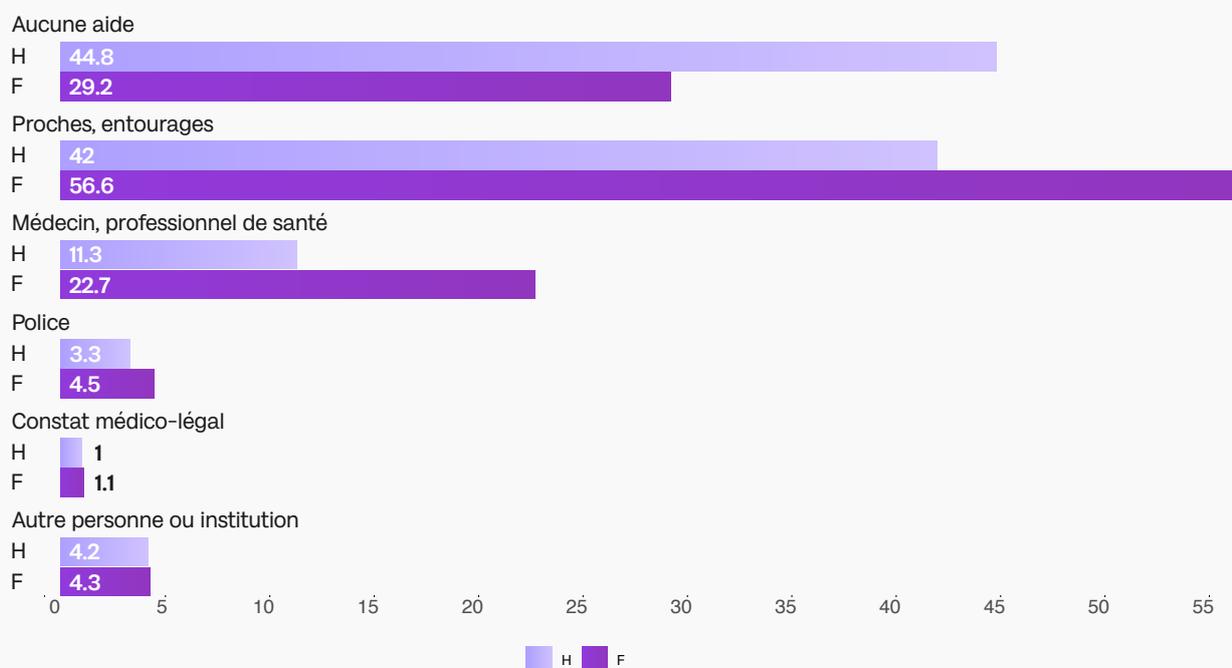
Afin d'évaluer le niveau de prise en charge, un taux de non-recours a été calculé. Il correspond à la proportion de personnes victimes d'une violence grave dans un espace privé (c'est-à-dire ayant entraîné une ou plusieurs conséquences sur la santé ou ayant entraîné un arrêt de travail/formation) qui n'ont pas sollicité d'aide auprès d'une ressource externe, au-delà de leur cercle informel (c'est-à-dire hors entourage et proches). Le taux de non-recours est élevé: 52,3% des

personnes ayant vécu des violences graves dans un espace privé n'ont pas demandé d'aide formelle. Le taux de non-recours est plus bas pour les personnes LGB (39,9%) que pour les femmes (52,0%) et les hommes (54,3%).

Afin de mieux comprendre les raisons du non-recours, l'enquête s'intéresse également aux motifs pour lesquels les personnes ne sollicitent pas d'aide externe. À cette fin, une question complémentaire a été posée aux personnes ayant vécu des violences dans un espace privé, mais n'ayant pas demandé d'aide du tout, ou seulement à leurs proches ou à leur entourage.

La figure 30 présente les réponses recueillies et met en évidence la nature très distincte des violences vécues par les femmes dans les espaces privés, tant en termes de gravité que de lien avec l'auteur. Alors que 50,2% des femmes victimes de violences dans le cadre professionnel et 58,5% de celles victimes dans l'espace

Figure 29 Aide demandée à la suite de violences dans un espace privé



52 A noter que l'ouverture début 2025 d'une consultation médico-légale pour adultes victimes de violence (CMLV) aux HUG pourrait faire augmenter ce pourcentage à l'avenir (<https://www.hug.ch/cmlv/adultes-victimes-violence>).

public déclarent ne pas avoir demandé d'aide parce qu'elles estimaient que les faits n'étaient pas si graves ou s'arrêteraient rapidement, elles ne sont que 37,4 % à invoquer cette raison dans le cas de violences dans un espace privé.

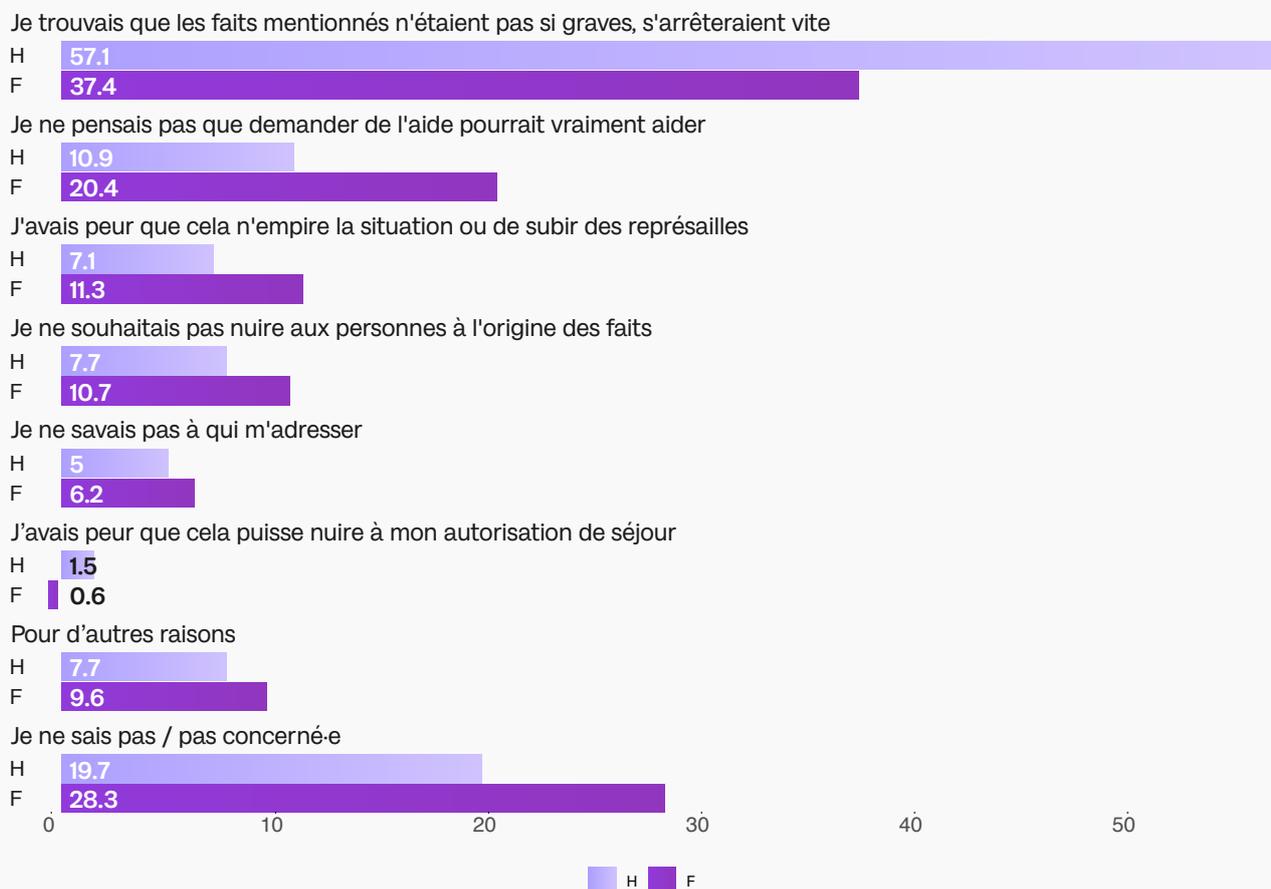
La peur de représailles (11,3 %) et la volonté de ne pas nuire à l'auteur (10,7 %) sont respectivement 3,1 fois et 9,7 fois plus fréquemment citées que dans le contexte des violences dans l'espace public, ce qui souligne la proximité entre les auteurs et les victimes de violences qui se produisent dans les espaces privés et est indicatif des rapports de pouvoir sous-jacents entre auteurs et victimes.

La seconde raison la plus fréquemment évoquée concerne le manque de confiance envers les institutions : 20,4 % des femmes et 10,9 % des hommes estiment que demander de l'aide ne les aurait pas réellement aidés. En revanche, les canaux de soutien semblent relativement bien

identifiés, puisque seuls 5,0 % des hommes et 6,2 % des femmes déclarent ne pas avoir su vers qui se tourner.

Enfin, parmi les personnes ayant sélectionné la réponse « Pour d'autres raisons » et ayant complété le champ libre, plusieurs justifient leur non-recours à nouveau par une forme de banalisation ou de normalisation des faits : « Plus dans l'esprit de la plaisanterie ». D'autres mettent en avant leur capacité à gérer la situation seules : « J'ai affronté la personne », « Me suis sentie assez forte pour ne pas demander de l'aide », « J'ai su par moi-même mettre des limites ». Plusieurs réponses expriment de la honte ou de la peur : « J'avais honte », « Peur de ne pas être crue », « Peur des conséquences ». Enfin certaines réponses expriment des doutes sur l'efficacité de demander de l'aide : « Car ce type de plainte n'est jamais pris au sérieux », « Il n'y a rien à faire de toute manière ».

Figure 30 Raison du non-recours faisant suite à des violences dans un espace privé



Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les violences dans les espaces privés, loin d'être anecdotiques, doivent être prises très au sérieux par les autorités publiques. Ces violences s'inscrivent elles aussi dans des rapports de genre. Les VSS+ dans l'espace privé touchent de manière disproportionnée les femmes (37,6%), en particulier les jeunes femmes, et encore davantage les personnes LGB (56,7%).

Si leur fréquence est globalement plus faible que celles commises dans l'espace public, leurs conséquences sur la santé sont plus conséquentes: à Genève, davantage de femmes déclarent des impacts sur leur santé mentale et physique à la suite de violences survenues dans un espace privé que dans tout autre lieu étudié dans ce rapport. Les espaces privés sont également les contextes où les violences sexuelles sont les plus fréquemment mentionnées. Malgré la gravité des faits, le non-recours reste élevé, non pas parce que les violences seraient perçues comme «peu graves», mais en raison de la nature des actes et du lien avec l'auteur, qui est le plus souvent une personne connue de la victime.

Aujourd'hui, si de nombreuses mesures de prévention sont prises pour lutter contre les VSS+ dans l'espace public, dans le cadre professionnel et dans le contexte domestique, force est de constater que, malgré leur gravité et les conséquences qu'elles entraînent, les violences décrites dans le présent chapitre représentent souvent encore un angle mort des politiques publiques de lutte contre les violences.

Il revient à l'État, aux institutions publiques et au tissu associatif de s'emparer de cette problématique, encore peu thématifiée, et de développer des mesures de prévention et de prise en charge adaptées, capables de répondre à la spécificité de ces violences.

[La campagne de sensibilisation](#) des cantons de Vaud, Genève et du Valais, lancée en mai 2025 et qui vise à mieux faire connaître le dispositif de prise en charge des victimes d'agressions sexuelles existant dans les hôpitaux publics, s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Tableau récapitulatif : Violences dans un espace privé				
	Population	Homme	Femme	LGB
Prévalence à vie				
Ensemble des violences	37,6%	28,4%	45,3%	58,9%
Violences avec conséquence	14,6%	7,0%	20,8%	36,8%
VSS+	29,2 %	19,1%	37,6 %	56,7%
Prévalence à l'année				
Ensemble des violences	5,6%	4,5%	6,6%	12,9%
VSS+	4,8%	3,5%	6,0%	12,9%
Type de violence vécu				
	Psychologique : 0.44 Harcèlement : 0.40 Physique : 0.19 Sexuel : 0.33 Total : 1.36	Psychologique : 0.35 Harcèlement : 0.20 Physique : 0.13 Sexuel : 0.13 Total : 0.80	Psychologique : 0.52 Harcèlement : 0.57 Physique : 0.24 Sexuel : 0.50 Total : 1.83	Psychologique : 1.30 Harcèlement : 0.85 Physique : 0.38 Sexuel : 0.85 Total : 3.38
Temporalité (dernier acte)	12 mois : 15,0 % 1-3 ans : 10,0 % 3-5 ans : 8,3 % + de 5 ans : 56,7 % NSP : 10,0 %	12 mois : 15,9 % 1-3 ans : 9,7 % 3-5 ans : 6,6 % + de 5 ans : 54,1 % NSP : 13,7 %	12 mois : 14,6 % 1-3 ans : 10,2 % 3-5 ans : 9,0 % + de 5 ans : 58,2 % NSP : 8,0 %	12 mois : 21,9 % 1-3 ans : 24,8 % 3-5 ans : 9,4 % + de 5 ans : 37,9 % NSP : 6,0 %
Conséquence ⁵³	38,8%	24,6%	45,9%	62,5%
Aide	Aucune aide : 34,5 % Proche : 36,6 % Aide externe : 22,8 % NSP : 6,1%	Aucune aide : 44,8 % Proche : 32,6 % Aide externe : 15,3 % NSP : 7,3 %	Aucune aide : 29,2 % Proche : 39,1 % Aide externe : 26,5 % NSP : 5,2 %	Aucune aide : 24,5 % Proche : 34,4 % Aide externe : 38,8 % NSP : 2,4 %
Taux de Non-recours ⁵⁴	52,3%	54,3%	52,0%	39,9%

53 Part des personnes ayant vécu une violence indiquant avoir vécu au moins une conséquence sur sa santé ou sa vie professionnelle.

54 Taux de non-recours = (Personnes ayant sollicité une aide externe) / (Personnes ayant vécues des violences avec conséquence)

III.6 Violences en ligne

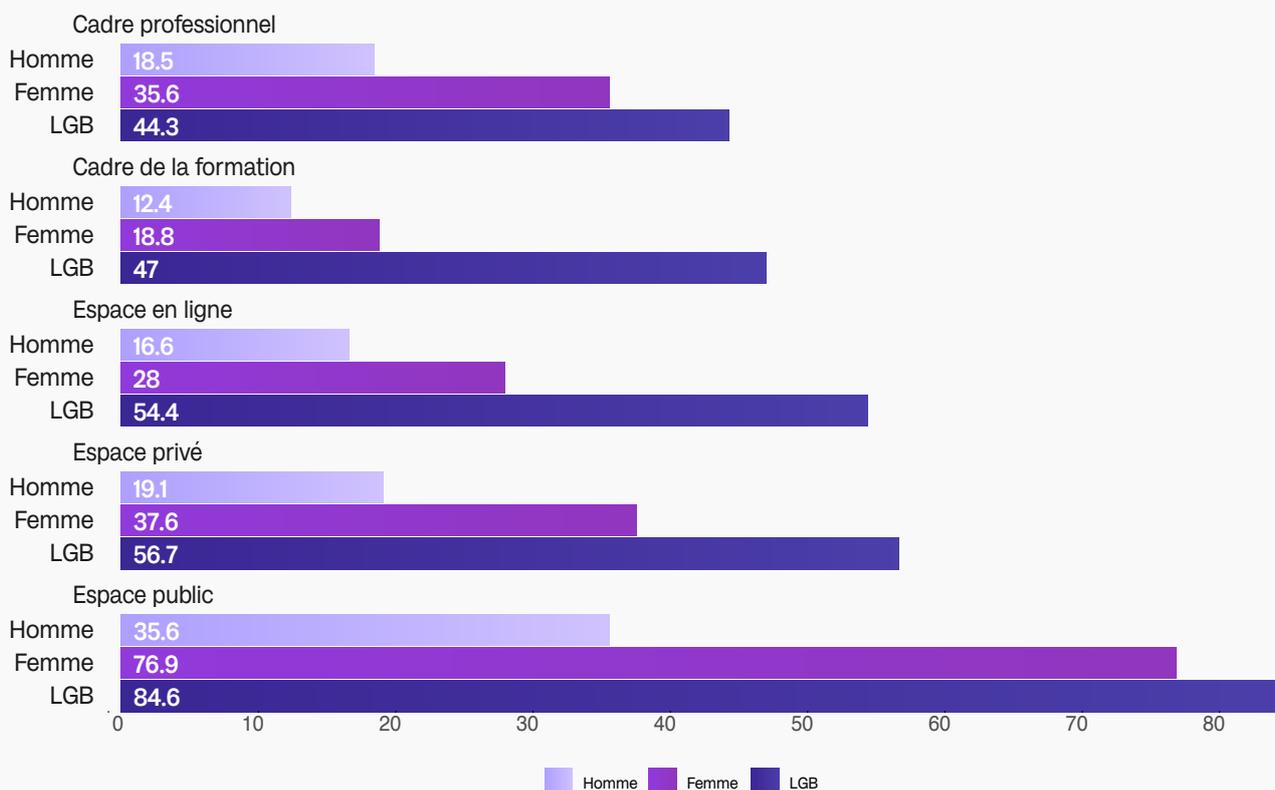
Le développement continu des technologies de communication et d'internet ces dernières décennies a permis aux VSS+ de prendre de nouvelles formes et d'investir de nouveaux espaces. Dans l'enquête Iceberg, les « cyberviolences » n'ont pas été conceptualisées comme un type de violence spécifique, au même titre que les violences psychologiques, physiques, sexuelles ou le harcèlement. Le choix a été fait de considérer que la nature des violences n'a pas été fondamentalement transformée par le développement des technologies, mais que celles-ci ont offert un nouvel espace pour leur expression. Comme tout espace de violence, celui-ci possède des spécificités – telles que l'anonymat renforcé ou la possibilité d'atteindre un large public – qui façonnent et facilitent certaines formes de violences.

Ce chapitre revient sur les facteurs de risque individuels et propose une analyse plus détaillée des violences spécifiquement vécues par les personnes LGBTIQ+. Les résultats obtenus

révèlent des dynamiques similaires à celles observées dans les chapitres précédents : les violences en ligne sont des violences genrées, touchant plus fréquemment les femmes et, de manière encore plus marquée, les personnes LGB. Ainsi, 20,8 % des hommes déclarent avoir déjà subi des violences en ligne, contre 29,3 % des femmes et 55,9 % des personnes LGB. Pour ces dernières, l'essentiel des violences rapportées revêtent un caractère sexiste, sexuel ou LGBTIQ+phobe.

La figure 31 présente la prévalence à vie des violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes dans les principaux contextes analysés dans ce rapport, selon le genre et l'orientation affective et sexuelle. Dans chacun de ces contextes, les personnes LGB sont systématiquement surexposées aux violences. Dans certains espaces, comme l'espace public, les taux de prévalence des personnes LGB et des femmes sont relativement proches. En revanche, les personnes LGB sont nettement plus exposées aux violences en ligne que les femmes : 54,4 % d'entre

Figure 31 Prévalence des VSS+ dans chaque contexte



elles déclarent en avoir subi, soit deux fois plus que les femmes (28,0 %) et 3,3 fois plus que les hommes (16,6 %).

**Facteurs de risque individuel:
L'âge, le genre et l'orientation affective et sexuelle comme facteurs de surexposition**

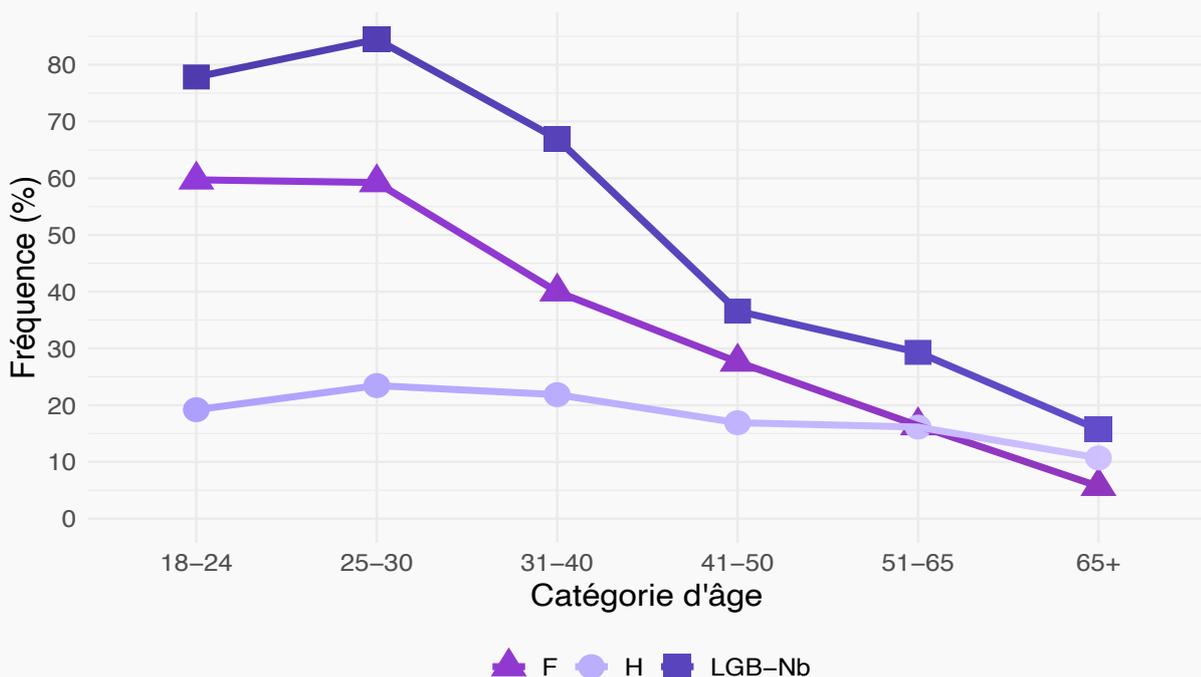
Afin d'explorer les facteurs de risque, les résultats suivants présentent la prévalence à vie des VSS+ en ligne — c'est-à-dire la part de personnes, au sein d'une population donnée, ayant déclaré avoir été exposées à au moins une forme de violence sexiste, sexuelle ou LGBTIQ+phobe en ligne depuis l'âge de 16 ans. Les caractéristiques individuelles prises en compte sont le genre, l'âge, l'orientation affective et sexuelle, la race (voir encadré p.45) et la classe sociale.

Parmi l'ensemble de ces facteurs, l'orientation affective et sexuelle, le genre et l'âge apparaissent comme les principaux éléments de surexposition. Comme mentionné précédemment, les femmes, et plus encore les personnes LGB, sont particulièrement concernées.

La figure 32 présente la prévalence des VSS+ en ligne à l'âge adulte pour les hommes, les femmes, ainsi que pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires (LGB), par catégories d'âge. Les résultats mettent en évidence une nette surexposition des personnes LGB et des femmes, en particulier chez les plus jeunes. Dans la tranche des 25 à 30 ans, 85 % des personnes LGB et 60 % des femmes déclarent avoir déjà été exposées à des VSS+ en ligne, soit respectivement 3,5 et 2,5 fois plus que les hommes du même âge.

La prévalence diminue fortement à partir de la tranche 25–30 ans pour les femmes et les personnes LGB, et tombe sous les 20 % pour l'ensemble des groupes étudiés à partir de 65 ans. Cette baisse avec l'âge reflète des tendances similaires observées dans d'autres contextes de VSS+, mais la chute rapide entre les 25–30 ans et les 41–50 ans pourrait également traduire un écart générationnel dans l'usage d'internet, des technologies numériques et en particulier des applications de rencontre. La surexposition marquée des personnes LGB aux VSS+ en ligne pourrait être liée à la spécificité de cet espace :

Figure 32 Prévalence à vie des cyberVSS+ par âge pour les hommes, les femmes et les personnes LGB

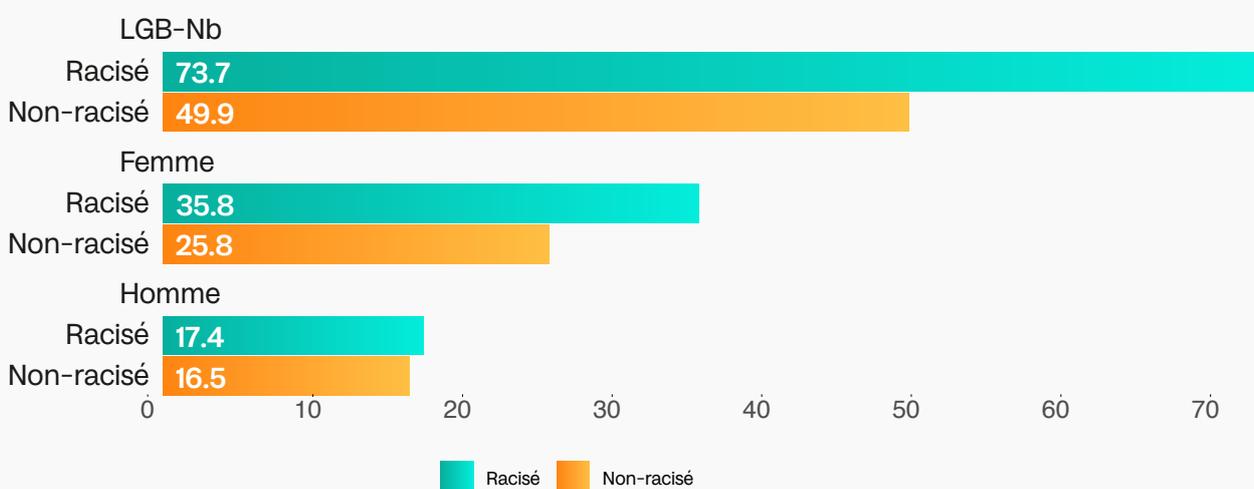


l'anonymat accru et l'accès direct aux communautés LGBTIQ+ en ligne pourraient renforcer le sentiment d'impunité des auteurs et faciliter les violences LGBTIQ+phobes.

Une analyse intersectionnelle exploratoire montre que la race constitue également un facteur de surexposition aux VSS+ en ligne, en particulier pour les femmes et les personnes LGB. La figure 33 présente la prévalence à vie des VSS+ en ligne selon la catégorisation racisée / non racisée, pour les hommes, les femmes et les personnes LGB. Les résultats indiquent que la racialisation accroît l'exposition aux violences en ligne uniquement pour les femmes et les personnes LGB. Ainsi, 35,8% des femmes racisées déclarent avoir déjà été exposées à des VSS+ en ligne, contre 25,8% des femmes se définissant uniquement comme blanches, soit un facteur de 1,39. Du côté des personnes LGB, celles qui sont racisées présentent une probabilité 1,48 fois plus élevée de vivre ce type de violences que celles s'identifiant uniquement comme blanches. Plus en détail, les femmes noires et afrodescendantes apparaissent particulièrement exposées : 47,0% d'entre elles déclarent avoir subi des VSS+ en ligne, soit 1,8 fois plus que les femmes non racisées. À l'inverse, la race ne semble pas constituer un facteur de surexposition pour les hommes. Ces résultats

soulignent l'importance d'adopter une approche intersectionnelle et mettent en lumière une spécificité des violences en ligne. En effet, alors que la racialisation avait un effet comparable pour les femmes et les hommes dans l'espace public, dans le cadre des violences en ligne, la surexposition des personnes racisées semble se concentrer exclusivement sur les groupes déjà fortement exposés aux VSS+.

Figure 33 Prévalence à vie des VSS+ en ligne par genre et race



Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les violences en ligne – en particulier les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes – sont des violences fréquentes dans le canton de Genève. Ces VSS+ touchent de manière disproportionnée les femmes, et plus encore les personnes LGB. Les analyses intersectionnelles exploratoires révèlent une très forte exposition des jeunes femmes et des jeunes personnes LGB, avec une prévalence à vie pouvant atteindre 85% pour les personnes LGB âgées de 25 à 30 ans. Par ailleurs, les personnes LGB racisées, les femmes racisées, et plus spécifiquement les femmes afrodescendantes, sont particulièrement exposées à ces formes de violence.

Ces constats soulignent la nécessité pour les autorités publiques de renforcer les campagnes de sensibilisation et de prévention ciblées sur les violences en ligne, en particulier pour les plus jeunes, en tenant compte des spécificités d'exposition aux violences décrites dans ce rapport. Des mesures spécifiques doivent également être mises en place pour lutter contre les violences LGBTIQ+phobes numériques, soutenir et accompagner les victimes et promouvoir des espaces numériques plus sûrs et inclusifs. Enfin, dans la mesure où les violences en ligne constituent une extension des violences exercées dans d'autres espaces, il convient de prendre des mesures fortes et ciblées pour lutter contre les violences à caractère sexiste, raciste, et LGBTIQ+phobe.

Tableau récapitulatif : Violences en ligne

	Population	Homme	Femme	LGB
Prévalence à vie				
Ensemble des violences	25,4%	20,8%	29,3%	55,9%
VSS+	22,8%	16,6%	28,0%	54,4%
Type de violence vécu				
	Psychologique: 0.20 Harcèlement: 0.40 Physique: 0.02 Sexuel: 0.02 Total: 0.64	Psychologique: 0.20 Harcèlement: 0.26 Physique: 0.03 Sexuel: 0.01 Total: 0.50	Psychologique: 0.20 Harcèlement: 0.51 Physique: 0.01 Sexuel: 0.03 Total: 0.76	Psychologique: 0.76 Harcèlement: 1.04 Physique: 0.08 Sexuel: 0.08 Total: 1.95

III.7 Stalking

En juin 2025, les chambres fédérales ont voté l'intégration du stalking (harcèlement obsessionnel) dans le Code pénal suisse. Afin de mieux appréhender ce phénomène, l'enquête Iceberg a inclus un module spécifique permettant de mesurer la prévalence de cette forme particulière de violence et de mieux cerner le profil des auteurs. Ce chapitre présente dans un premier temps la fréquence des actes de violence constitutifs du stalking, les facteurs d'exposition, puis décrit brièvement le profil des auteurs.

Les résultats confirment l'étendue du stalking et son caractère fortement genré: 28,6% des personnes résidant à Genève déclarent avoir déjà été exposées à au moins un acte relevant de ce type de violence. Les femmes sont nettement plus concernées que les hommes: près d'une femme sur trois (32,7%), contre un homme sur quatre (23,8%), rapporte avoir été victime de stalking. La prévalence est encore plus élevée parmi les personnes LGB, avec 40,9% déclarant avoir subi au moins un acte constitutif de harcèlement obsessionnel. Lorsqu'elles sont concernées, les personnes touchées rapportent en moyenne 2,9 faits différents.

La figure 34 présente la prévalence de l'ensemble des faits relevant du stalking répertoriés dans l'enquête. Les résultats indiquent la part de personnes ayant été exposées de manière répétée à chacun de ces actes⁵⁵. Les femmes et les

personnes LGB apparaissent globalement comme plus exposées à l'ensemble des comportements étudiés. Les actes de stalking les plus fréquemment rapportés concernent les prises de contact indésirables par messages, appels ou autres moyens. Une femme sur cinq (18,4%) déclare qu'une personne a, de manière répétée, tenté avec insistance et contre son gré d'entrer en contact avec elle, contre 11,4% des hommes. De même, 28,2% des personnes LGB ont reçu de manière répétée des messages (y compris sur les réseaux sociaux), des courriels, des lettres ou encore des cadeaux non désirés, contre 18,6% des femmes et 11,9% des hommes. Pour autant, les autres formes de stalking ne sont pas marginales. Ainsi, 11,5% des femmes déclarent avoir été suivies ou espionnées aux abords de leur domicile ou de leur lieu de travail, contre 14,3% des personnes LGB et 6,9% des hommes.

Stalking

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) définit le stalking comme «le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, d'adopter, à plusieurs reprises, un comportement menaçant dirigé envers une autre personne, conduisant celle-ci à craindre pour sa sécurité». Le Bureau fédéral de

l'égalité entre femmes et hommes précise en outre que «la littérature spécialisée décrit le stalking comme un «faisceau» ou un «ensemble de comportements», à savoir des actes qui, pris isolément, peuvent apparaître soit comme bénins soit comme des infractions mais qui, en raison de leur combinaison, de leur fréquence et de leur durée, se transforment au fil du temps en stalking». [Voir Stalking \(harcèlement obsessionnel\)](#).

55 Depuis vos 16 ans jusqu'à maintenant, est-ce qu'une personne (un ou une partenaire, ex-partenaire ou toute autre personne), à plusieurs reprises...

Figure 34 Prévalence à vie du stalking

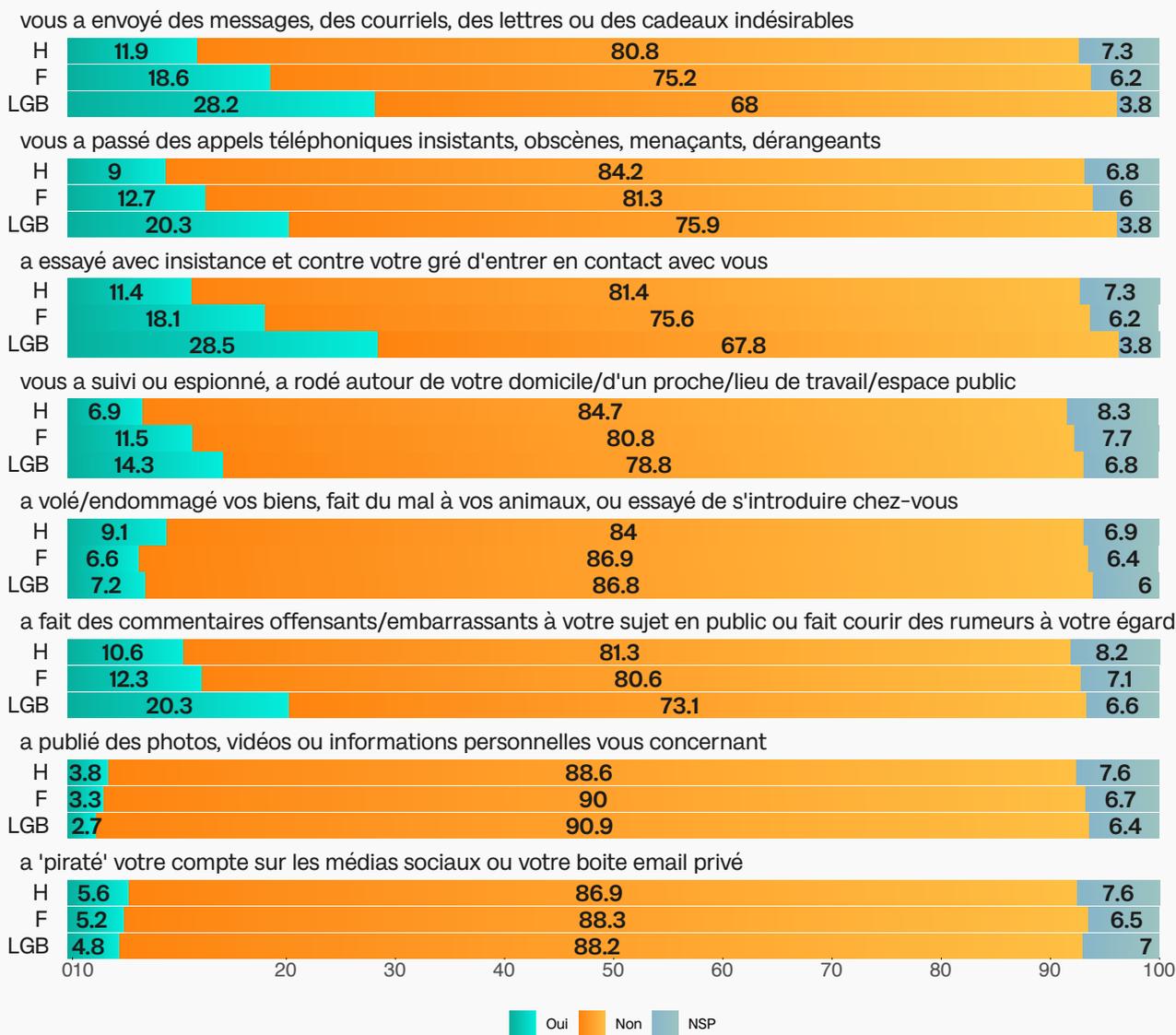
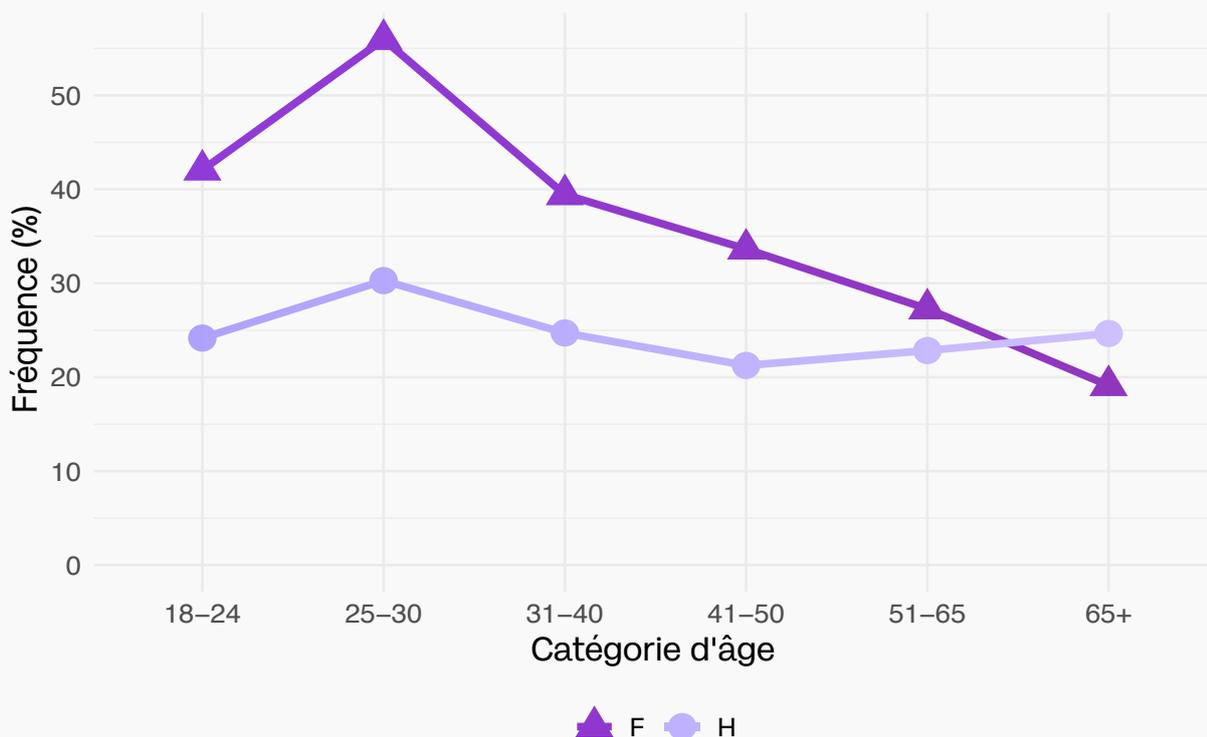


Figure 35 Prévalence à vie du stalking par genre et par âge



Facteurs de risque individuel

Les résultats suivants présentent la prévalence à vie du stalking, c'est-à-dire la part de personnes, au sein d'une population donnée, ayant déclaré avoir vécu au moins un acte de stalking depuis l'âge de 16 ans. Les caractéristiques individuelles prises en compte sont le genre, l'âge, la race et la classe sociale.

Le risque d'exposition au stalking est fortement corrélé au genre et à l'âge. La figure 35 montre la prévalence du stalking pour les hommes et les femmes à travers différentes tranches d'âge. Les résultats mettent en évidence une surexposition des femmes, en particulier des jeunes femmes. Dans la tranche des 25 à 30 ans, 56,0 % des femmes et 30,3 % des hommes déclarent avoir vécu au moins une forme de stalking. Les femmes de cette tranche d'âge sont ainsi 1,8 fois plus exposées que les hommes du même âge. La prévalence diminue ensuite avec l'âge, atteignant 19,1 % chez les femmes à partir de

65 ans. Ces observations font écho aux autres résultats du rapport : les femmes sont plus exposées aux violences, mais cette surexposition tend à diminuer avec l'âge. À l'inverse, les hommes affichent des taux de prévalence plus faibles et moins corrélés à l'âge. Les analyses exploratoires sur la race et la classe sociale ne permettent pas d'identifier de surexposition notable pour les personnes racisées ou de lien entre le revenu et l'exposition au stalking.

Auteurs

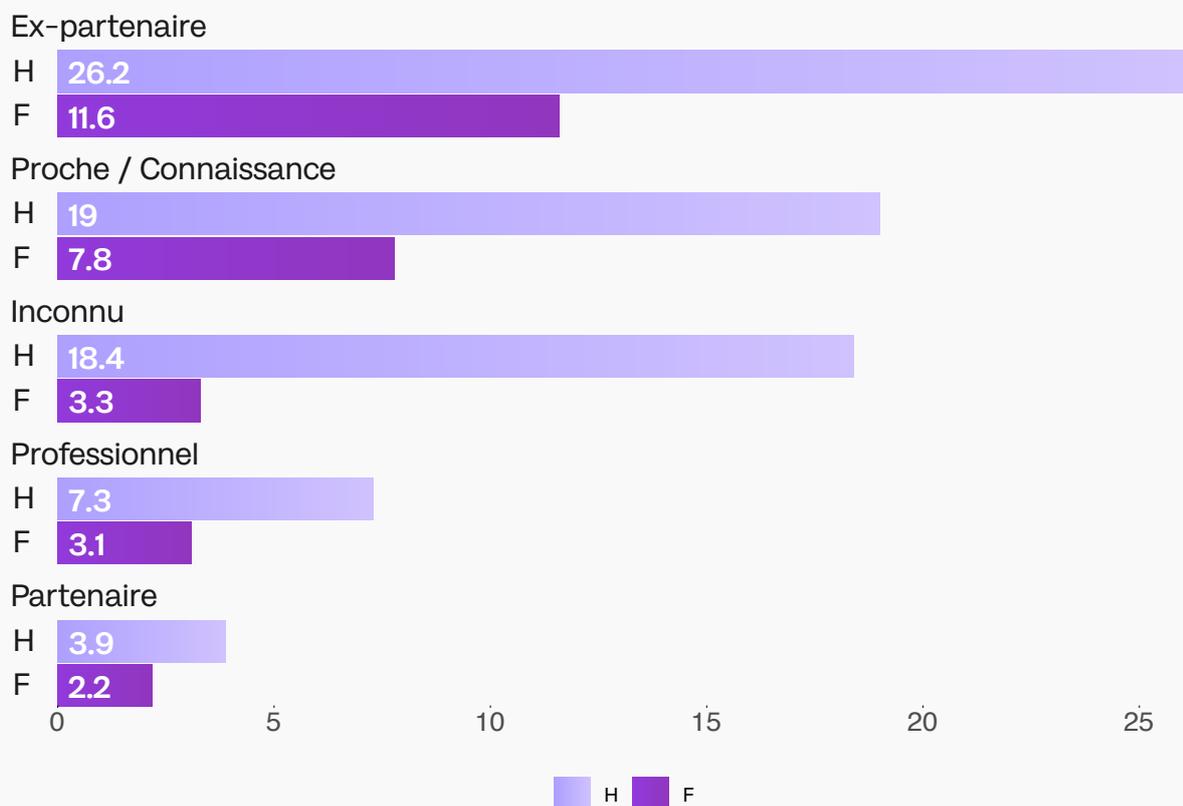
Toutes les personnes ayant vécu au moins une forme de stalking ont également répondu à une question sur le profil des personnes auteures (relation auteur-victime et genre de l'auteur)⁵⁶. La figure 36 illustre la répartition des profils des personnes auteures de stalking pour l'ensemble des victimes (femmes et hommes confondus). La somme des réponses dépasse les 100 %, car les personnes répondantes pouvaient mentionner plusieurs profils d'auteurs.

56 Qui sont les personnes ayant commis ces faits répétés? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

Les résultats sont clairs: ils soulignent le caractère fortement genré du stalking et déconstruisent le stéréotype de l'agresseur inconnu. Les auteurs de stalking sont majoritairement des hommes connus de la victime. Parmi les personnes ayant vécu un fait de stalking, 12,9% indiquent ne pas connaître l'auteur ni son genre. Lorsque le genre de l'auteur est connu, il s'agit d'un homme dans 74,8% des cas, contre 28% pour une femme. Lorsqu'il s'agit d'un inconnu, l'auteur a 5,6 fois plus de chances d'être un homme qu'une femme. Le profil le plus fréquemment cité est celui de l'ex-partenaire homme (26,2%), suivi par un proche ou une connaissance homme (19,0%), puis un homme inconnu (18,4%). Le profil d'un professionnel homme dans

le cadre de ses fonctions, bien que moins fréquent, représente tout de même 7,3% des auteurs. Si ces profils masculins dominent, les femmes sont également citées comme auteures de stalking: 11,6% des cas concernent une ex-partenaire femme, et 7,8% un proche ou une connaissance femme. Enfin, les partenaires actuels, quel que soit leur genre, sont les profils les moins fréquemment cités.

Figure 36 Profil des auteurs de stalking



Conclusion

Les analyses présentées dans ce chapitre montrent que le stalking est une forme de violence fréquente, dont le caractère est fortement genré, et qui se situe à la croisée des violences en couple et hors du couple. À Genève, 28,6 % des personnes déclarent avoir déjà été confrontées à au moins un acte de stalking. La majorité des victimes sont des femmes et des personnes LGB, tandis que les auteurs sont majoritairement des hommes. Dans un cas sur quatre (26,2%), l'auteur est un ex-partenaire homme de la victime. Ces résultats confirment l'importance d'intégrer cette forme de violence dans le Code pénal suisse, ainsi que la nécessité de garantir une prise en charge adaptée pour les personnes rapportant ces faits à la police ou à toute autre instance publique ou associative.

Ces constats doivent également permettre à la police et au ministère public de se préparer à l'intégration du stalking dans le droit pénal, qui, au vu de sa fréquence, pourrait entraîner une augmentation significative des dépôts de plainte, tant dans le cadre de séparations violentes que de situations non domestiques.

La dénonciation de ces situations de stalking devrait jouer un rôle important dans la détection précoce des violences, en particulier dans le cadre du couple, car le harcèlement obsessionnel est souvent le prélude à des violences plus importantes.

Tableau récapitulatif: Stalking				
	Population	Homme	Femme	LGB
Prévalence à vie	28.6%	23.8%	32.7%	40.9%
Prévalence un an	12.4%	11.9%	12.9%	18,4%
Parmi les personnes ayant vécu du stalking au cours des 12 derniers mois				
Fréquence	Quotidienne: 3.1% Hebdomadaire: 5.4% Mensuelle: 12.3% Annuelle: 20.3% Plus rarement: 29.2% Une fois: 29.6%	Quotidienne: 3.7% Hebdomadaire: 7.9% Mensuelle: 12.8% Annuelle: 20.7% Plus rarement: 23.2% Une fois: 31.7%	Quotidienne: 2.7% Hebdomadaire: 3.6% Mensuelle: 11.6% Annuelle: 20.2% Plus rarement: 33.5% Une fois: 28.3%	

IV. Violences domestiques

L'Observatoire des violences domestiques, piloté par le BPEV, collecte et analyse chaque année, depuis 2011, les données de prise en charge des auteurs et des victimes de violences domestiques provenant de 13 institutions et associations actives dans ce domaine. Les rapports annuels ainsi que [le rapport des 12 ans de l'Observatoire](#) permettent d'évaluer, sur le long terme, le niveau de prise en charge par le réseau et la police. Cependant, ces données se limitent par définition aux violences détectées et prises en charge, et ne permettent pas de mesurer directement la prévalence des violences domestiques, ni de déterminer la proportion de victimes et d'auteurs orientés vers la police ou vers les associations spécialisées dans l'accueil, l'hébergement et le soutien. L'enquête Iceberg, en tant qu'enquête de population, vient compléter ces données institutionnelles, en fournissant des éléments sur la prévalence des violences, mais aussi sur leur fréquence, leurs conséquences, et le recours (ou non) aux dispositifs de prise en charge. Ce chapitre se divise en deux sections :

- La première revient en détail sur les violences en couple, en examinant les violences subies de la part de la ou du partenaire actuel ou d'une ou un ex-partenaire.

- La seconde, plus brève, traite des violences intrafamiliales.

IV. 1 Violences en couple

Cette section présente les résultats relatifs aux violences en couple, c'est-à-dire l'ensemble des violences subies par les personnes dans une relation de couple actuelle ou dissoute, que ces violences aient eu lieu pendant la relation ou après la séparation. Les résultats – en particulier ceux concernant les violences dans le couple actuel – doivent être interprétés avec prudence. Comme indiqué dans l'introduction, les enquêtes de prévalence saisissent généralement mieux les violences ponctuelles que les situations de violences graves ou répétées, ce qui peut conduire à une sous-estimation des écarts d'exposition entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les violences exercées dans un cadre de contrôle coercitif (voir encadré). Par ailleurs, l'invitation à répondre au questionnaire ayant été envoyée par courrier au domicile, il est probable que certaines personnes vivant avec un ou une partenaire exerçant des violences aient été empêchées ou dissuadées de participer à l'enquête (contrôle du courrier, sentiment d'insécurité, etc.). De plus, s'il est toujours difficile de rapporter des VSS+, le poids social spécifique associé aux violences au sein du couple peut encore renforcer la tendance à

Contrôle coercitif

Le contrôle coercitif peut être défini comme un ensemble de comportements violents, exercés de manière répétée, visant à contrôler ou dominer son ou sa partenaire intime pendant la relation, et pouvant se poursuivre après la séparation (voir la [note de blog](#) de l'UIMPV pour un résumé du concept).

L'enquête Iceberg ne permet pas d'identifier précisément les personnes victimes de contrôle coercitif par opposition à celles exposées à des violences ponctuelles. Toutefois, certains indicateurs peuvent être interprétés

comme des marqueurs de contrôle coercitif, notamment la fréquence des violences, leurs conséquences sur la victime, ainsi que des formes spécifiques de violences. C'est le cas, par exemple, des actes visant à rabaisser, intimider, menacer de faire du mal à la victime, à ses proches ou à soi-même, ou les actes portant atteinte à la liberté et à l'autonomie de la personne.

minimiser ou taire ces violences, en particulier lorsqu'elles sont vécues présentement.

Pour dépasser ces limites, les analyses présentées dans cette section s'inspirent de l'approche développée dans l'enquête Virage, qui vise à distinguer les violences ponctuelles des violences coercitives. Concrètement, cette section :

- détaille la prévalence des différentes formes de violences spécifiques en couple ;
- examine la fréquence et les conséquences de ces violences ;
- explore la prise en charge institutionnelle des victimes de violences en couple, en mettant l'accent sur les interventions de la police et sur l'hébergement spécialisé des victimes.

Prévalence des violences en couple

Les résultats montrent que dans le canton de Genève, 41,7 % des femmes, 33,5 % des hommes et 47,3 % des personnes LGB ont déjà vécu au moins une forme de violence de la part de leur partenaire actuel ou d'un ou d'une ex-partenaire, depuis l'âge de 16 ans. En moyenne, les femmes rapportent avoir subi 2,7 types de violences distincts, contre 1,6 pour les hommes, ce qui suggère une exposition plus fréquente et plus diversifiée des femmes aux violences en couple. Afin de mieux comprendre la nature de ces violences, les figures suivantes détaillent la prévalence à vie des différentes formes de violences psychologiques, économiques et administratives, physiques et sexuelles abordées dans le questionnaire.

Les violences psychologiques

Les violences psychologiques constituent la forme de violence en couple la plus courante : 31,2 % des femmes et 23,0 % des hommes déclarent avoir déjà subi au moins une de ces formes de violence de la part d'un ou une ex-partenaire. La figure 37 présente la prévalence des principales formes de violences psychologiques, en distinguant les femmes, les

hommes et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non binaires (LGB).

Une surexposition des femmes

Les résultats mettent en évidence une surexposition des femmes à la majorité des violences psychologiques en couple. Pour certaines formes spécifiques, pouvant relever du contrôle coercitif, les écarts sont particulièrement marqués. Ainsi, les femmes (18,2 %) sont deux fois plus nombreuses que les hommes (8,9 %) à avoir reçu des remarques dégradantes ou humiliantes sur leur apparence physique ou leur manière de s'habiller de la part d'un partenaire ou ex-partenaire intime, et 1,7 fois plus nombreuses à avoir été rabaissées, humiliées ou insultées (femmes : 24,4 %, hommes : 14,0 %). De même, une femme sur cinq (20,3 %) indique qu'un de ses partenaires l'a effrayée ou intimidée (par ex. en criant ou en cassant des objets), contre 11,5 % des hommes. Pour des violences psychologiques plus rares mais aussi plus intrusives et contrôlantes, l'écart est encore plus important. Les femmes présentent un risque respectivement de 2,4 et 2,1 fois plus élevé que les hommes de menaces de violence ou violences effectives envers leurs enfants, animaux de compagnie ou proches. Les femmes ont également 2,4 fois plus de probabilité de voir leur liberté de mouvement entravée par des micro-régulations ou des restrictions directes : 3,4 % d'entre elles déclarent qu'un (ex-)partenaire attendait d'elles qu'elles demandent la permission pour sortir, les a enfermées, ou leur a confisqué leurs clés (de véhicule, de maison, etc.).

Il est intéressant de noter que l'écart de prévalence entre hommes et femmes est bien moins marqué pour des actes associés à la jalousie dans le couple. Ainsi, 22,4 % des hommes et 23,8 % des femmes déclarent avoir eu un ou une partenaire qui leur faisait des reproches, boudait ou se mettait en colère lorsqu'ils/elles parlaient à quelqu'un d'autre, ou les accusait d'infidélité. De même, une personne sur dix (10,3 % des hommes, 11,3 % des femmes) rapporte qu'un ou une partenaire a consulté, ou insisté pour consulter, leur courrier, leurs courriels, leurs

Figure 37 Prévalence à vie des violences psychologiques en couple



messages privés ou leurs réseaux sociaux sans leur consentement. Ces résultats font écho à ceux du chapitre 2 sur l'adhésion aux normes facilitatrices de violences.

Si les femmes sont plus nombreuses à rejeter ces normes, elles affichent un niveau d'adhésion similaire à celui des hommes concernant l'affirmation « Il est normal de consulter la messagerie de son ou sa partenaire ».

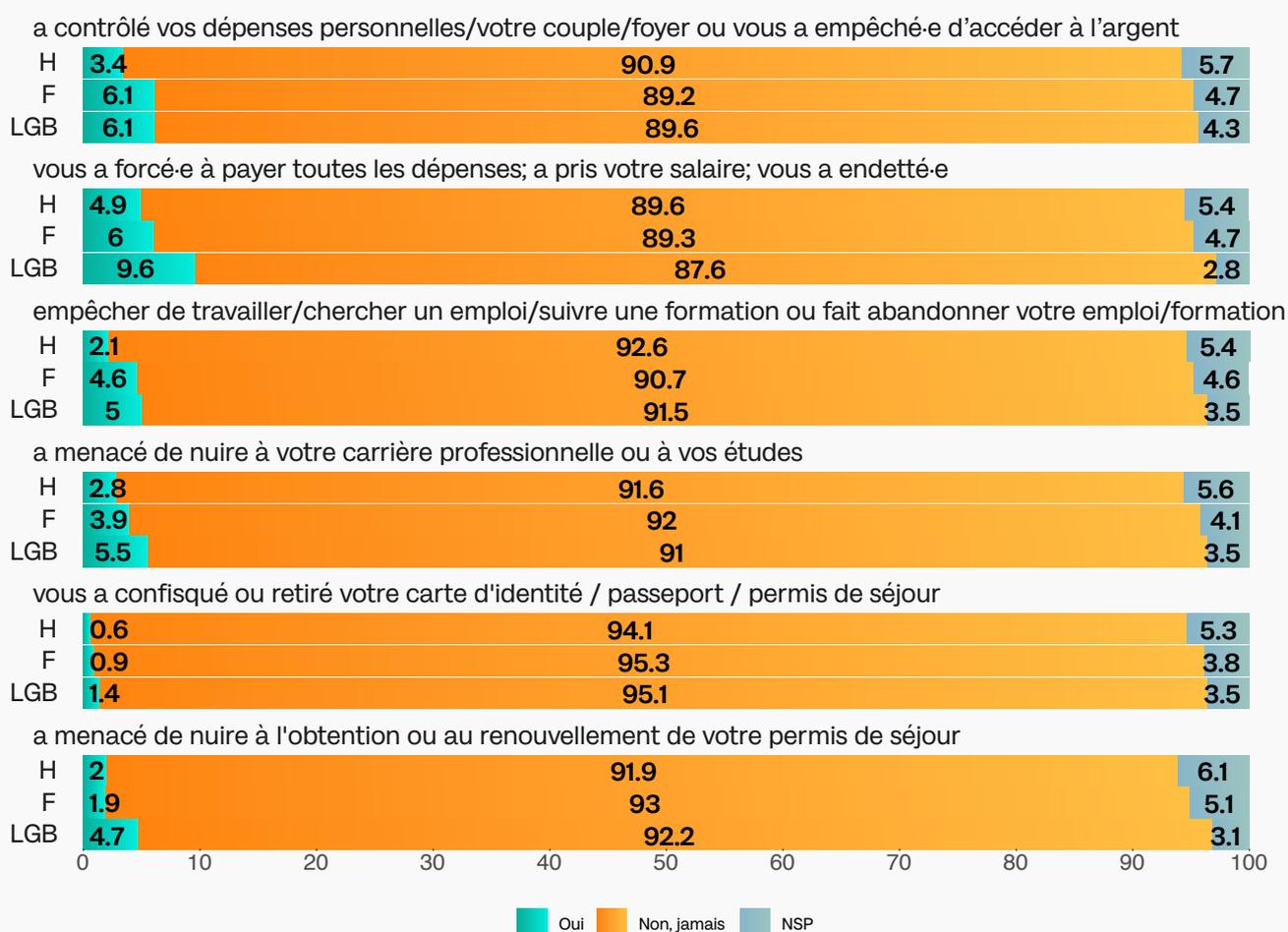
Enfin, la seule forme de violence en couple qui touche proportionnellement davantage les hommes est celle de l'outing, c'est-à-dire la révélation non consentie de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'intersexuation d'une personne, ainsi que la menace d'outing. Cette violence concerne 5,7% des hommes gays et bisexuels, contre 1% des femmes lesbiennes et bisexuelles.

Les violences économiques et administratives

Moins courantes que les violences psychologiques, les violences économiques et administratives touchent également davantage les femmes que les hommes : 10,1% des femmes contre 6,4% des hommes déclarent avoir vécu au moins une de ces formes de violence de la part d'un ou d'une ex-partenaire depuis leurs 16 ans. La figure 38 présente la prévalence des principales formes de ces violences, en distinguant les femmes, les hommes et les personnes LGB.

L'écart de prévalence entre les hommes et les femmes est particulièrement marqué pour les violences économiques qui relèvent du contrôle et de l'entrave à l'autonomie. Ainsi, les femmes ont 2,2 fois plus de probabilité que les hommes d'avoir été découragées ou empêchées de

Figure 38 Prévalence à vie des violences économiques et administratives en couple



travailler, de chercher un emploi, de suivre une formation, ou d'avoir été contraintes à abandonner leur emploi ou leur formation dans le cadre d'une relation amoureuse (femmes: 4,6%, hommes: 2,1%). De même, elles sont 1,8 fois plus nombreuses à avoir vu leurs dépenses contrôlées ou à avoir été empêchées d'accéder à leur argent (femmes: 6,1%, hommes: 3,4%).

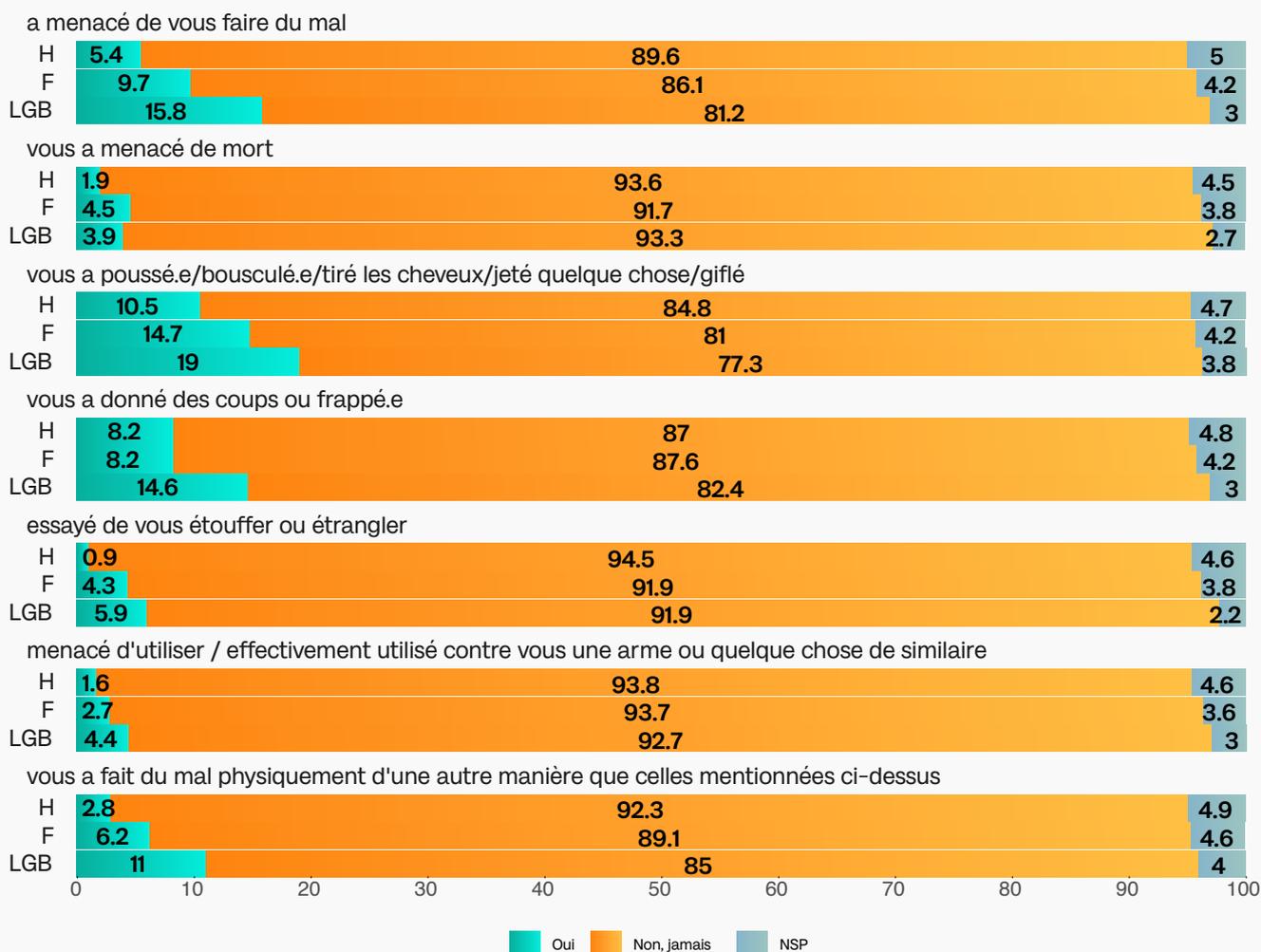
Violences physiques

Contrairement aux cadres non domestiques (présentés dans les chapitres précédents), les violences physiques dans le couple touchent nettement plus les femmes que les hommes: 15,2% des femmes et 9,8% des hommes déclarent avoir subi au moins une forme de violence physique de la part d'un ou d'une ex-partenaire. La figure 39 présente la prévalence des principales formes de ces violences,

en distinguant les femmes, les hommes et les personnes LGB.

Les résultats montrent que plus la gravité de la violence augmente, plus l'écart d'exposition entre les femmes et les hommes se creuse. Le taux de prévalence pour les coups est similaire entre femmes et hommes, mais les femmes ont 1,4 fois plus de probabilité d'avoir été poussées, bousculées, tirées par les cheveux, giflées ou d'avoir reçu un objet lancé par un (ex)partenaire. Pour les violences plus graves, l'écart est encore plus marqué: Les femmes sont 2,4 fois plus nombreuses que les hommes à avoir été menacées de mort par un ou une (ex)partenaire (femmes: 4,5%, hommes: 1,9%). Elles sont également 4,8 fois plus nombreuses à avoir été étouffées ou étranglées dans le cadre d'une relation intime.

Figure 39 Prévalence à vie des violences physiques en couple



Ces statistiques soulignent le danger réel auquel les femmes sont exposées de la part de leurs partenaires ou ex-partenaires. Toutefois, la nature de cette enquête ne permet pas de documenter les formes les plus extrêmes de violence physique en couple, à savoir les tentatives d'homicide et les homicides. Seule la [statistique policière de la criminalité](#), agrégée au niveau national, permet de produire un indicateur des homicides dans le cadre de relations intimes (commis par un partenaire ou un ex-partenaire), ventilé selon le genre des personnes tuées. Ainsi, en Suisse, entre 2014 et 2024, 155 femmes ont

Féminicide

Le féminicide peut être défini comme un homicide volontaire d'une femme ou d'une fille, en lien – explicite ou non – avec le sexe de la victime. Il constitue la forme la plus extrême du continuum des violences sexistes et sexuelles. Les meurtres liés au genre dans la sphère intime ne représentent qu'une des formes de féminicide, mais ils sont mieux recensés en Suisse que d'autres types de féminicides, tels que ceux commis dans le cadre de crimes dits «d'honneur», de violences sexuelles, de la traite des êtres humains, de violences entre groupes rivaux, ou encore ceux directement motivés par le sexisme ou la misogynie.

été tuées par leur partenaire (131) ou leur ex-partenaire (24). Cela représente un taux 10,3 fois plus élevé que pour les hommes, dont 12 ont été tués par leur partenaire et 3 par leur ex-partenaire, sur la même période.

Violences sexuelles

Les violences sexuelles sont les violences en couple pour lesquelles l'écart de prévalence entre les femmes et les hommes est le plus important: 15,3% des femmes et 3,9% des hommes déclarent avoir déjà subi au moins une forme de violence sexuelle de la part d'un ou d'une ex-partenaire. La figure 40 présente la prévalence des

principales formes de ces violences, en distinguant les femmes, les hommes et les personnes LGB.

Les résultats montrent que les hommes sont très peu exposés aux violences sexuelles: pour la majorité des formes de violences abordées, la prévalence à vie chez les hommes reste inférieure à 2%. En revanche, bien que ces violences soient moins fréquentes que les violences psychologiques ou physiques, les femmes demeurent fortement exposées aux violences sexuelles dans le cadre du couple. Ainsi, 7,6% des habitantes du canton indiquent avoir déjà subi des pressions ou contraintes à réaliser une pratique sexuelle qu'elles refusaient, ou que leur (ex)partenaire a retiré son préservatif sans leur consentement; 8,8% déclarent avoir été victimes d'une tentative de viol et 11,3% ont subi un viol dans le cadre d'une relation intime.

Tableau 2 : Prévalence à vie des violences sexuelles pour les femmes dans le cadre d'une relation intime et en dehors du couple

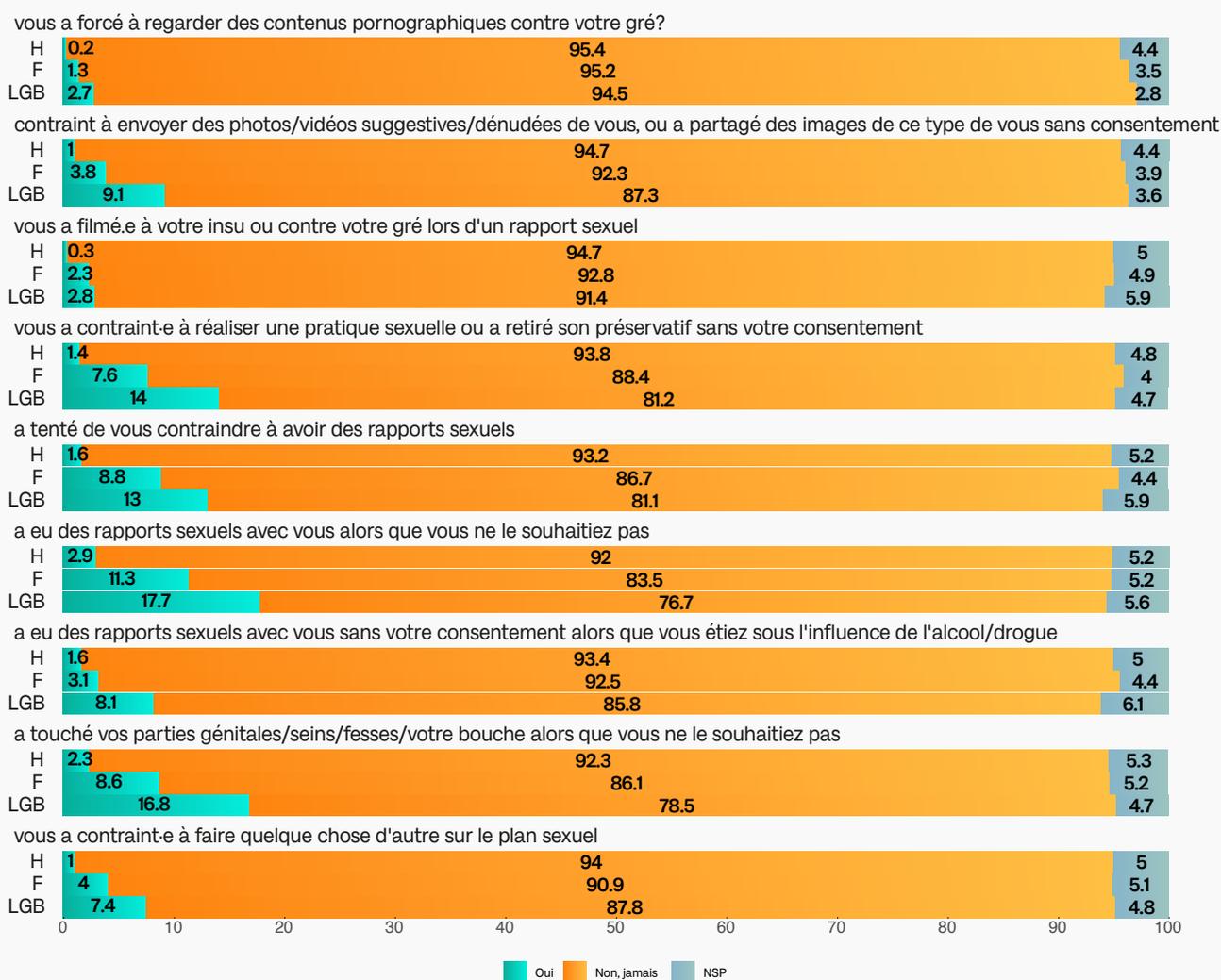
	En dehors du couple	En couple
Pornodivulgation	5,1%	3,8%
Filmé à l'insu ou contre son gré durant un rapport sexuel	1,6%	2,3%
Pression/Contrainte à réaliser une pratique sexuelle qu'elles refusaient de faire et stealthing	7,2%	7,6%
Tentative de viol	11,0%	8,8%
Viol	8,3%	11,3%
Viol sous influence de substance (alcool, drogue)	5,2%	3,1%

Le tableau 2 présente la prévalence à vie de certaines formes de violences sexuelles pour les femmes, selon qu'elles ont eu lieu dans le cadre d'une relation intime ou en dehors. Les résultats montrent que certaines violences sexuelles sont plus fréquentes hors du cadre intime — c'est notamment le cas de la pornodivulgence, des tentatives de viol et des viols sous l'influence d'une substance. En revanche, d'autres violences, tel que le fait d'être filmée à son insu ou contre son gré pendant un rapport sexuel, ou le viol, sont plus souvent rapportées dans le cadre d'une relation intime.

Pris dans leur ensemble, ces résultats rappellent que les violences sexuelles, et en particulier le viol, touchent quasi exclusivement les femmes et surviennent majoritairement dans le cadre d'une relation intime, ou dans un espace privé avec un auteur connu de la victime (voir le chapitre sur les violences dans un espace privé).

Bien que les violences sexuelles dans un contexte conjugal soient les plus fréquentes, elles peinent à être pleinement reconnues et sanctionnées par la justice. Pour l'ensemble des constats d'agressions sexuelles réalisés entre 2018 et 2021 aux Hôpitaux universitaires de Genève et de Lausanne, seuls 17 % des auteurs

Figure 40 Prévalence à vie des violences sexuelles en couple



étaient les partenaires intimes actuels des patientes et 9 % étaient d'anciens partenaires (voir le rapport [Constat d'agression sexuelle](#)). Sur le plan pénal, dans le contexte genevois, les travaux de Marylène Lieber⁵⁷ montrent que les violences sexuelles commises dans un cadre intime ou par une personne connue de la victime donnent lieu à moins de condamnations du Ministère public (ordonnance pénale et acte d'accusation) et du Tribunal pénal genevois que celles perpétrées par un inconnu, lorsque l'identité de ce dernier a pu être établie.

Fréquence et conséquences

Dans le cadre des violences en couple, le caractère répétitif des actes et leurs conséquences permettent d'en évaluer la gravité. Le tableau 3 présente la prévalence des violences subies de la part d'un ou une (ex)partenaire, en fonction de la fréquence la plus élevée déclarée⁵⁸. Les résultats montrent que les femmes sont particulièrement exposées aux violences très fréquentes dans la sphère intime. Elles sont ainsi 1,8 fois plus nombreuses que les hommes à avoir vécu des violences quotidiennes ou hebdomadaires (hommes: 5,45 %; femmes: 10,0 %), et 2,6 fois plus nombreuses à avoir subi des violences quotidiennes (hommes: 1,40 %; femmes: 3,64 %).

Tableau 3 Fréquence la plus élevée des épisodes de violences exercées par un ou une (ex)partenaire intime

Fréquence	Fréquence maximale des épisodes de violences		
	Population	Homme	Femme
Quotidienne:	2.6%	1.4%	3.6%
Hebdomadaire:	5.3%	4.1%	6.4%
Mensuelle:	6.6%	5.5%	7.5%
Annuelle:	5.7%	5.4%	6.1%
Plus rarement:	9.1%	8.9%	9.4%
Qu'une fois:	6.1%	5.9%	6.4%
Ne sait pas:	2.6%	2.4%	2.7%

Pour illustrer l'impact de ces violences sur l'ensemble de la population cantonale, la figure 41 présente la prévalence des conséquences des violences en couple. Les résultats montrent que les femmes sont nettement plus affectées que les hommes, bien que ces derniers ne soient pas épargnés. Une femme sur quatre (24,8 %) à Genève déclare avoir souffert de troubles psychologiques⁵⁹ à la suite de violences conjugales, et 16,6 % des femmes rapportent des atteintes graves à leur santé mentale (dépression, anxiété,

crises de panique, pensées suicidaires), soit respectivement 2,1 et 1,9 fois plus que les hommes (11,6 % et 8,6 %). Les blessures physiques touchent elles aussi majoritairement les femmes: 7,6 % ont déjà été blessées à la suite de violences en couple, et 1,3 % ont subi des blessures graves (fractures, commotions, hémorragies, etc.). Tous contextes confondus (espace public, privé, cadre professionnel, formation ou relation intime), les violences dans les relations intimes sont celles qui affectent le plus la santé physique et

57 Oui, c'est oui. Le consentement à l'épreuve de la justice (2023).

58 Le tableau combine les réponses de deux questions de fréquence pour les ex-partenaires et les partenaires actuels « Concernant les faits que vous avez mentionnés avec un ou une (ex-)partenaire, à quelle fréquence ces faits se produisaient-ils ? Cochez toutes les cases qui s'appliquent ». Les fréquences rapportées dans le tableau sont les fréquences les plus élevées indiquées par la personne répondante. Ainsi, une personne ayant répondu « Quotidienne » et « annuelle » sera codée « Quotidienne ».

59 « [...] vous ont déjà causé des troubles du sommeil, de l'alimentation, de la concentration, de votre sexualité ? ou une perte de confiance en vous / des sentiments de vulnérabilité ? »

psychique des résidentes du canton. Enfin, 27,2% des femmes et 16,7% des hommes déclarent avoir quitté temporairement ou définitivement un ou une partenaire à la suite de violences, et près d'une femme sur dix (9,7%) a déjà dû quitter son domicile pour se protéger.

Aide et non-recours

La prévalence élevée des violences en couple — en particulier des violences physiques graves, sexuelles et coercitives envers les femmes — ainsi que leurs conséquences sur la santé rappellent l'importance d'une prise en charge

adéquate des personnes victimes comme des auteurs de violences. Afin d'évaluer la prise en charge des victimes, les résultats suivants présentent le taux de non-recours, les personnes et institutions sollicitées par les victimes, ainsi que les recours à la police et au réseau d'hébergement.

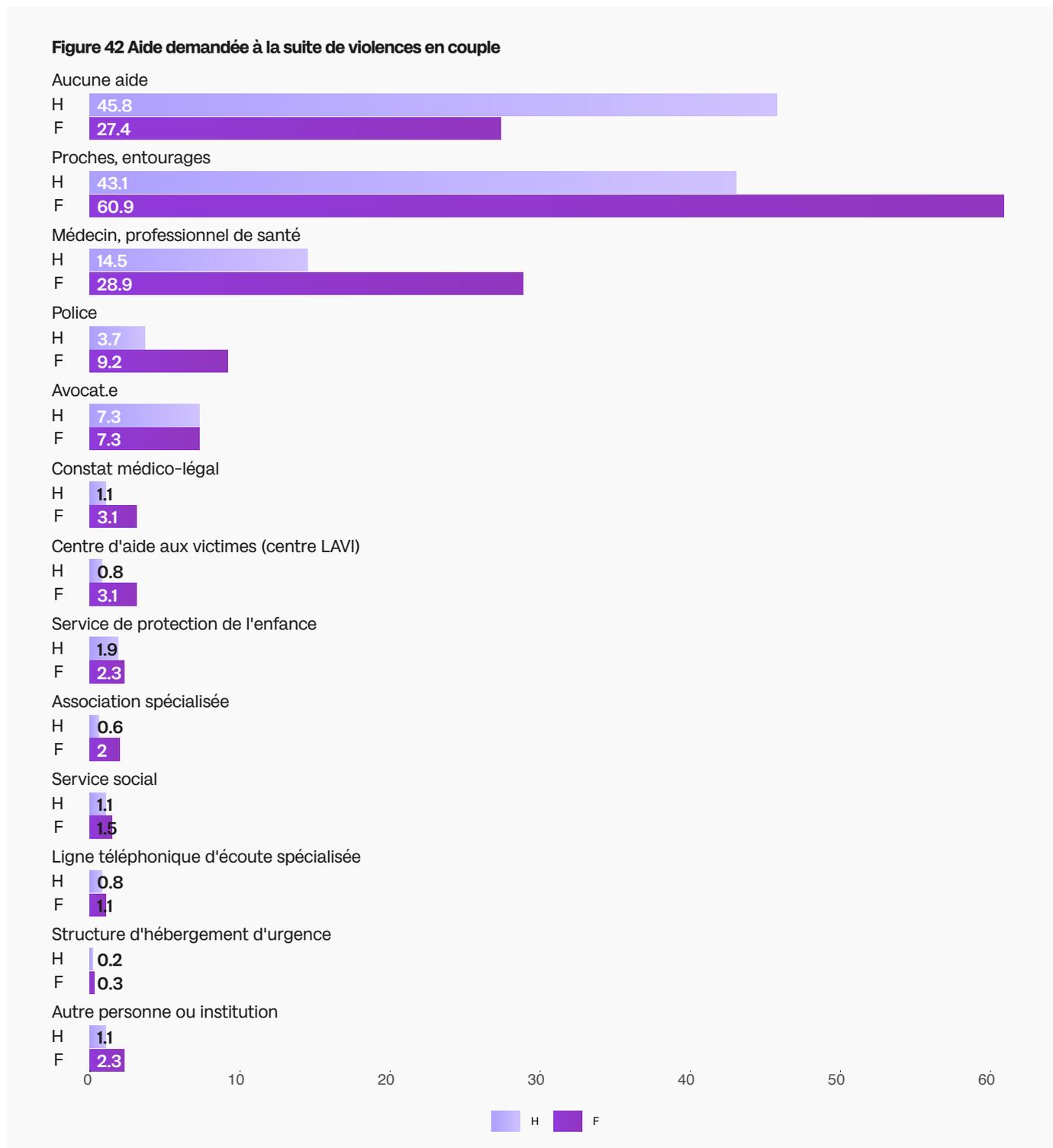
Parmi les femmes victimes de violences en couple, trois groupes se dessinent: 27,4% ne sollicitent aucune aide, 34,2% s'adressent uniquement à leurs proches ou à leur entourage, et 34,8% font appel à au moins une aide

Figure 41 Prévalence des conséquences des violences en couple, sur l'ensemble de la population



externe. Comme pour les autres formes de violences abordées dans ce rapport, les hommes sont moins nombreux à rechercher du soutien : près de la moitié d'entre eux (45,8%) ne sollicitent aucune aide, 29,4% s'en remettent uniquement à leur entourage, et seuls 19,5% recourent à une aide extérieure⁶⁰.

En revanche, si l'on considère uniquement les victimes ayant subi des conséquences (telles que présentées dans la figure 41), le taux de non-recours — défini comme l'absence de sollicitation d'aide en dehors du cercle proche à la suite de violences avec conséquences — est



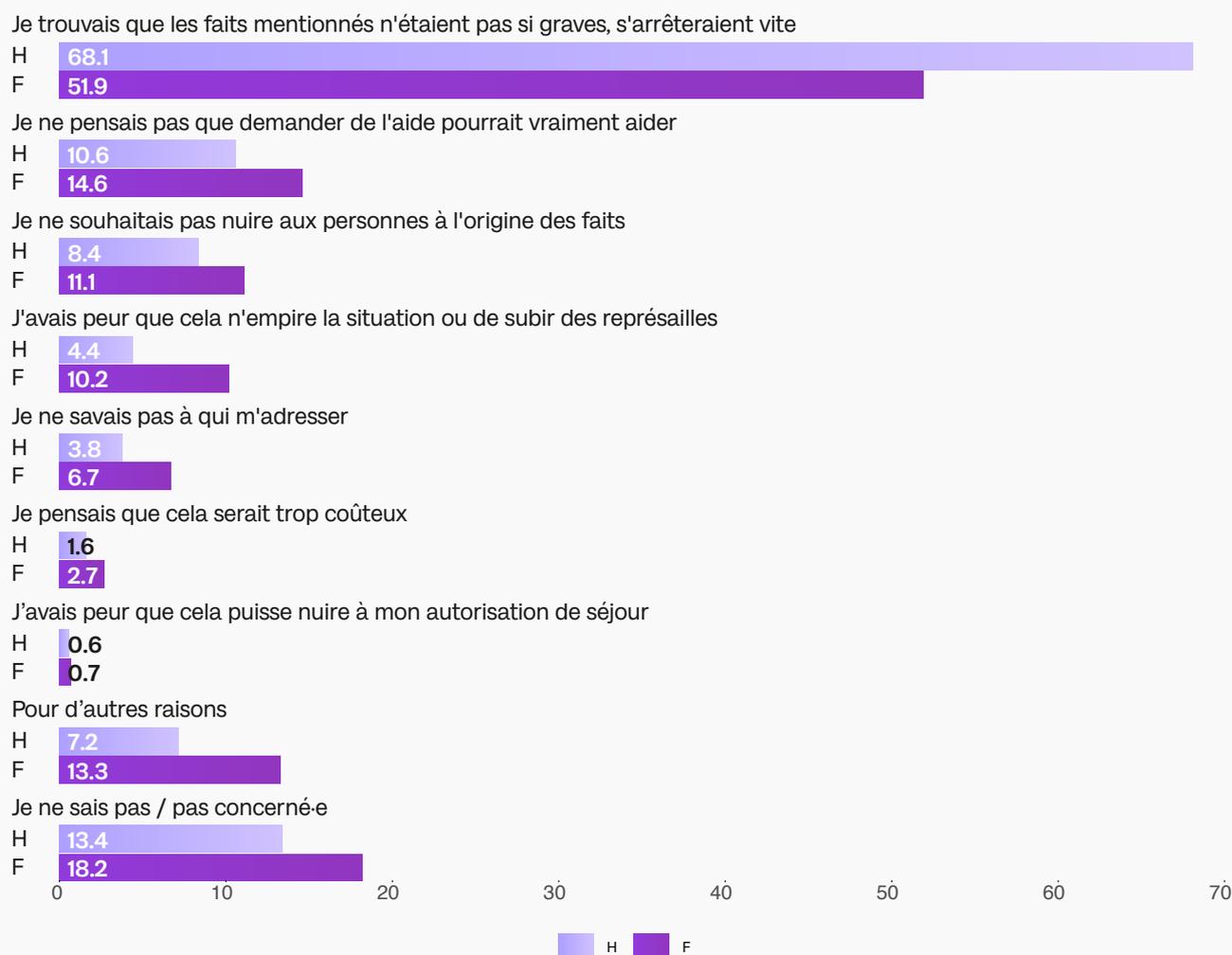
⁶⁰ 5,3% des hommes et 3,6% des femmes victimes de violences en couple n'ont pas souhaité répondre à la question.

quasi identique entre les hommes (52,6 %) et les femmes (52,3 %).

La figure 42 détaille les types d'aides mobilisées par les hommes et les femmes victimes de violences en couple⁶¹. Les résultats confirment une nouvelle fois l'importance du cercle proche dans la chaîne de prise en charge : 60,9 % des femmes et 43,1 % des hommes s'adressent à leurs proches ou à leur entourage après avoir subi des violences.

Au-delà de ce cercle, le personnel de santé constitue l'aide externe la plus fréquemment sollicitée : 28,9 % des femmes et 14,5 % des hommes consultent un ou une médecin, ou un ou une professionnelle de santé. Les femmes victimes de violences en couple s'adressent également à la police (9,2 %), aux avocates et avocats (7,3 %), au centre LAVI (3,1 %), au Service de protection des mineurs (2,3 %), ou encore à une association spécialisée, comme l'association [AVVEC](#) (2,0 %). Les dispositifs les moins sollicités restent la ligne téléphonique spécialisée dans les violences domestiques ([0840 110 110](#)), utilisée par 1,1 % des femmes victimes, et les structures

Figure 43 Raisons du non-recours pour les personnes victimes de violence en couple par genre



61 Suite aux faits que vous avez mentionnés avec votre partenaire actuel-le / ex-partenaire, avez-vous cherché de l'aide ou parlé de ces faits? Si oui, en avez-vous parlé aux personnes ou services suivants? Cochez toutes les cases qui s'appliquent. Le total dépasse 100%, car les personnes pouvaient indiquer plusieurs réponses.

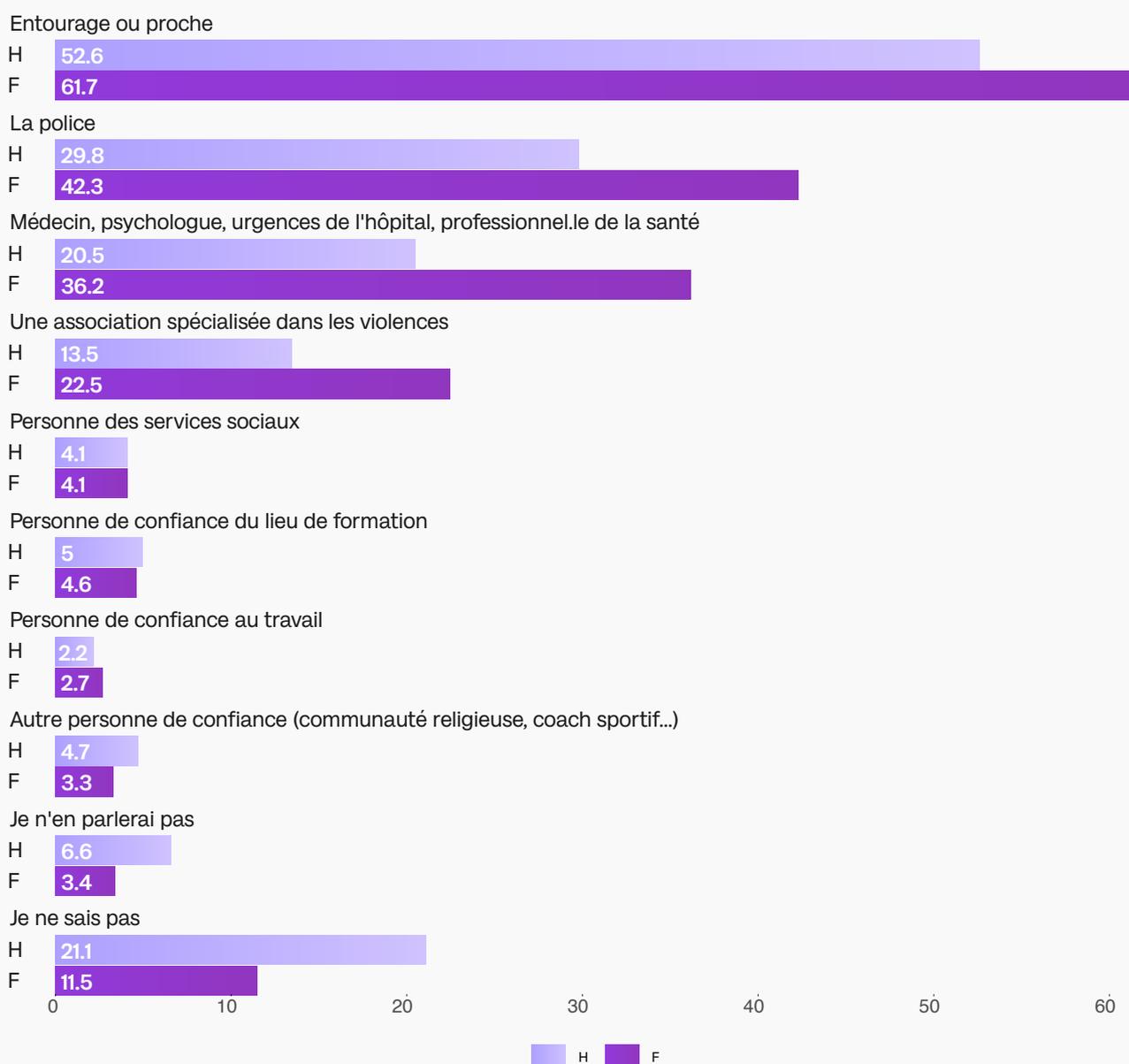
d'hébergement d'urgence, mobilisées par seulement 0,3% d'entre elles.

Pour comprendre les raisons du non-recours à une aide externe, une question complémentaire a été posée aux personnes ayant vécu des violences en couple mais n'ayant sollicité aucune aide, ou uniquement l'aide de leur entourage. La figure 43 présente leurs réponses. La majorité de ces personnes — 68,1% des hommes et 51,9% des femmes — considèrent que les violences subies n'étaient pas assez graves, ou

pensaient qu'elles cesseraient rapidement. Environ 15% déclarent ne pas se sentir concernées ou ne savent pas quoi répondre.

Les motifs avancés par les personnes répondantes rejoignent ceux observés dans le contexte de violences dans un espace privé, et soulignent l'importance du lien avec l'auteur dans la décision de ne pas recourir à une aide extérieure. Ainsi, 11,1% des femmes disent ne pas vouloir nuire à la personne responsable des faits, et une femme sur dix (10,2%) déclare avoir craint

Figure 44 : Si vous étiez un jour victime de violences de la part de votre partenaire ou ex-partenaire, à qui parleriez-vous de cette situation ?



d'aggraver la situation ou de subir des représailles. Les femmes sont ainsi 2,3 fois plus nombreuses que les hommes (4,4 %) à évoquer cette crainte comme raison du non-recours.

Enfin, un déficit de confiance ou d'information sur les ressources disponibles explique aussi une partie du non-recours : 14,6 % des femmes considéraient qu'une demande d'aide n'apporterait pas de solution réelle, 6,7 % ne savaient pas à qui s'adresser, et 2,7 % estimaient qu'un tel recours serait trop coûteux.

Les réponses ouvertes de l'ensemble des personnes répondantes recueillies illustrent également d'autres freins, tels que la minimisation des faits — «*Des erreurs de jeunesse, on est tous un peu toxiques lors du premier amour.*» —, la honte ou la peur — «*Peur d'être considérée comme ridicule*», «*Par pudeur et peur*» —, la volonté de protéger ses enfants — «*Je voulais préserver mes enfants*» —, ou encore la gestion autonome de la situation — «*J'ai mis un terme à la relation*», «*Nous avons discuté de sa jalousie excessive et avons réglé le problème*».

Enfin, l'ensemble des personnes participantes à l'enquête ont été interrogées, à la fin du questionnaire, sur les personnes ou institutions vers lesquelles elles se tourneraient si elles étaient un jour victimes de violences de la part d'un partenaire ou ex-partenaire. Les réponses, présentées dans la figure 44, soulignent à nouveau

l'importance de l'entourage, des proches et du personnel de santé.

L'un des résultats les plus marquants concerne l'écart entre les intentions déclarées et les comportements effectifs. Par exemple, 42,3 % des femmes affirment qu'elles contacteraient la police en cas de violence en couple, mais seules 9,2 % le font effectivement lorsqu'elles sont confrontées à une telle situation. De même, plus d'une femme sur cinq (22,5 %) dit qu'elle se tournerait vers une association spécialisée, alors que seulement 2 % des victimes franchissent effectivement le pas.

Ces écarts suggèrent que de nombreuses barrières persistent entre les victimes et les dispositifs de prise en charge.

Police et hébergement

Parmi les principaux acteurs en charge de la protection des victimes de violences en couple figurent la police et les foyers d'hébergement pour victimes de violences domestiques. Des questions spécifiques ont donc été intégrées au questionnaire afin de mieux comprendre les modalités de recours à ces acteurs.

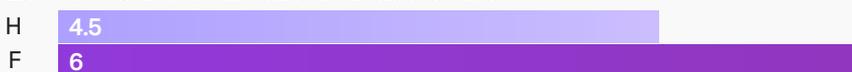
Les résultats indiquent que 11,3 % des personnes ayant subi des violences en couple déclarent que la police a été informée de la situation. Ce taux varie selon le genre : il est plus élevé pour les femmes (13,2 %) que pour les hommes (8,4 %) et les personnes LGB-Nb (8,7 %). La figure 45

Figure 45 Méthode de recours à la Police

J'ai reporté certains de ces faits à la Police



La Police est intervenue suite à l'un de ces faits



Une autre personne a reporté certains de ces faits à la Police



H F

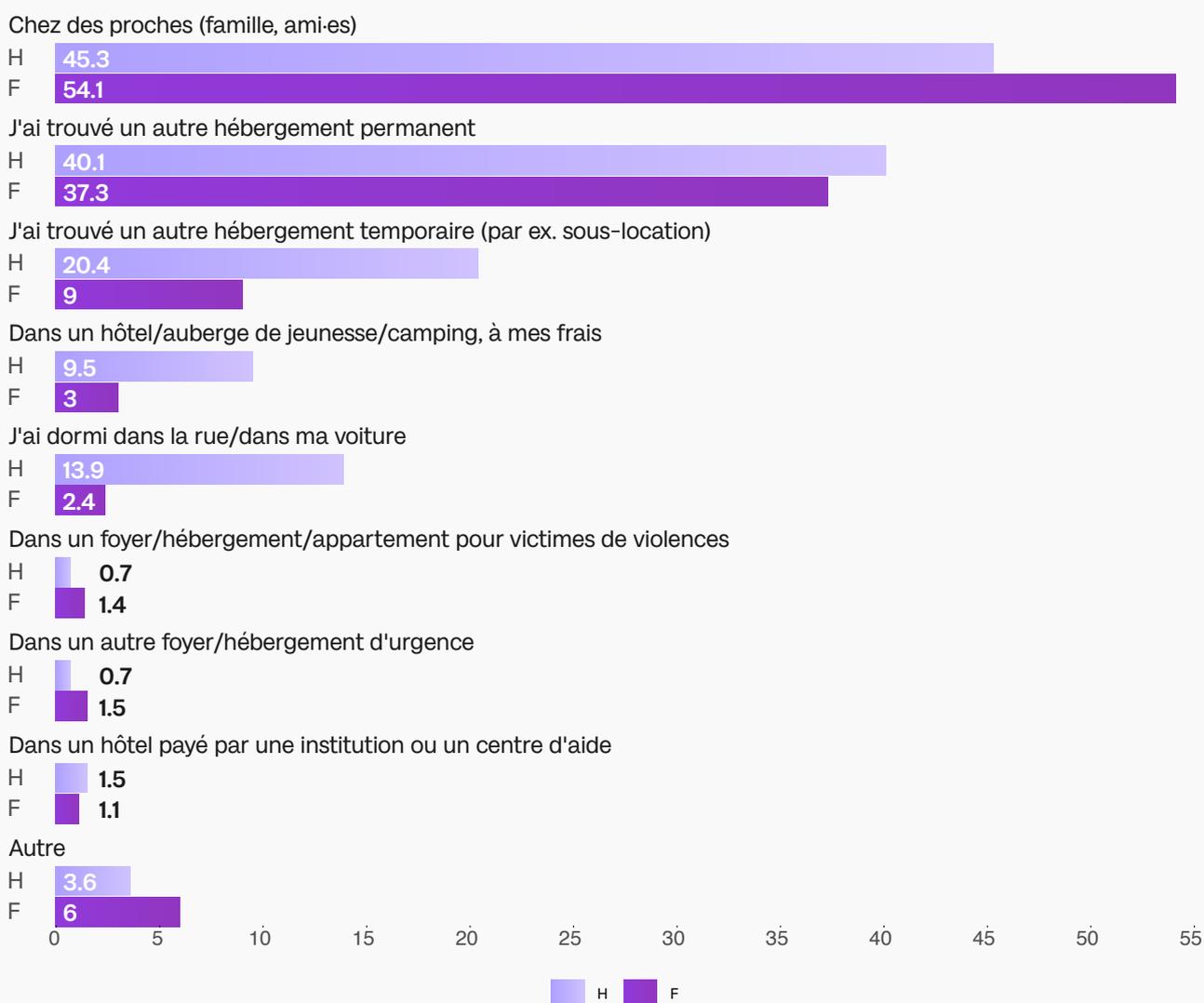
illustre les différents modes par lesquels la police a été informée des faits. La principale modalité reste l'information directe de la part de la victime: 9,0% des femmes et 5,2% des hommes concernés ont eux-mêmes signalé les violences à la police. Dans 6,0% des cas pour les femmes et 4,5% pour les hommes, la police est intervenue directement à la suite des faits de violence. Enfin, pour 2,6% des femmes victimes, les violences ont été signalées par une personne tierce.

Plus d'une personne sur cinq ayant subi des violences dans la sphère intime (22,8%, soit 355 personnes répondantes) déclare avoir quitté temporairement ou définitivement son domicile à la suite de ces violences. Près d'une femme

sur dix vivant à Genève a déjà dû quitter son logement en raison de violences conjugales. Pourtant, la prise en charge institutionnelle en matière d'hébergement ne concerne qu'une infime partie de ces personnes.

La figure 46 illustre les solutions de relogement vers lesquelles se sont tournées les 355 personnes ayant indiqué avoir quitté leur domicile à la suite de violences. L'hébergement chez des proches et le déménagement vers un autre logement constituent de loin les options les plus fréquemment mobilisées: 54,1% des femmes et 45,3% des hommes ont été hébergés par des amis ou des membres de leur famille, tandis que 37,3% des femmes et 40,1% des hommes ont pu accéder à un logement permanent. Les hommes

Figure 46 Solution d'hébergement trouvée à la suite de violences en couple



sont aussi nombreux à recourir à des hébergements temporaires, comme une sous-location (20,4% contre 9,0% pour les femmes). Les formes d'hébergement précaires sont également davantage mobilisées par les hommes: 9,5% se sont tournés vers un hôtel, une auberge de jeunesse ou un camping à leurs frais, et plus d'un sur dix (13,9%) a dormi dans la rue ou dans son véhicule.

Enfin, les solutions d'hébergement spécifiques destinées aux victimes de violences domestiques sont très peu sollicitées. Les foyers d'hébergement d'urgence, les structures spécialisées ou les chambres d'hôtel financées par une institution ou par le centre LAVI ne constituent une solution que pour une minorité de situations (moins de 1,5%) – alors même que ces institutions sont largement surchargées.

Ces résultats soulignent le rôle primordial que jouent les ressources financières et sociales dans la capacité des personnes à se mettre rapidement à l'abri à la suite de violences en couple. La majorité des victimes parviennent à se reloger grâce à l'aide de proches ou à leurs propres moyens, que ce soit en accédant à un logement stable ou à une solution temporaire. Cette observation, corroborée par les constats des associations de terrain, suggère que les personnes qui se tournent vers le réseau institutionnel d'hébergement le font généralement en dernier recours, et qu'elles cumulent souvent plusieurs formes de vulnérabilité, telles que l'isolement social ou la précarité économique. Les politiques publiques en matière d'hébergement des victimes de violences doivent ainsi tenir compte du profil spécifique de ces bénéficiaires, en intégrant les facteurs de vulnérabilité qui les affectent. Elles doivent également développer des dispositifs de soutien adaptés aux personnes hébergées par leurs proches ou par leurs propres moyens, afin de ne pas les laisser sans accompagnement.

Si de nombreuses personnes quittent leur domicile de manière temporaire ou définitive à la suite de violences en couple, d'autres envisagent cette solution sans pouvoir la mettre en œuvre. Dans cette enquête, 8,4% des personnes ayant vécu des violences en couple (soit 131 personnes) déclarent avoir souhaité quitter leur domicile sans y parvenir. Afin de mieux comprendre les raisons de ce renoncement, une question complémentaire a été posée à ces personnes⁶². La figure 47 présente les réponses des 121 personnes ayant accepté d'y répondre.

Les résultats confirment une nouvelle fois l'importance des ressources financières et sociales dans l'accès à un hébergement provisoire ou définitif. Ainsi, un tiers (32,5%) des femmes concernées déclarent ne pas avoir quitté leur domicile en raison d'un manque de moyens financiers. Cette raison est invoquée 1,9 fois plus fréquemment par les femmes que par les hommes, ce qui met en évidence le lien entre dépendance économique et violence conjugale. En ce qui concerne les ressources sociales et la connaissance des solutions d'hébergement, 31,6% des femmes et 26,9% des hommes déclarent ne pas savoir où aller ni vers qui se tourner, et plus d'une personne sur cinq affirme ne pas avoir de proches ou de famille susceptibles de les héberger.

Par ailleurs, un nombre important de personnes considèrent que quitter le domicile n'est pas une solution efficace pour mettre fin aux violences: 25,8% des femmes et 36,5% des hommes estiment que cela n'aurait pas amélioré la situation, et près d'une personne sur dix redoutait qu'un départ puisse aggraver les violences. La gestion de la situation familiale, notamment avec les enfants, constitue également un obstacle important: 24,2% des femmes et 21,2% des hommes évoquent cette difficulté. Enfin, l'espoir d'une amélioration de la situation est cité par plus d'un quart (26,9%) des femmes et près d'un tiers (32,7%) des hommes.

62 Vous avez indiqué que, suite à des faits avec votre partenaire actuel.le / ex-partenaire, vous n'avez pas pu quitter votre domicile. Quelles en sont les raisons? (Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse) Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

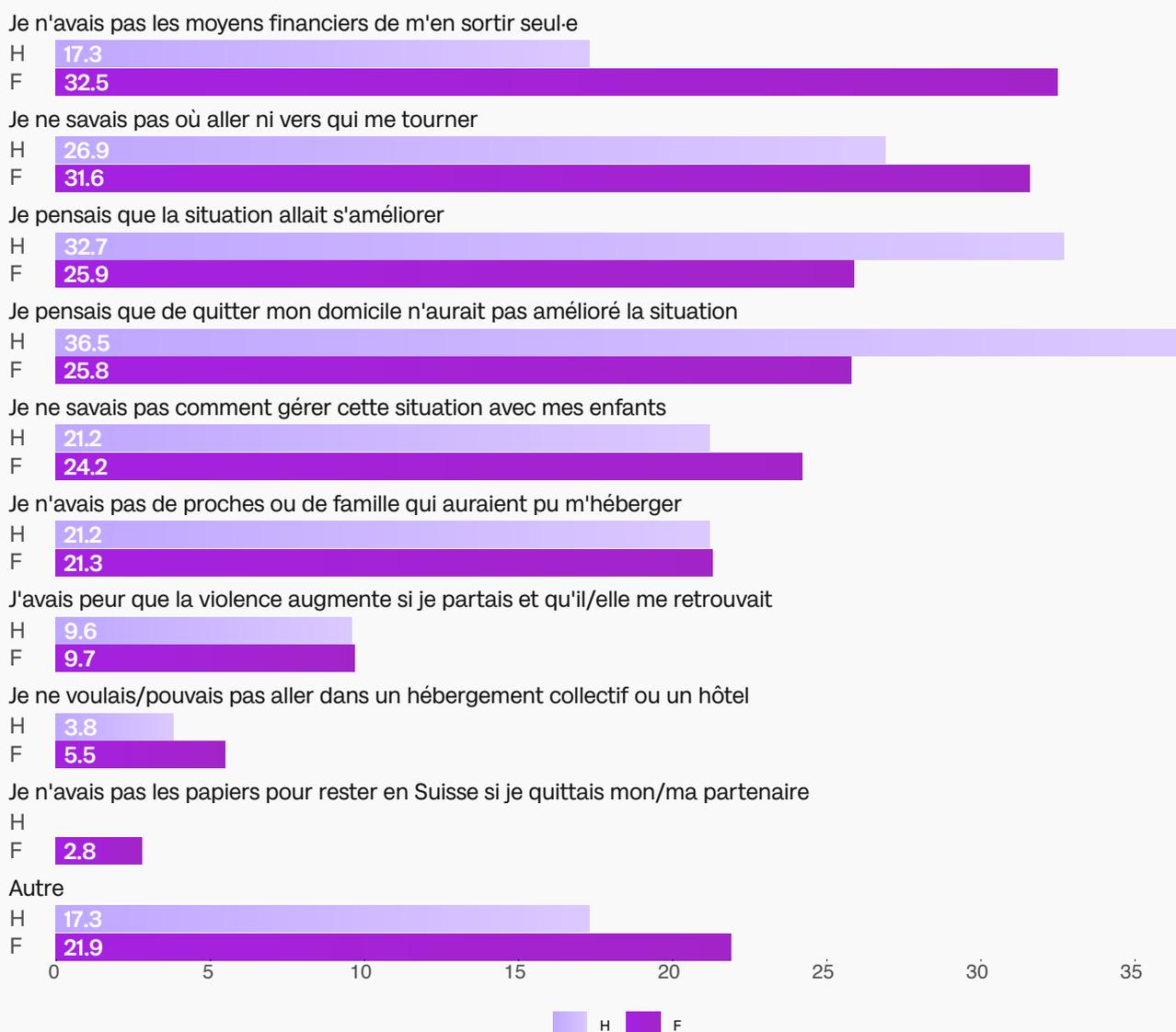
Enfin, l'ensemble des personnes participantes à l'enquête ont été interrogées, à la fin du questionnaire, sur les solutions d'hébergement vers lesquelles elles se tourneraient si elles étaient un jour victimes de violences de la part d'un partenaire ou ex-partenaire, au point de devoir quitter leur domicile. Les réponses, présentées dans la figure 48, indiquent que la solution privilégiée reste le recours à la famille et aux proches. Ce résultat est cohérent avec les réponses des personnes ayant effectivement dû trouver un autre hébergement.

Les données révèlent également que les foyers d'hébergement sont perçus comme une solution de dernier recours: seules 5,9% des femmes

déclarent qu'elles envisageraient cette option. Ce chiffre reste néanmoins nettement supérieur à la part des femmes victimes de violences qui y ont effectivement eu recours, soit seulement 1,4%.

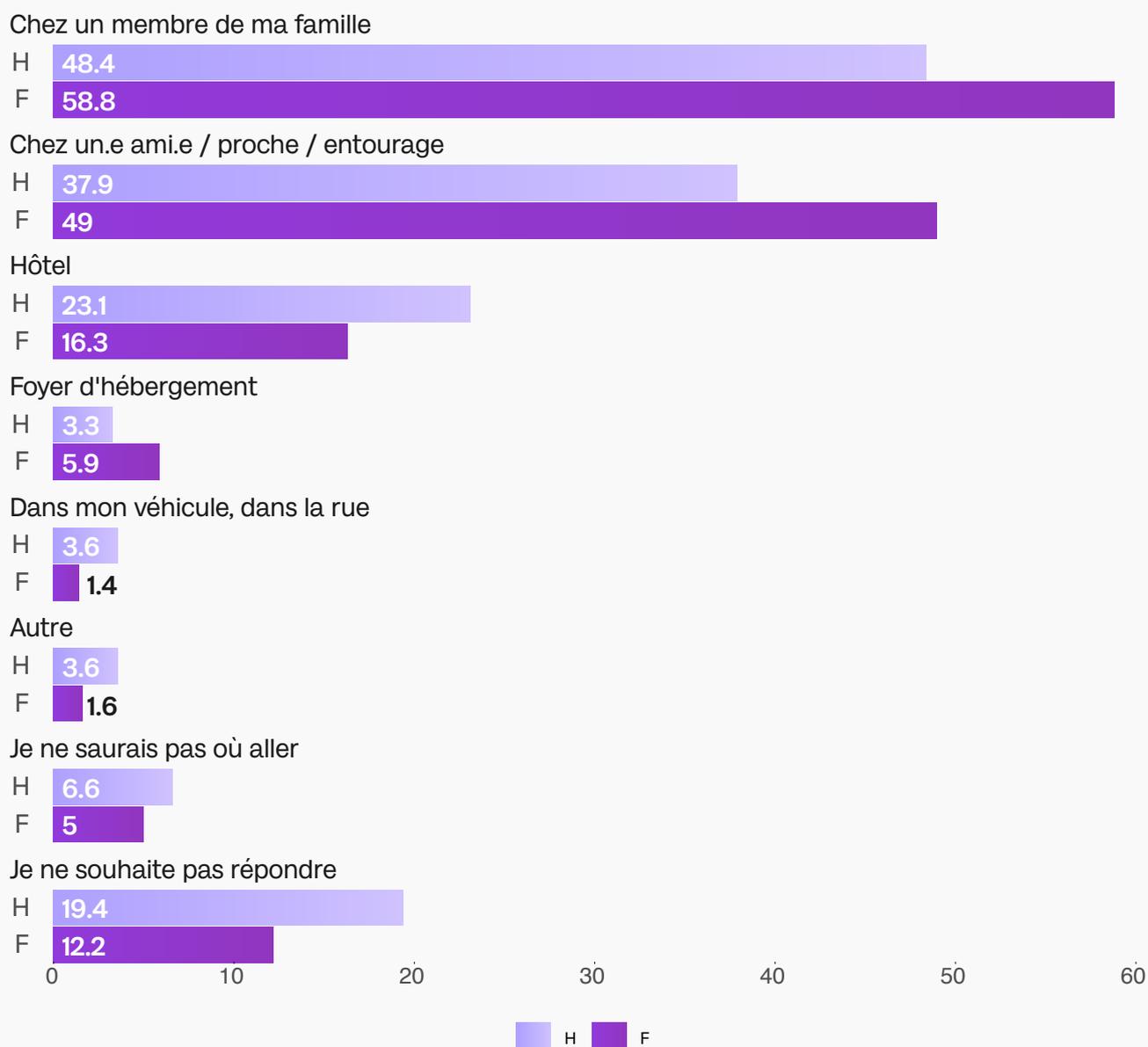
Dans l'ensemble les résultats montrent que, pour améliorer la prise en charge des personnes souhaitant quitter leur domicile, il est essentiel de mieux faire connaître les dispositifs cantonaux d'hébergement d'urgence (Le Pertuis) et de suite (Foyer Arabelle et Foyer Au Cœur des Grottes). Un accueil universel, sans condition financière, permettrait à de nombreuses victimes de concrétiser leur volonté de quitter un environnement violent pour se mettre en

Figure 47 Raison pour laquelle les personnes n'ont pas quitté leur logement à la suite de violences en couple



sécurité. Toutefois, toute mesure visant à élargir le nombre de bénéficiaires doit être pensée en tenant compte de l'état actuel du réseau d'hébergement, qui fait face à une saturation de ses structures et à une complexification croissante des situations prises en charge.

Figure 48 Si vous étiez un jour victime de violences de la part de votre partenaire ou ex-partenaire au point de devoir quitter votre domicile, vers quelles solutions d'hébergement vous dirigeriez-vous?



Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que les violences en couple sont des violences fréquentes, touchant les femmes, les hommes et les personnes LGB. Si les hommes sont également nombreux à déclarer avoir vécu des violences dans le cadre du couple, ces violences demeurent fortement marquées par les rapports de genre. En effet, plus les violences sont graves, répétées ou à caractère coercitif, sexuelles ou physiques, plus les femmes en sont les principales victimes. À Genève, une femme sur quatre (24,8 %) rapporte avoir subi des atteintes psychologiques, et 16,6 % des atteintes psychologiques graves à la suite de violences en couple. Elles sont également 2,6 fois plus nombreuses que les hommes à déclarer des blessures physiques graves. À l'échelle nationale, au cours des dix dernières années, les femmes ont été 10,3 fois plus nombreuses que les hommes à être tuées par leur (ex-) partenaire.

Malgré la fréquence et la gravité de ces violences, plus d'une personne sur deux exposée à des violences graves ne sollicite aucune aide en dehors de son entourage proche. Ces résultats soulignent à nouveau le rôle essentiel de l'entourage et du personnel de santé dans la détection, le soutien et l'orientation des victimes de violences en couple. Ils montrent également que le recours au réseau d'hébergement pour victimes de violences reste très limité et n'est utilisé qu'en dernier recours, alors même que ces structures sont déjà en situation de saturation.

Au regard de ces constats, l'État, et plus spécifiquement le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), doit poursuivre et renforcer ses actions, tant en matière de prévention que de prise en charge des victimes et des auteurs de violences en couple.

Les projets de prévention ciblant les jeunes, tels que la campagne « La violence en couple, aussi une affaire de jeunes » menée par AVVEC – qui a sensibilisé plus de 4000 élèves du secondaire II en 2024 – ou encore le programme « As de cœur – amitié, amour et sexualité sans violences », conçu pour être déployé dans les écoles, doivent non seulement se poursuivre, mais aussi être étendus. Il est en effet essentiel que les personnes reçoivent une éducation au consentement et aux relations respectueuses et dénuées de violences dès le plus jeune âge, afin de les protéger de toute forme d'abus et de contrôle dans leurs rapports amicaux, amoureux et leurs premières expériences de la conjugalité.

Le rôle central de l'entourage dans la détection et le soutien des victimes plaide en faveur du développement d'actions et de campagnes d'information ciblées vers les proches, afin de renforcer leur capacité à détecter les situations de violences et à orienter les victimes vers les ressources existantes. Les dispositifs de détection et d'orientation par le personnel de santé, à l'image du déploiement d'une [formation sur les violences domestiques](#) destinée aux pharmacies, gagneraient également à être consolidés et généralisés à d'autres professions de la santé.

Enfin, concernant l'hébergement des victimes, il est indispensable de mieux prendre en compte la spécificité des publics accueillis dans le réseau d'hébergement, en assurant un accès universel, inconditionnel et indépendant des sources de financement des personnes. Il est tout aussi crucial de développer des stratégies visant à atteindre et accompagner les personnes victimes de violences qui ne recourent pas aux structures d'hébergement ni aux aides fournies par le réseau associatif.

IV. 2 Violences intrafamiliales

Les violences domestiques regroupent, d'une part, les violences en couple – traitées dans le chapitre précédent – et, d'autre part, les violences intrafamiliales, décrites dans ce chapitre. Ces dernières englobent l'ensemble des violences exercées par un membre de la famille proche (parents, frères et sœurs, famille d'accueil), de la famille élargie (grands-parents, oncles et tantes, cousins, cousines, belle-famille), ou encore par un proche de la famille⁶³. Elles peuvent se manifester sous forme de violences psychologiques, physiques, sexuelles, ou encore d'entraves au libre choix amoureux. Une grande partie de ces violences se produit durant l'enfance, mais peut également se poursuivre à l'âge adulte.

Pour de nombreuses personnes ayant vécu ces violences pendant leur enfance, le travail de remémoration peut s'avérer plus complexe que pour des violences plus récentes, comme celles subies dans un contexte professionnel ou dans une relation amoureuse. Par conséquent, un seul bloc de questions a été proposé aux personnes répondantes, visant à évaluer la prévalence à vie – y compris durant l'enfance – des formes de violences les plus caractéristiques des violences intrafamiliales. La figure 49 présente ces résultats, selon le genre et l'orientation sexuelle et affectives des personnes répondantes (hommes, femmes et personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et non-binaires – LGB; ces groupes ne sont pas exclusifs).

Les résultats montrent que les femmes et les personnes LGB sont davantage exposées aux différentes formes de violences intrafamiliales abordées dans le questionnaire, comparativement aux hommes. C'est notamment le cas des violences psychologiques: 17,2% des hommes,

23,4% des femmes et 38,7% des personnes LGB déclarent qu'un membre de leur famille avait l'habitude de hurler ou de casser des objets, créant une atmosphère tendue et angoissante. Un homme sur dix (9,6%), une femme sur cinq (19,0%) et près de quatre personnes LGB sur dix (39,2%) indiquent qu'un membre de leur famille avait l'habitude de les insulter, de les humilier, ou de critiquer leur apparence, leurs opinions ou leurs capacités.

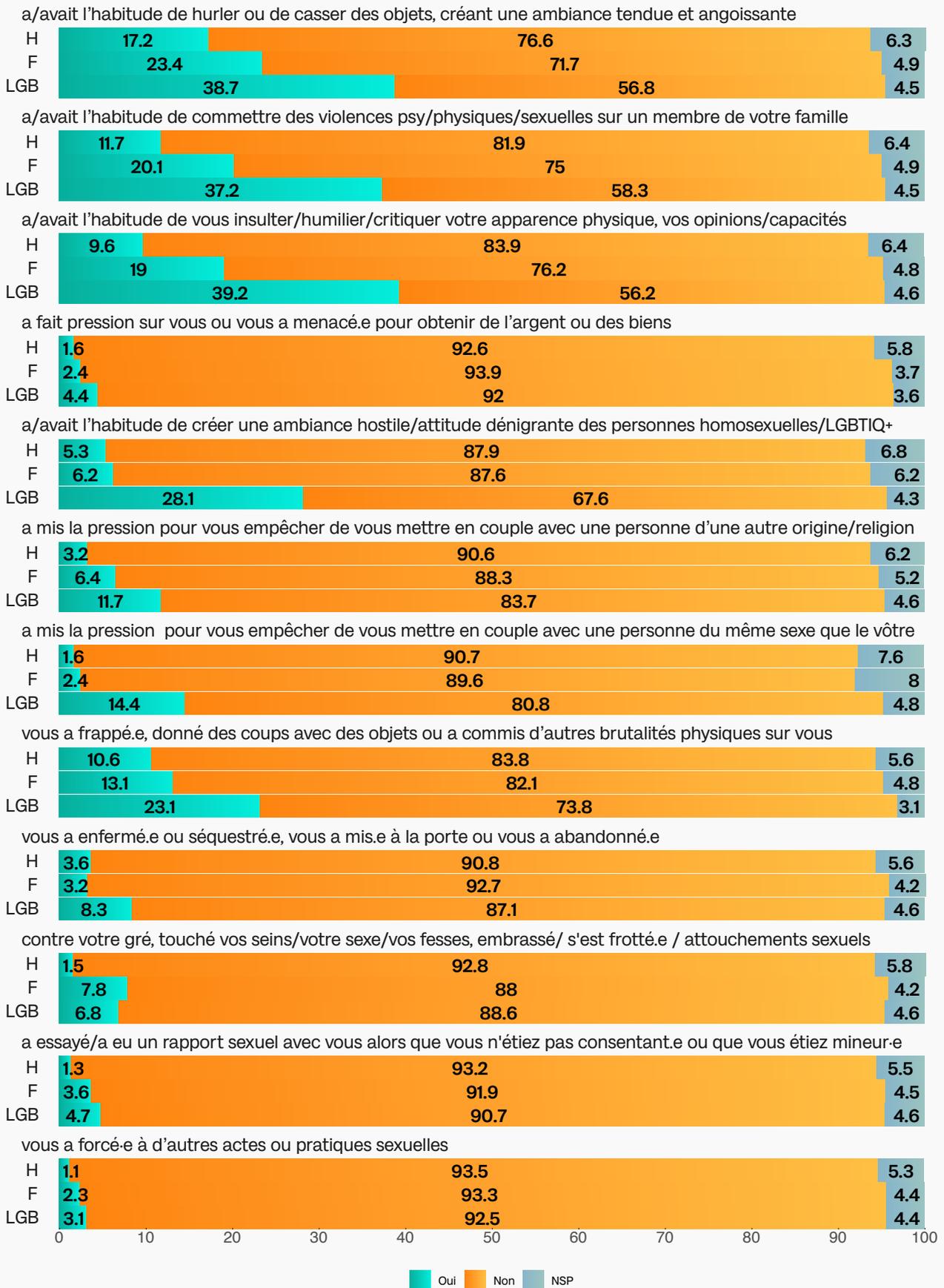
Les personnes LGB sont également 2,3 fois plus susceptibles que les hommes d'avoir été enfermées, séquestrées, mises à la porte ou abandonnées par un membre de leur famille (hommes: 3,6%, femmes: 3,2%, LGB: 8,3%). Plus d'un quart d'entre elles (28,1%) déclarent qu'une personne de leur famille avait une attitude hostile, dénigrante ou non-acceptante envers les personnes homosexuelles / LGBTIQ+.

Les entraves au libre choix amoureux fondées sur des motifs racistes ou LGBTIQ+phobes affectent également disproportionnellement les femmes et les personnes LGB. Ainsi, 6,4% des femmes indiquent qu'un membre de leur famille leur a interdit ou a exercé des pressions pour qu'elles ne se mettent pas en couple avec une personne d'une autre origine ou religion qu'elles, soit deux fois plus que les hommes (3,2%). De même, une personne LGB sur sept (14,4%) a déclaré avoir subi une interdiction ou des pressions de la part d'un membre de leur famille pour ne pas entamer une relation avec une personne du même sexe.

Au-delà des violences psychologiques et des atteintes à la liberté de choisir son ou sa partenaire, de nombreuses personnes rapportent avoir subi des violences physiques dans le cadre familial: 10,6% des hommes, 13,1% des femmes et 23,1% des personnes LGB déclarent avoir été frappées ou avoir subi d'autres formes de

63 En incluant les proches de la famille, le présent rapport s'écarte légèrement de la définition présente dans la loi sur les violences domestiques, qui se limite aux personnes liées « par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu ». Cet élargissement est important, en particulier pour rendre compte de certaines violences, telles que les agressions sexuelles commises sur des personnes mineures: en effet, il n'est pas rare que celles-ci soient le fait d'une personne amie de la famille. Voir par exemple: Elise Marsicano, Nathalie Bajos et Jeanna-eve Pousson, 2023, Violences sexuelles durant l'enfance et l'adolescence: des agressions familiales dont on parle peu, Population et Sociétés, n° 612.

Figure 49 Prévalence à vie des violences intrafamiliales



brutalités physiques de la part d'un ou d'une membre de leur famille.

Les violences sexuelles intrafamiliales touchent particulièrement les femmes et les personnes LGB. Les femmes sont 7,8 % à avoir subi des attouchements sexuels, soit 5,2 fois plus que les hommes (1,5 %). Les personnes LGB sont également plus concernées (6,8 %). Par ailleurs, 3,6 % des femmes, 4,7 % des personnes LGB et 1,3 % des hommes rapportent qu'un membre de leur famille a tenté ou a eu un rapport sexuel avec elles alors qu'elles n'étaient pas consentantes⁶⁴ ou qu'elles étaient mineures.

Conclusion

Les violences intrafamiliales, à l'instar des autres contextes étudiés dans ce rapport, touchent de manière disproportionnée les femmes et les personnes LGB. Les résultats montrent cependant qu'aucun groupe n'est entièrement épargné par ces violences, qu'elles soient psychologiques, physiques, sexuelles ou qu'elles portent atteinte au libre choix amoureux. Ainsi, un homme sur dix déclare avoir subi des brutalités physiques, quatre personnes LGB sur dix rapportent avoir été insultées, humiliées ou rabaissées par un membre de leur famille, et une femme sur treize indique avoir été victime d'attouchements sexuels intrafamiliaux.

Si certaines formes de violences sexuelles concernent une proportion plus restreinte de la population, leur impact en termes absolus

reste considérable. Par exemple, lorsque 3,6 % des femmes interrogées déclarent avoir été violées ou avoir eu un rapport sexuel imposé par un membre de leur famille alors qu'elles étaient mineures, cela représente, à l'échelle de la population adulte féminine résidente à Genève, un minimum de 7700 femmes concernées.

Bien que cette enquête ait été menée uniquement auprès de la population adulte du canton, les résultats révèlent l'ampleur des violences intrafamiliales vécues. Ils soulignent ainsi l'importance de renforcer les actions de prévention, de détection et de prise en charge des victimes, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

⁶⁴ La question du consentement a été intégrée dans cette question, dans la mesure où le droit suisse autorise certaines relations entre membres d'une même famille, en fonction du degré de proximité des personnes (par exemple, cousins éloignés). Pour rappel, les relations entre ascendants et descendants, ou entre frères et sœurs germains, consanguins ou utérins, sont punies par la loi (art. 213 du Code pénal suisse).

V. Conclusion

Une enquête inédite, novatrice et d'utilité publique

Vingt-huit ans après l'enquête Gillioz (1997) sur la domination et la violence envers les femmes dans le couple, et vingt ans après celle de Killias, Simonin et De Puy (2005) sur les violences faites aux femmes, l'enquête Iceberg offre des statistiques actuelles sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques représentatives de la population adulte résidente du canton de Genève.

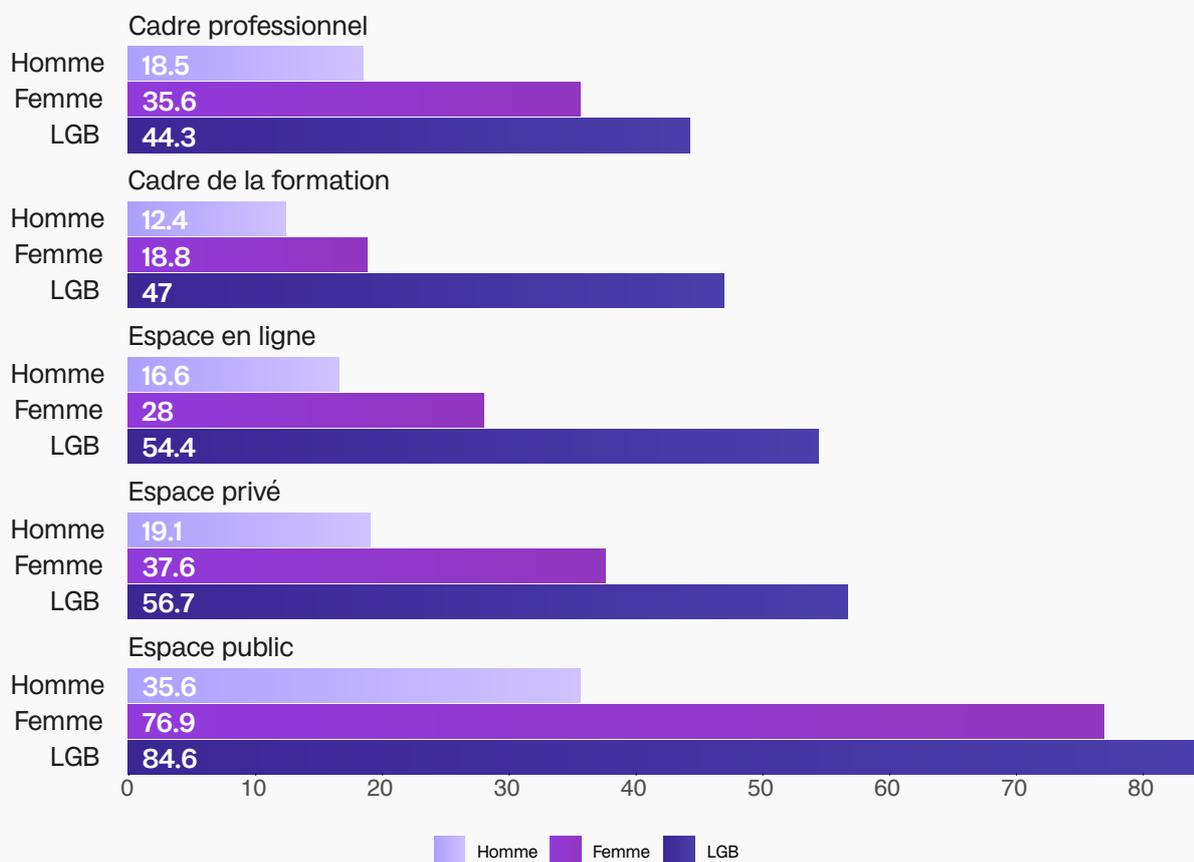
Première du genre en Suisse, cette enquête fournit des données fiables permettant de mesurer et d'évaluer :

- l'étendue de ces violences,
- leurs conséquences sur les individus et la collectivité,
- le niveau de prise en charge des personnes concernées,

et ce dans une grande variété de contextes et de lieux :

- cadre professionnel,
- cadre de la formation,
- espace public,
- espaces privés,
- en ligne,
- dans les relations amoureuses,
- au sein de la famille.

Figure 50 Prévalence à vie des VSS+ pour les hommes, les femmes, les personnes LGB par contexte



Au-delà de sa valeur informative, cette enquête offre une compréhension plus fine des violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes (VSS+) et des violences domestiques. Elle fournit au réseau associatif, aux milieux professionnels, aux institutions publiques, aux communes et à l'État des résultats et éléments concrets qui permettent à ces acteurs et actrices d'améliorer leurs actions et politiques publiques de lutte contre ces violences.

7 constats clés à retenir

L'analyse des 4291 réponses au questionnaire met en lumière sept grands constats :

1. **Un rejet inégal des normes facilitatrices de violences.** Si l'adhésion à des normes facilitatrices de violences est très minoritaire, certaines idées restent largement partagées. Ainsi, un quart de la population estime encore normal que des parents soient déçus ou en colère si leur enfant est LGBTIQ+. Les jeunes hommes rejettent moins fréquemment les normes de domination masculine dans le couple et les violences éducatives.
2. **Des violences fréquentes, genrées et lourdes de conséquences.** Les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques sont :
 - a. **très fréquentes** (voir figure 50).
 - b. **s'inscrivent dans des rapports de genre.** Elles touchent très majoritairement les femmes et les personnes LGBTIQ+ et sont le plus souvent commises par des hommes.
 - c. **lourdes de conséquences pour la santé et l'insertion sociale des victimes.** Elles touchent aussi la société dans son ensemble, en affectant par exemple l'usage de l'espace public ou encore le monde du travail.
 - d. **très nettement influencées par le contexte** dans lequel elles surviennent. La forme des violences (psychologique, harcèlement, physique, sexuelle), la fréquence, les conséquences sur la santé et le non-recours diffèrent selon ces contextes.
3. **Les violences domestiques graves touchent plus les femmes que les hommes.** Dans le cadre du couple, les différences entre hommes et femmes s'accroissent avec la gravité des violences, et deviennent particulièrement marquées lorsqu'on prend en compte leur caractère coercitif, répétitif, sexuel, ainsi que leurs conséquences. Le réseau institutionnel, associatif et d'hébergement ne prend en charge qu'une minorité des personnes victimes de ces violences. Les violences intrafamiliales psychologiques et LGBTIQ+phobes sont fréquentes, et le nombre absolu de violences sexuelles dans le cadre familial est loin d'être négligeable.
4. **Le stalking est une forme de violence fréquente, à cheval entre les violences en couple et les violences hors du couple.** Au total, 28,6% des habitantes et habitants du canton déclarent en avoir déjà subi au moins une forme. Dans la majorité des cas, l'auteur est un homme, ex-partenaire ou connaissance de la victime. L'intégration du stalking comme infraction dans le code pénal pourrait entraîner une hausse importante des dépôts de plainte.
5. **Le non-recours à la suite de violences graves reste la norme.** Ainsi, 79,1% des personnes ne sollicitent aucune aide externe après avoir subi dans l'espace public une violence ayant eu des conséquences; et 52,4% des personnes victimes de violences graves en couple ne font appel à aucun soutien extérieur.

- 6. Les proches et le corps médical constituent les principaux soutiens des victimes.** Quel que soit le contexte, les personnes victimes de violences se tournent en priorité vers leur entourage : proches, collègues, famille. Lorsqu'elles sollicitent une aide externe, ce sont les professionnelles et professionnels de la santé qu'elles contactent en premier lieu.
- 7. Des violences qui s'inscrivent dans un contexte plus large.** Les sources, les conséquences et les prises en charge des violences ne peuvent être comprises indépendamment du contexte global dans lequel elles s'inscrivent. Le racisme, combiné au sexisme, surexpose les femmes racisées aux VSS+. Les conséquences de ces violences dépassent les victimes directes et affectent la société dans son ensemble. Le manque d'accès aux soins, la crise du logement, la précarité ou encore le statut migratoire sont autant de facteurs qui freinent la mise en sécurité rapide des victimes ou compliquent leur prise en charge.

Réponse institutionnelle

Les résultats du rapport dressent un constat sans appel : les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et les violences domestiques sont loin d'être éradiquées, et le réseau institutionnel et associatif subventionné ne prend en charge qu'une partie des personnes qui en sont victimes.

Depuis plusieurs années, l'État renforce ses actions de lutte et de prévention contre les violences domestiques, sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes. En 2023, la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre) a été adoptée par le Grand Conseil. Elle vise à promouvoir l'égalité et à lutter contre les violences et les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'intersexuation. Un plan d'action transversal pour la mise en œuvre de cette loi

est en cours d'élaboration avec l'ensemble des départements. Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a par ailleurs intégré à ses missions la lutte contre les discriminations et les violences envers les personnes LGBTIQ+, dont l'enquête montre qu'elles sont particulièrement exposées.

[Le plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028](#), adopté par le Conseil d'État le 26 juin 2024, présente une série d'actions et d'objectifs visant à mieux prévenir les violences, protéger les victimes, prendre en charge les auteurs de violence, coordonner les interventions du réseau et renforcer la collecte de données. Le soutien aux actrices et acteurs de terrain s'est nettement accru : entre 2023 et 2025, les subventions allouées aux associations spécialisées dans la prise en charge des victimes et auteurs de violences domestiques et de VSS+ ont augmenté de 58 %, atteignant 5'850'000 francs en 2025.

Conscient de l'ampleur du fléau que représentent les violences en couple et les VSS+, le Grand Conseil a octroyé un renforcement budgétaire d'un million de francs en subvention pour l'année 2025. Ce soutien supplémentaire va permettre de financer six projets structurants visant à former un plus grand nombre de professionnelles et de professionnels, à renforcer la sensibilisation des jeunes aux violences en couple, à améliorer l'accès à la justice et aux prestations sociales, et à intervenir plus précocement auprès des victimes. Ces projets contribueront, à terme, à mieux prévenir, détecter, orienter et prendre en charge les victimes de violences domestiques et de VSS+.

Enfin, l'État, le BPEV et leurs partenaires institutionnels et associatifs développent et renforcent des actions de prévention des violences en entreprise et des campagnes de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles. C'est le cas notamment de la [campagne du 25 novembre](#), ou encore de celle portant sur les [dispositifs d'accueil et de prise en charge des victimes d'agression sexuelle](#).

Perspectives

Malgré les mesures engagées, les résultats de l'enquête révèlent des fragilités persistantes dans la prévention des violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques (VSS+), ainsi que dans la prise en charge des personnes qui en sont victimes. Ces constats doivent nourrir une réflexion approfondie de la part de l'État et du réseau de prise en charge, en vue d'adapter et de renforcer leurs actions:

Prévention

La prévalence des VSS+ et des violences domestiques demeure très élevée. Le moyen le plus efficace – et le plus économique – de lutter contre ces violences est leur prévention. Au vu des résultats de l'enquête, une sensibilisation renforcée, dès le plus jeune âge, pourrait diminuer sur le long terme de manière significative les violences exercées dans le canton.

Les jeunes hommes doivent constituer un public prioritaire de ces actions de prévention. L'enquête montre en effet qu'ils ont des représentations plus conservatrices que leurs aînés au sujet du rôle des hommes et des femmes dans le couple, ou encore de l'usage de la violence à l'égard des enfants. La promotion de modèles de relations saines et sans violence est donc un enjeu crucial.

Lutte contre le non-recours

Une majorité des personnes victimes de VSS+ ou de violences domestiques graves ne sollicitent aucune aide externe. Deux leviers d'action peuvent contribuer à réduire ce non-recours. Le premier consiste à mieux sensibiliser les victimes, notamment en leur permettant de reconnaître que les violences subies ne sont ni normales ni anodines. Le second passe par une amélioration de la détection et de l'orientation vers le réseau de prise en charge, y compris pour des publics qui recourent peu aux dispositifs d'aide.

Public cible

Les proches sont les premières personnes vers lesquelles les victimes de violences se tournent pour demander de l'aide. Les campagnes de prévention, de détection et d'orientation pourraient donc cibler davantage l'entourage plutôt que les victimes directement. Un tel cadrage permettrait non seulement d'améliorer la détection et l'orientation des victimes par leurs proches, mais également de proposer une approche moins frontale favorisant un auto-diagnostic des personnes concernées.

Orientation par le personnel de santé

Après les proches, le personnel de santé constitue l'aide externe la plus sollicitée par les victimes de violences. Assurer un accès aux soins et former les professions de la santé contribue à une meilleure détection des violences et une orientation plus efficace vers le réseau de prise en charge. Si certaines pharmacies du canton sont déjà formées aux enjeux des violences domestiques, ces formations gagneraient à être étendues à d'autres catégories de professionnelles et professionnels de la santé, et mieux intégrées dans les cursus de formation initiale.

Hébergement des victimes de violence en couple

Les personnes hébergées dans les foyers sont vraisemblablement celles disposant des ressources financières les plus limitées et présentant une moindre insertion sociale. Cette spécificité, marquée par un cumul de vulnérabilités, doit être mieux prise en compte. Par ailleurs, les personnes victimes qui ne se tournent pas spontanément vers une aide externe devraient faire l'objet d'une détection et d'une orientation renforcées vers les dispositifs existants.

En résumé, l'enquête Iceberg apporte un éclairage nouveau sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques ainsi que sur leur niveau de prise en charge. Ce rapport général propose une lecture large des résultats à travers des statistiques descriptives, sans entrer dans des analyses approfondies.

Des analyses statistiques plus poussées pourront être menées par la suite afin de mieux comprendre les mécanismes d'exposition aux violences, les raisons et le profil des personnes ne faisant pas recours à l'aide, ou encore pour approfondir spécifiquement les connaissances sur les violences sexuelles.

Dans cette perspective, un rapport spécifique sur les violences LGBTQ+phobes, s'appuyant sur le suréchantillonnage des personnes LGBTQ+, sera publié à l'automne 2025. L'équipe du BPEV reste par ailleurs à disposition pour toute collaboration ou analyse complémentaire de l'enquête. Les données de l'enquête seront également mises à disposition des chercheuses et chercheurs en Suisse, sur présentation d'un plan d'analyse et de recherche.

Annexe : Méthodologie

1. Conception de l'enquête

Sources principales

Les modules et les items de l'enquête Iceberg s'inspirent principalement de deux enquêtes: L'enquête Violences et rapports de genre ([Virage](#)) et l'EU survey on gender-based violence ([EUGBV](#)). L'enquête Virage (France) est celle qui dispose de la démarche méthodologique la plus aboutie pour comprendre la diversité des VSS+ et les expériences différenciées des femmes et des hommes face à ces violences. L'enquête EUGBV (réalisée dans 18 pays de l'Union Européenne) est la plus large et exhaustive, visant à mesurer les violences liées au genre, telles que définies dans la Convention d'Istanbul.

Groupe d'accompagnement

Un groupe d'accompagnement a été constitué afin de bénéficier d'une expertise pluridisciplinaire, garantissant un regard critique sur le questionnaire et la collecte des données. Le choix des personnes et des institutions s'est fait sur la base de leur expertise ainsi que de la diversité associative et institutionnelle du réseau de prise en charge des personnes ayant vécu des violences.

- Service d'analyse stratégique de la Police: André Faggioni et Ioulia Fasola
- Associations spécialisées dans la prise en charge de victimes:
 - Association d'aide aux victimes de violences en couple (AVVEC): Béatrice Cortellini
 - Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions (Centre LAVI): Valérie Wisard et Muriel Golay

- Association relais du réseau associatif féministe: Fondation pour l'égalité de genre: Dre. Camille Bajoux
- Chercheuses spécialisées sur les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes:
 - Prof. Marylène Lieber (Institut d'études genre, Unige)
 - Dre. Léïla Eisner (Université de Zürich et Suisse Panel LGBTIQ+)
- Experte des violences envers les personnes âgées: Prof. Delphine Roulet Schwab (Institut et Haute école de la Santé La Source)
- Cliniciennes et épidémiologistes des violences sexuelles:
 - Dre. Jasmine Abdulcadir (responsable de l'unité des urgences gynéco-obstétricales, HUG)
 - Dre. Sara Cottler-Casanova (épidémiologiste, collaboratrice scientifique, HUG)

Le projet a également bénéficié des expertises internes au BPEV, en particulier de Geraldine Brown, Isabelle Favre, Emilie Flamand, Colette Fry et Dr. Davy-Kim Lascombes Trinh. Des retours précieux sur le questionnaire ont également été fournis par Annick Michot et Mathias Humery de MIS Trend, ainsi que par Dre. Laura Ravazzini et Mirjam Stoll de l'Office fédéral de la statistique.

2. Description du questionnaire

Le questionnaire suit la structure de la plupart des enquêtes de victimation⁶⁵, avec un enchaînement de modules de détection permettant aux personnes interrogées d'indiquer si elles ont vécu des violences, suivi de modules d'approfondissement visant à mieux comprendre ces

65 Enquête visant à mesurer la prévalence des violences vécues en population générale.

violences, leurs contextes, leurs conséquences, ainsi que le recours ou non aux aides et à du soutien. Dans les modules de détection, le terme « violence » et d'autres termes socialement chargés, comme « viol », sont évités, au profit de descriptions factuelles de divers actes, afin de limiter la sous-détection des violences les plus difficiles à signaler. Le questionnaire est divisé en 6 modules principaux et 6 modules d'approfondissement, et suit la structure suivante :

- Module A : Socio-démographique et adhésion aux normes de violences
- Module B : Détection des violences en dehors du couple et du cadre familial
 - B1 : Approfondissement des violences dans le cadre professionnel
 - B2 : Approfondissement des violences dans le cadre de la formation
 - B3 : Approfondissement des violences dans l'espace public
 - B4 : Approfondissement des violences dans un espace privé
- Module C : Détection des violences en couple et dans les relations amoureuses
 - C1 : Approfondissement des violences avec la ou le partenaire actuel
 - C2 : Approfondissement des violences avec une ou un ex-partenaire
- Module D : Détection du harcèlement obsessionnel (stalking)
- Module E : Connaissance du réseau

- Module F : Détection des violences intrafamiliales

3. Méthode de collecte

Afin d'optimiser l'inclusivité et la participation à l'enquête de toutes les strates de la population, le questionnaire pouvait être rempli en ligne (CAWI) à partir de tout support compatible (smartphone, tablette, ordinateur) et également par appel téléphonique (CATI), auprès d'intervieweurs et d'intervieweuses spécifiquement formées pour cette enquête. Le questionnaire était disponible en trois langues : français, anglais et espagnol, représentant les trois principaux groupes linguistiques du canton, tout en prenant également en compte le caractère véhiculaire de l'espagnol⁶⁶. Les traductions, l'encodage du questionnaire, ainsi que la collecte des données en mode CAWI et CATI ont été réalisés par MIS Trend.

4. Population, tirage et distribution

Population

L'enquête Iceberg est une enquête menée sur un échantillon représentatif de la population du canton de Genève. Ses résultats peuvent ainsi être généralisés à l'ensemble de la population adulte résidente déclarée du canton.

Tirage

Le tirage a été réalisé à partir du registre cantonal des habitantes et habitants de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). La population mère est composée de l'ensemble des personnes majeures (dès 18 ans) vivant dans le canton, n'étant pas sous curatelle ou sous tutelle, et dont l'adresse est connue et sans protection particulière. Le personnel diplomatique et les personnes vivant en hébergement collectif sont également incluses dans cette population mère, et aucune limite d'âge supérieure n'a été fixée. Le fichier utilisé pour le

66 Il y a légèrement plus de personnes lusophones qu'hispanophones dans le canton. Le choix de la traduction pour une troisième langue s'est porté vers l'espagnol plutôt que le portugais pour prendre en compte l'occurrence plus récente de la migration latino-américaine et le caractère véhiculaire de l'espagnol, c'est-à-dire le fait que la langue espagnole sert de moyen de communication entre des populations de langues ou dialectes maternels différents.

tirage a été fourni (au BPEV) par l'OCPM le 24 septembre 2024 et comprend 408'434 personnes répondant aux critères mentionnés.

La méthode de tirage utilisée est un tirage aléatoire stratifié par sexe selon l'état civil, catégorie d'âge (18-24; 25-30; 31-40; 41-50; 51-64; plus de 65 ans), nationalité (suisse, étrangère) et type de quartier (divisé en cinq quintiles de densité de quartier (sous-secteur statistique): D1: Très peu dense; D2: peu dense; D3: médian; D4: dense; D5: très dense) pour un total de 120 strates. Parmi les 408'434 personnes de la population mère, 10'200 ont été tirées de manière aléatoire et proportionnelle aux 120 strates définies. Pour des raisons de sécurité des personnes répondantes, les personnes tirées au sort résidant dans le même ménage ont été identifiées, et seule une personne par ménage a été conservée de manière aléatoire. Ainsi, 158 personnes ont été retirées de l'échantillon sans impacter la stratification. L'échantillon final est donc composé de 10'042 personnes. La probabilité pour un résident ou une résidente adulte de Genève d'être tirée au sort parmi la population mère était donc de 2,5 %.

Distribution

La période de collecte s'est étendue du 17 octobre au 26 novembre 2024. L'invitation à participer à l'enquête a été envoyée aux 10'042 personnes tirées par courrier le 14 octobre. Un courrier de rappel a également été envoyé le 6 novembre. Pour des raisons de sécurité, l'enquête a été présentée comme une enquête sur la santé et la sécurité. MIS Trend assurait une hotline pour répondre à toute question relative au questionnaire et à la démarche.

Suréchantillonnage des personnes LGBTIQ+

Afin de mieux prendre en compte la spécificité des violences vécues par les personnes LGBTIQ+, un échantillon additionnel composé de personnes LGBTIQ+ résidant dans le canton de Genève, a été constitué en complément de l'échantillon principal. Pour ce faire, le questionnaire a été activement diffusé par le réseau associatif LGBTIQ+. Une question

a été ajoutée à ce questionnaire, afin d'identifier plus précisément l'identité de genre (avec la possibilité de s'identifier comme cisgenre, transgenre ou non binaire, alors que dans l'échantillon principal les répondantes et répondants pouvaient uniquement indiquer s'ils et elles étaient des hommes, des femmes ou des personnes non binaires) et/ou l'intersexuation des personnes répondantes.

5. Enjeux éthiques

Les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques constituent un sujet d'étude sensible. Les enjeux éthiques et la protection des personnes ont été pris en compte à chaque étape de l'enquête, de sa conception à l'analyse des données, en passant par la collecte. Diverses mesures ont été mises en place pour limiter les risques d'exposition aux violences, réduire la détresse psychologique pouvant survenir lors de la remémoration des violences vécues par les personnes répondantes et garantir une protection stricte des données.

Principales mesures adoptées :

- Anonymisation stricte des données, en conformité avec la LPD, la LIPAD et le RGPD.
- Tirage des participantes et participants de manière à ce qu'une seule personne par foyer soit sélectionnée, afin de garantir la confidentialité et la sécurité des personnes répondantes.
- Courrier d'invitation présentant l'enquête comme une étude sur la santé et la sécurité, et non sur les violences, afin d'éviter une mise en danger des personnes subissant de la violence au sein de leur foyer.
- Formation spécifique des personnes en charge des entretiens téléphoniques et de la hotline chez le mandataire MIS Trend sur les enjeux des violences sexistes, sexuelles,

LGBTIQ+phobes et domestiques et sur l'orientation des victimes dans le réseau, avec la mise en place de protocoles de sécurité renforcés pour les entretiens téléphoniques.

- Mise à disposition de la ligne d'écoute de La Main Tendue (24h sur 24 et 7 jours par semaine), avec des bénévoles formés au préalable aux enjeux des violences domestiques et LGBTIQ+phobes, et disposant d'un référentiel d'orientation vers les structures spécialisées.
- Limitation de la longueur du questionnaire.
- Dispositifs de sécurité intégrés au questionnaire en ligne, incluant :
 - Un « trigger warning » avant les questions sensibles, permettant aux personnes de se préparer psychologiquement à se confronter à, ou d'éviter, une question avec du contenu potentiellement perturbant.
 - Un bouton de sortie d'urgence permettant de quitter immédiatement l'enquête.
 - Un bouton « besoin d'aide », redirigeant vers le numéro de La Main Tendue à partir des questions de détection des violences.
 - Des informations complémentaires, en fin de questionnaire, sur les structures de soutien / d'aide et les dispositifs d'accompagnement disponibles à Genève.
- Statistiques publiées de manière agrégée ne permettant aucune identification par recoupage d'information.

6. Participation et pondération des résultats

Participation

Le taux de participation à l'enquête s'élève à 42,7 %, soit 4291 personnes sur les 10'042 tirées au sort. Il s'agit d'un taux particulièrement élevé pour ce type d'enquête⁶⁷. Concernant le suréchantillonnage LGBTIQ+, 287 personnes ont pris part à l'enquête. Les tableaux suivants détaillent les taux de participation ainsi que le profil socio-démographique des personnes répondantes. Le tableau 4 ci-dessous met en évidence deux éléments intéressants. D'abord que la méthode CATI a permis d'atteindre les personnes âgées, souvent absentes des personnes répondantes aux enquêtes exclusivement en CAWI en raison de barrières technologiques qui excluent de facto les personnes qui ne savent pas ou peu les manier. Ensuite, que l'intégration de langues étrangères s'est révélée pertinente : 12,1% des personnes répondantes ont répondu au sondage dans une langue autre que le français.

67 À noter que 429 adresses se sont révélées invalides dans notre tirage. Ce nombre élevé s'explique par la stratégie d'échantillonnage adoptée, qui incluait les hébergements collectifs (résidences étudiantes, EMS, etc.) et n'imposait aucune limite d'âge supérieure. Dans ces structures, les personnes restent généralement peu longtemps et/ou ont une santé plus fragile, augmentant ainsi la probabilité que le ou la destinataire ne reçoive pas le courrier, n'y réponde pas ou d'un enregistrement erroné auprès de l'OCPM.

Tableau 4 Réponses, âge et modalités de participation à l'enquête

Taux de participation Nombre de réponses	Echantillon principal : 42,7% : 4291 réponses Suréchantillon LGBTIQ+ : 287 réponses dont 210 complets	
Âge moyen des personnes participantes	51 ans	
Temps moyen pour compléter le questionnaire	26 minutes	
Modalité de participation	CAWI: 4004 réponses, âge moyen 50 ans CATI: 287 réponses, âge moyen 71 ans	
Langue du questionnaire	Principal Français: 3775 (88,0%) Anglais: 415 (9,8%) Espagnol: 101 (2,3%)	Suréchantillon Français: 245 (85,4%) Anglais: 32 (11,1%) Espagnol: 10 (3,5%)

Le tableau 4 présente les taux de participation à l'enquête en fonction du sexe selon l'état civil, de l'âge, de la nationalité et du quartier. Globalement, les taux de participation sont similaires entre hommes et femmes. En revanche, des écarts significatifs apparaissent selon la nationalité, l'âge et la densité du quartier. Les personnes de nationalité suisse ont participé à hauteur de 45,8% et les étrangères et étrangers à 33,7%. La participation est plus élevée chez les personnes plus âgées que chez les jeunes (18-24 ans: 29,6%; 51-65 ans: 49,7%). Les taux de participation sont plus élevés dans les zones les moins denses (D1: 46,3%) que dans les quartiers les plus denses (D5: 35,6%). Ces tendances se renforcent lorsque plusieurs critères sont combinés: certains sous-groupes ont ainsi

particulièrement peu participé, notamment les jeunes femmes et hommes étrangers vivant dans des quartiers peu denses (taux de participation < 14%) ainsi que les femmes âgées (65 ans et plus) étrangères résidant dans les quartiers les plus denses (15% de participation).

Pondération

Afin de corriger les variations de taux de participation et d'assurer une représentativité optimale des résultats, une pondération par post-stratification a été appliquée. Celle-ci prend en compte les critères suivants: genre, âge, nationalité et densité du quartier de manière combinée⁶⁸.

68 Dans le détail, un poids inverse au taux de participation a été appliqué à chaque réponse au sein des 120 strates définies. Deux pondérations ont été réalisées: L'une sur les personnes ayant complété l'intégralité du questionnaire. L'autre sur l'ensemble des données collectées, incluant les réponses partielles.

Tableau 5 Taux de participation par sexe, nationalité, âge et quartier

	Taux de participation
Par sexe à l'état civil	femmes 41,3 %; hommes 40,4 %
Par nationalité	suisse: 45,8 %; étrangère: 33,7 %
Catégorie d'âge	18-24: 29,6 % 25-30: 29,3 % 31-40: 36,1 % 41-50: 41,4 % 51-65: 49,7 % 65+ : 45,1 %
Densité de quartier	D1: 46,3 % (quartiers les moins denses) D2: 41,9 % D3: 40,8 % D4: 39,7 % D5: 35,6 % (quartiers les plus denses)

Suréchantillonnage LGBTIQ+

Grâce à la mobilisation des associations du réseau associatif LGBTIQ+, 287 personnes LGBTIQ+ supplémentaires ont participé au questionnaire (210 questionnaires complets et 77 réponses partielles). Au total, 468 personnes LGBTIQ+ ont répondu à l'enquête: 287 personnes issues du suréchantillonnage et 181 de l'échantillon de population principal. Ce suréchantillonnage a permis d'obtenir un nombre suffisant de réponses

pour mener des analyses plus approfondies sur les expériences des personnes LGBTIQ+, qui feront l'objet d'un rapport ultérieur. Le tableau 6 décrit en détail la composition de la population LGBTIQ+ ayant participé à l'enquête, en distinguant l'échantillon principal et le suréchantillonnage.

Tableau 6 Description des personnes LGBTIQ+ ayant participé à l'enquête

Personnes	Échantillon population	Suréchantillonnage	Total
lesbiennes	25	76	101
gays	56	66	122
bisexuelles	84	76	160
non binaires	11	55 (dont 20 se disent trans)	66
trans	La question de la transidentité n'a pas été posée dans le questionnaire destiné à l'échantillon principal	36 • 9 femmes trans, • 7 hommes trans, • 20 personnes non-binaires	36
intersexes	La question de l'intersexuation n'a pas été posée dans le questionnaire destiné à l'échantillon principal	4	4

